



Parc national
de la Guadeloupe

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS

et de mise en œuvre du contrat d'objectifs
de l'établissement public du parc national
de la Guadeloupe



EUROPARC
Tourisme Durable dans
les Espaces Protégés



SOMMAIRE



1.

CONNAÎTRE

P.08

Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés du Parc national

P.22

Administration et diffusion des connaissances

P.24

Contribution à des programmes de recherche



2.

PROTÉGER

P.28

Surveillance du territoire et des usages

P.34

Actions de gestion et de restauration de populations, d'espèces et de milieux

P.39

Projet GUAD3E

P.40

Projet PROTÉGER

P.43

Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager

ACCOMPAGNER

P.46

Accompagner des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles

P.48

Accompagner des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature



3.

P.51

Accompagner des acteurs sur la pêche professionnelle en milieu marin

P.52

Accompagner des acteurs de l'aménagement, du cadre de vie et de l'urbanisme (y compris porter à connaissance et hors actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager décrites à l'activité p.45)

P.04
Éditorial du Président

P.95
Conclusion

P.05
Préambule

SENSIBILISER

P.56

Sensibilisation,
animation,
accueil,
éducation aux
enjeux de la
préservation des
patrimoines de
ces territoires –
Publics scolaires
(dont scolaires résidents
hors périmètre du Parc)

P.58

Sensibilisation,
animation,
accueil,
éducation aux
enjeux de la
préservation des
patrimoines de
ces territoires –
Tous publics hors
scolaires

4.

P.62

Réalisation
et gestion
d'infrastructures
d'accueil du
public

P.65

Outils de
communication
de l'EPPN

CONTRIBUER

P.72

Animation et
évaluation de la
charte

P.74

Contribution
aux politiques
régionales et
nationales de
développement
durable et de
protection des
patrimoines

P.75

Contribution
aux politiques
européennes et
internationales

P.76

Mise en œuvre
de la convention
de rattachement
à l'OFB

5.

P.77

Mise en œuvre
des actions au
service de l'Inter-
parcs

GÉRER

P.82

Management
général

P.86

Gestion
financière

P.89

Fonctionnement
général de
l'établissement

P.90

Gestion des
ressources
humaines

6.



2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE

Éditorial du Président

L'année a été marquée par une actualité sociale dense et un contexte sanitaire perturbé. Les conflits dans les municipalités occasionnant des grèves ont fortement perturbé le bon déroulement de nos partenariats avec les communes. De plus, les mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 (couvre feu, confinement, interdictions d'activités et de rassemblement, etc.) ont rendu plus complexe la mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire.

Ma réélection, en octobre 2021, à la présidence du conseil d'administration pour un 4^e mandat consécutif, m'honore et m'engage à promouvoir le rôle du Parc et à défendre sa mission au service de la préservation et de la valorisation de la biodiversité. Le Parc a l'ambition de démontrer que les notions de développement économique, de progrès social et de protection de l'environnement ne sont pas incompatibles. Il accompagne les collectivités qui le souhaitent, de même que les acteurs du territoire, dans l'élaboration des réponses adaptées à leurs problématiques.

Le Parc se félicite de l'adhésion des villes de Baie-Mahault et de Basse-Terre qui ont signé la charte, lui permettant ainsi de couvrir **95 % des communes** concernées par son aire d'adhésion optimale.

Après l'arrivée de Mme Valérie Séné à la direction du Parc, secondée par M. Hugues Delannay au poste de directeur adjoint en juin 2021, le Parc a poursuivi son accompagnement des professionnels du tourisme durement éprouvés par le contexte sanitaire. Dès le début de la saison touristique, un soutien financier de **30 000 euros** a permis de réaliser 48 sorties scolaires au profit de 400 élèves, en partenariat avec le Cluster Maritime Guadeloupe.

Pour répondre au formidable besoin de nature exprimé par la population guadeloupéenne, les agents du Parc ont redoublé d'initiatives. La 15^e édition du programme « Nature & culture en découverte » a accueilli **2 230 personnes** sur **86 activités** proposées dans **20 communes**.

Durant l'année, pas moins de **21 tournages** ont été autorisés en cœur de Parc. De même, la participation du Parc au Congrès mondial de la nature qui s'est tenu à Marseille du 3 au 11 septembre a été remarquée.

Avec le soutien du Plan France relance, le Parc national de la Guadeloupe va bénéficier d'environ **1,7 million d'euros** permettant le financement de divers projets parmi lesquels la réalisation de visites virtuelles sur 7 sites emblématiques du Parc.

En 2022, le Parc continuera de se mobiliser au côté de l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs, afin de **Réparer** ce qui est réparable, **Protéger** ce qui peut encore l'être et toujours, **Respecter** et **Valoriser** nos patrimoines naturel, culturel et paysager.

Park nasyonal Gwadeloup, sé richess an nou !

Préambule

Premier parc national des Outremers créé en 1989, le Parc national de la Guadeloupe (PNG) est un territoire et un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère sont reconnus comme exceptionnels par la communauté scientifique nationale et internationale. Ce caractère exceptionnel justifie la mise en place d'une protection et d'une gestion qui garantissent leur pérennité pour les générations futures.

Le PNG est l'un des espaces protégés français les plus diversifiés : les zones classées en cœur sont représentatives de la quasi-totalité des écosystèmes de la Caraïbe, des récifs coralliens aux forêts tropicales d'altitude, en passant par les mangroves. Le Parc comprend les sites naturels les plus emblématiques de la Guadeloupe tels que le massif de la Soufrière ou encore le Grand Cul-de-sac marin. Ces espaces constituent un patrimoine naturel de renommée mondiale, le territoire bénéficiant de labels internationaux : réserve mondiale de biosphère (programme MAB de l'UNESCO), site RAMSAR, zone protégée au titre du protocole SPAW pour la protection de la biodiversité marine et côtière dans la grande région Caraïbe (convention de Carthagène), inscription sur la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le Parc national de la Guadeloupe est composé de :

- Deux « cœurs » terrestre et marin qui bénéficient d'une protection renforcée via une réglementation spécifique ;
- Une « aire maritime adjacente » qui exprime également des orientations de développement durable ;
- Une « aire d'adhésion » qui comprend 20 communes signataires de la charte d'adhésion du Parc ; cette aire constitue un territoire en solidarité écologique avec les cœurs, sur lequel les communes s'engagent volontairement pour favoriser son développement durable, avec l'appui du Parc national.

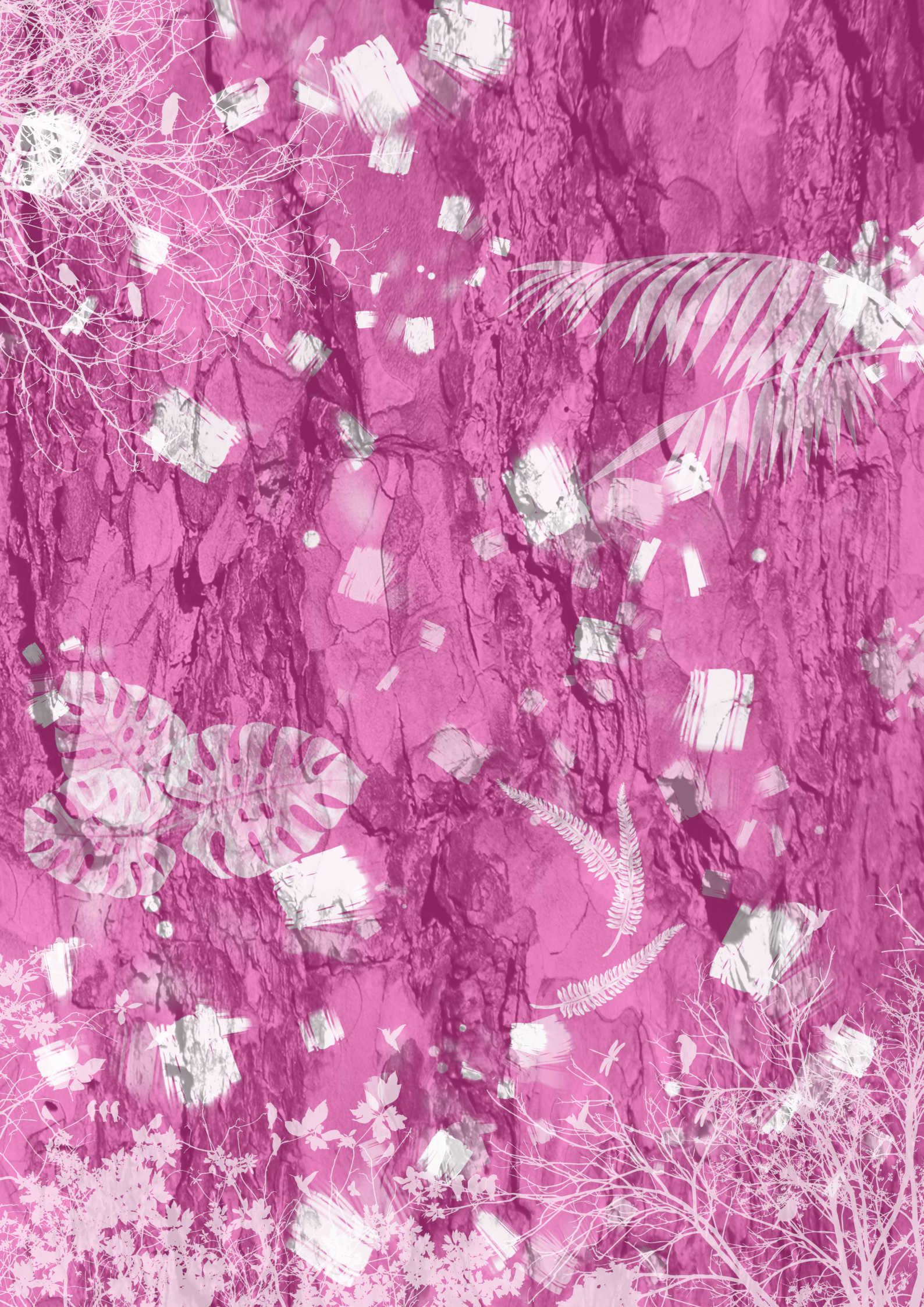
Approuvée en conseil d'État par décret n°2014-48 du 21 janvier 2014, la charte du Parc national de la Guadeloupe définit le projet du territoire pour quinze ans. Elle concerne à la fois le cœur, l'aire maritime adjacente et une aire d'adhésion réunissant vingt communes qui ont souscrit à ce projet collectif en faveur du développement du territoire, d'un mode de vie harmonieux et durable.

Cette charte identifie quatre enjeux principaux :

- Faire du parc un atout pour le territoire
- Permettre l'appropriation des questions patrimoniales par la population locale
- Préserver les patrimoines naturel, culturel et paysager
- Favoriser un développement endogène respectueux de l'environnement et des hommes

Des conventions d'application triennales permettent de planifier la mise en œuvre concrète des orientations, des mesures de protection, valorisation et développement durable et plus particulièrement des engagements pris avec les communes.

Le contrat d'objectifs et de performance pour la période 2019-2023 définit les objectifs prioritaires que l'établissement devra atteindre pour répondre aux attentes de ses partenaires que sont les communes, les collectivités, les services de l'État, les associations et plus largement l'ensemble de la population guadeloupéenne, ainsi que les visiteurs.





CONNAÎTRE

- P.08** *Produire et diffuser des connaissances sur le patrimoine des territoires classés en cœur de Parc national*
- P.22** *Administration et diffusion des connaissances*
- P.24** *Contribution à des programmes de recherche*



Une meilleure prise de conscience des enjeux de développement passe par une bonne connaissance des patrimoines et des savoirs-faire. La politique scientifique du Parc national de la Guadeloupe définit les priorités en matière de connaissance sur les patrimoines du Parc, en se fondant sur la notion de solidarité écologique qui guide son action. Validée en

2013 pour une durée de 10 ans, cette politique est en cours de refonte. La période 2019-2023 est mise à profit pour en faire l'évaluation et réviser les orientations stratégiques en tenant compte des particularités territoriales (cœurs, aire d'aire maritime adjacente, aire d'adhésion) et de la charte du territoire.

Acquisition de connaissances

MILIEUX AQUATIQUES

• Suivi des peuplements des rivières

Ce protocole a pour objectif de suivre la biodiversité présente dans les cours d'eau de la Guadeloupe. Cette biodiversité permet d'évaluer l'état de santé de ces cours d'eau et de définir s'il existe une érosion des peuplements aquatiques (poissons et crustacés) en cœur de Parc.

Suite à une recommandation du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE, rapport 2014), le Parc a décidé d'augmenter le nombre de stations : 6 cours d'eau suivis annuellement et 10 tous les 3 ans.

En 2021, le protocole s'est déroulé en deux temps :

- Entre janvier et mars 2021 via une prestation de service pour prélever les 6 cours d'eau en suivi permanent
- Entre septembre et décembre 2021, sur les 10 cours d'eau supplémentaires seul un a pu être prospecté en raison des mouvements sociaux de fin d'année en Guadeloupe.

RIVIÈRES	IBP- 2019	IBP- 2020	IBP- 2021	CLASSE DE QUALITÉ	
BEAUGENDRE	8,73	9,42	9,27	Bon	Station bien peuplée (4 à 10 espèces)
BOURCEAU	8,39	7,62	7,89	Médiocre	Station moyennement peuplée (4 à 8 espèces)
GROSSE-CORDE	8,42	8,76	8,34	Bon	Station bien peuplée (4 à 10 espèces)
LEZARDE	8,79	8,63	8,71	Bon	Station bien peuplée (4 à 10 espèces)
MOREAU	7,84	8,01	5,61	Pauvre	Station peu peuplée (3 à 5 espèces dont au moins 1 domine largement)
PEROU	9,65	9,66	9,21	Bon	Station bien peuplée (4 à 10 espèces)
PETIT-BRAS-DA-VID	-	-	8,58	Bon	Station bien peuplée (4 à 10 espèces)

IPB	QUALITÉ	DESCRIPTION
<5	Très pauvre	Station très peu peuplée/faible densité/pou d'espèces (1 ou 2)
de 5 à 7	Pauvre	Station peu peuplée/faible densité/peuplement déséquilibré (3 à 5 espèces / dont 1 au moins domine largement)
de 7 à 8,5	Médiocre	Station moyennement peuplée/moyenne densité/peuplement peu équilibré (4 à 8 espèces)
de 8,5 à 10	Bon	Station bien peuplée/bonne densité/peuplement assez équilibré (4 à 10 espèces)
>10	Excellent	Station exceptionnellement peuplée/forte densité/peuplement très équilibré / nombreuse espèces (plus de 10)

▲ Tableau des indices de bien portance (bio-indicateur) calculé pour chaque station pour les années 2018-2019-2020

Une analyse plus poussée des données est faite tous les 3 ans afin de savoir s'il existe une érosion des peuplements aquatiques en cœur de parc.

La précédente analyse a identifié Grosse-Corde comme seule station stable en cœur de Parc.

La prochaine analyse détaillée sera réalisée à partir des résultats de 2022.

MILIEUX FORESTIERS

• Réseau des placettes forestières permanentes

Ce protocole fait l'objet d'une convention de partenariat entre le Parc national, l'ONF, l'Université des Antilles et le laboratoire ECOFOG, renouvelée en 2020.

Ces placettes constituent des « sites de référence » dans le cadre de la stratégie scientifique inter-Parcs. Le suivi de ces espaces forestiers permet d'accumuler des données sur les forêts qui pourront ensuite être utilisées afin d'étudier leurs dynamiques de croissance en lien, notamment, avec le changement climatique.

Chaque année, les relevés sont effectués sur deux placettes. Ainsi, chaque placette est visitée tous les 4 ans. Les huit placettes constituant le réseau permanent ont toutes été contrôlées au minimum deux fois depuis leur mise en place entre 2010 et 2011.

En amont de la campagne, un relevé précis des positions GPS des 4 coins de chaque placette a été réalisé. Ainsi, nous pouvons extrapoler la position de chaque arbre à l'intérieur des placettes. Ceci nous permet de connaître les conditions environnementales de chaque individu (notamment la pente et l'exposition).

En 2021, les placettes Bras David et Bains Jaunes ont été les deux premiers sites suivis pour la troisième fois depuis l'installation du protocole. En 2020, l'établissement a réalisé un apurement des données jugées incohérentes, ce qui a permis un gain de temps pour l'ensemble des équipes lors des jours de mesures.

Au total, ce sont 2 369 arbres qui ont été étudiés sur les deux placettes de 2021. Un suivi à long terme est nécessaire afin de mettre en évidence le lien entre cette dynamique et les facteurs environnants.

De plus, les chercheurs de diverses disciplines demandant des autorisations à vocation scientifique sont aiguillés vers ces sites pour réaliser leurs différentes études.

MILIEUX MARINS

• Le programme *Wetlands International*

Coordonné depuis 1967 par Wetlands International, ce programme permet de recenser au niveau mondial tous les oiseaux hivernants, écologiquement inféodés aux zones humides. Ce comptage se déroule au milieu du mois de janvier de chaque année, hors période de reproduction.

Ce recensement répond à plusieurs objectifs :

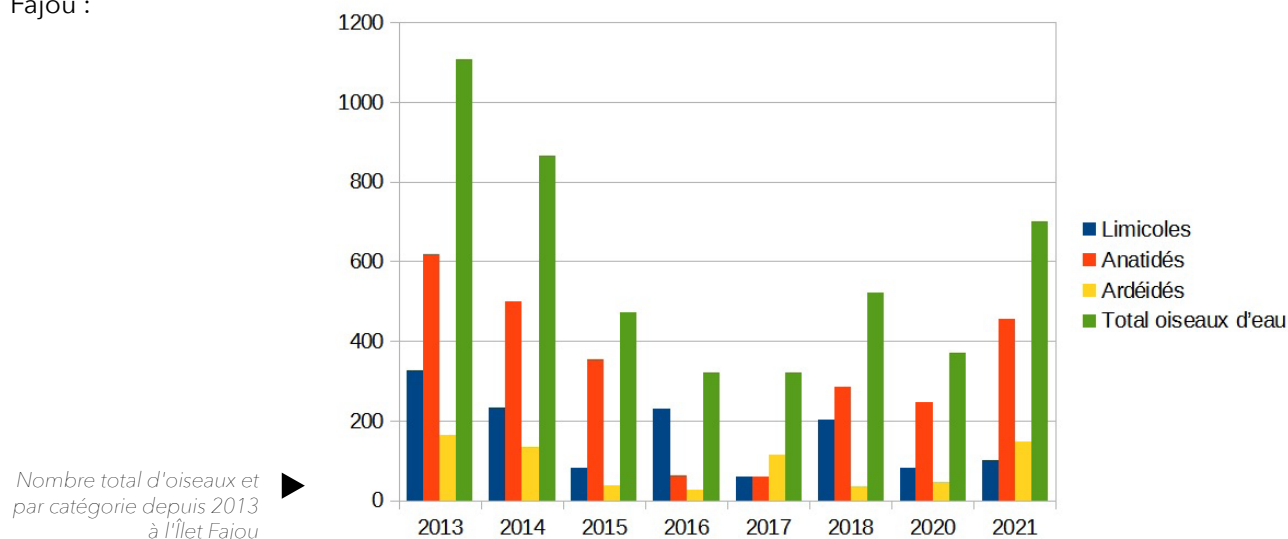
- Évaluer la taille des populations d'oiseaux d'eau ;
- Décrire l'évolution des effectifs et la distribution de ces populations ;
- Identifier les zones humides d'importance internationale pour les oiseaux d'eau ;
- Fournir les informations nécessaires à la gestion et à la protection des populations d'oiseaux d'eau.

En mesurant l'évolution des populations aviaires d'année en année, il permet de réaliser une veille de l'état écologique des zones humides réparties dans le monde.

Ce comptage qui concerne l'ensemble de notre archipel est conduit sur 22 sites.

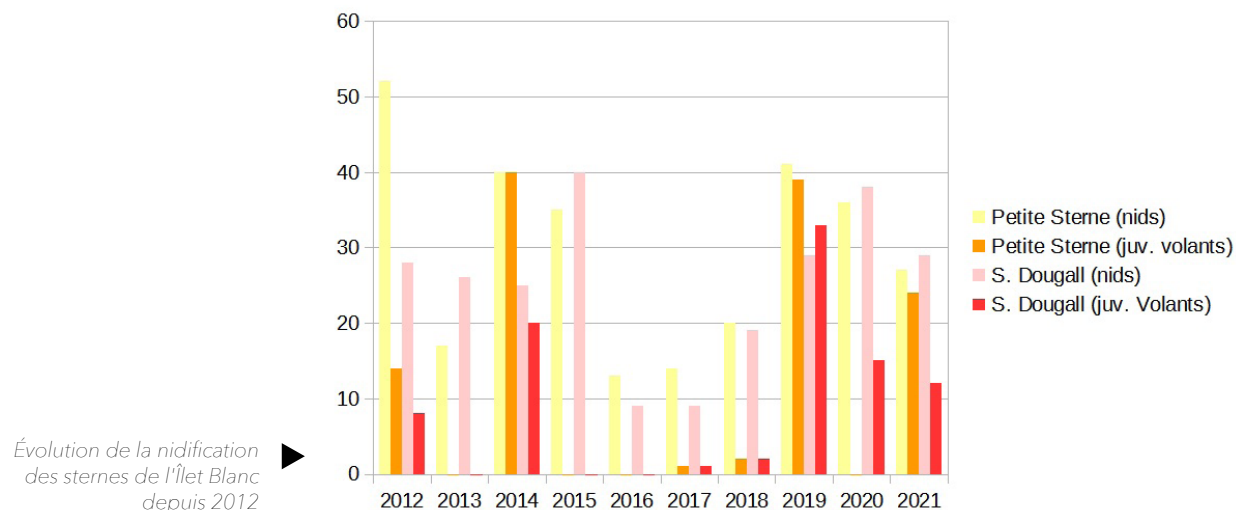
Le Parc fournit les estimations et les tendances pour plus d'une soixantaine d'espèces d'oiseaux d'eau présentes sur les sites du périmètre du Parc : Îlet Fajou, Marais de Grande Anse à Deshaies et étang de Vieux-Habitants.

Le tableau ci-dessous indique une augmentation de toutes les populations d'oiseaux observées sur l'Îlet Fajou :



• Suivi des oiseaux nicheurs du Grand Cul-de-Sac Marin (GCSM)

L'Îlet blanc (cœur de Parc national) représente le seul site du Grand Cul-de-Sac Marin pour la nidification des Sternes de Dougall et la Petite Sterne. Les bilans de la nidification (nombre de nids / nombre de poussins à l'envol) de 2012 à 2021 pour la Sterne de Dougall et la Petite Sterne sont représentés ci dessous :



Les deux espèces de sternes ont connu une bonne saison de reproduction en 2021, avec peu d'échecs de ponte pour la Petite Sterne comparativement à l'année 2020 où aucun poussin ne fut observé à l'envol.

Concernant la Sterne de Dougall, le banc de sable s'est érodé du côté de leur installation, entraînant la disparition des nids en début de saison, sans être toutefois un total échec.

Deux menaces pèsent sur cette colonie nicheuse : **le dérangement lié aux activités humaines** et d'importantes **contraintes hydrodynamiques** générant une modification de profil et surface du haut de plage.

Le radeau à sternes, installé depuis février 2019 au sud de l'Îlet Fajou afin de favoriser la reproduction des deux espèces de sternes, n'a toujours pas été mis à profit par ces oiseaux. Les indices de fréquentation sont faibles (absence de fientes et de plumes). À noter que le radeau réagit aux effets du vent et de la houle (constat du 09/09/21). Il est probable que cette instabilité gêne le développement de l'œuf ou du poussin au 1er stade.

• *Les ardéidés et pélicans du GCSM*

Le Grand Cul-de-Sac Marin a une forte capacité d'accueil pour les oiseaux grégaires (Ardéidés, Pélicans, Frégates), principalement sur 4 îlots de mangrove : Carénage, Christophe, Rousseau et sud Fajou, bien que le site de l'Îlet Rousseau ne soit plus visité depuis 2020 (aucune nidification, ni installation).

Depuis 2015, le suivi mis en place permet de mesurer l'efficacité des mesures de gestion comme les zones tampons autour des colonies.

Les espèces nicheuses observées en 2021 sont l'Aigrette neigeuse, la Grande Aigrette, le Héron garde-bœufs, le Bihoreau gris et le Pélican brun. La tendance d'installation notée en 2019 pour la Grande Aigrette (Carénages, Christophe) et l'Aigrette neigeuse (sud Fajou) a été confirmée en 2021. De plus, sur la saison 2020/2021, 14 nids de pélicans ont été répertoriés, pour 17 poussins à l'envol, exclusivement nés et envolés sur l'Îlet Christophe.

• *Perspectives*

• *Gestion globale des populations d'oiseaux marins dans le Grand Cul-de-Sac Marin*

La baie est riche en sites avérés ou potentiellement favorables à la nidification ou au repos de nombreux oiseaux marins (Îlet Kahouanne, Îlet de Tête à l'Anglais, bouées de signalisation etc.). Mieux comprendre l'occupation spatiale et temporelle par l'avifaune nécessiterait de se focaliser sur 3 thématiques :

1. La gestion des sites biologiques par le Parc : identification des menaces, application de mesures de gestion puis suivis des mesures ;
2. La compréhension des dynamiques de fréquentation des îlots par les oiseaux marins ou les ardéidés (habitats, ressources alimentaires) ;
3. La confrontation et la comparaison des résultats à l'échelle d'une bio-population (régionale et internationale).

Cette démarche nécessite dans un premier temps un état des lieux des connaissances, la détermination d'une liste d'oiseaux prioritaires ainsi que le rôle et la définition de leurs zones fonctionnelles. De ceci découle les enjeux pour chaque espèce en lien avec la zone fonctionnelle concernée.

• *Le protocole orchidée sur l'Îlet Kahouanne*

Le protocole orchidée sur l'îlet a été mené de 2011 à 2019, il avait montré que la suppression des caprins sur l'îlet avait amélioré le taux de floraison de l'orchidée. En revanche, la prédation par les rats nuisait toujours à sa reproduction. Afin de protéger les populations de *Brassavola cucullata* des prédateurs dus aux rats, des pièges à rongeurs ont été disposés sur l'îlet Kahouanne à proximité des plants d'orchidée. Le protocole Bracuc a été présenté au conseil scientifique de mai 2022 qui a demandé un allègement temporellement et une adaptation afin d'évaluer l'efficacité de cette mesure de gestion.

• *Identification des sites de nidifications pour le martinet noir*

Les travaux d'identification des sites et phénologie reproduction se sont poursuivis. Aucun nouveau site de nidification n'a pu être établi. Cependant, les suivis des zones de nidifications découvertes en 2019 et 2020 ont confirmé la fidélité de cette espèce à un site de nidification.

• Expérimentation de suivi de l'érosion de l'îlet Blanc et de l'îlet Caret par drone

L'îlet Blanc classé en cœur de Parc est le seul site de nidification connu dans le Grand Cul-de-sac marin pour les deux espèces de sternes menacées (Sterne de Dougall et Petite Sterne). Depuis quelques années, une réduction de la surface de l'îlet est observée par les agents lors du suivi de ces colonies. Pour vérifier cette hypothèse, une expérimentation de suivi de l'îlet par drone a été initiée en septembre 2021 pour une durée de 6 mois par la société AEROPIXEL.

Elle vise à mesurer la véracité de l'érosion, l'évolution de la surface de végétation annuelle et déceler les mouvements naturels de l'îlet par un survol mensuel.

La première phase de l'expérimentation (septembre-décembre) a permis de réaliser les premières images satellites (orthophotos) et d'évaluer la pertinence d'un suivi mensuel mais d'effectuer des sur-vols sur l'îlet Caret (en Aire Maritime Adjacente) à moindre coût.

Les premiers résultats montrent un mouvement des îlets, qui restera à confirmer à la fin de l'expérimentation.



▲ Photographies aériennes de l'îlet Caret
Crédits : BD Ortho IGN 2017

• Suivi de l'état de santé des herbiers

Pour ce protocole, trois stations d'herbiers sont suivies dont deux stations en cœur de Parc dans le Grand Cul-de-sac marin et une station en aire maritime adjacente.

Les herbiers sont des Phanérogames marines, c'est-à-dire des plantes possédant des graines. L'état de leur population est caractérisé par la mesure de deux descripteurs : la densité des plants et la longueur maximale de leurs feuilles. Dans le Grand Cul-de-sac marin, ces herbiers semblent montrer une densité de plants plus importante dans les stations en cœur de Parc (Fajou et Passe à Colas) qu'en Aire marine adjacente (AMA). En revanche, dans ces mêmes stations, la longueur des feuilles est moins importante que pour la



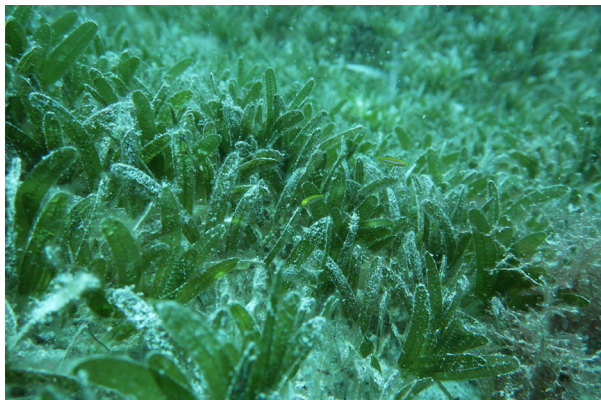
▲ Herbier de Phanérogames marines à *Thalassia testudinum*
Crédits : D. Baltide, PNG



station située en AMA. La longueur des feuilles est inversement proportionnelle à la densité.

L'herbier étudié à la station Passe à Colas, en cœur de Parc, présente une composition mixte, c'est-à-dire avec plusieurs espèces, pour 2 radiales sur 3 et un bon état de santé. La dernière radiale, quant à elle est composée uniquement de *Thalassia testudinum*, ce qui caractérise un herbier pur donc en très bon état. L'herbier suivi à la station Four à Chaux, également en cœur, présente un caractère mixte et en bon état de santé.

◀ Herbier mixte à *Syringodium filiforme* et *Thalassia testudinum*
Crédits : C. Bouchon



Comme en 2020, on note la présence de quelques plants éparses de l'espèce *Halophila stipulacea* sur la station située au sud de l'îlet Caret.

Halophila stipulacea est une espèce invasive très répandue. Sa progression est à surveiller et les quelques plants observés sont à éliminer en prenant soin de ne pas propager les graines de l'espèce.

◀ Herbier à *Halophila stipulacea*
Crédits : C. Lemonon, PNG

Les résultats sur les paramètres globaux sont semblables à 2020 à savoir :

- ➡ La station d'herbier à la Passe à Colas ne présente aucune algue calcaire, algue filamenteuse ni film sédimentaire sur les feuilles de phanérogames marines. Cet herbier ne présente donc pas de signe de turbidité. En revanche, pour les herbiers des stations Four à Chaux et Caret des algues calcaires ont été observées sur les feuilles des herbiers.
- ➡ Pour les 3 stations d'herbiers, aucune cyanobactérie n'est à noter ce qui permet d'indiquer que ces milieux sont pauvres en matière organique. Ces stations ne sont pas des zones de décantation et ne devraient pas être sensibles aux échouages de sargasses, algues opportunistes et macrodéchets compte tenu du fait qu'aucune algue dérivante n'a été recensée.

• Faune et flore dans les herbiers

Ce protocole a été développé pour fournir une méthode d'évaluation rapide de la flore et de la faune des herbiers marins, dit « Magniophytes » sur deux stations en cœur de Parc dans le Grand Cul-de-sac marin et une station en aire maritime adjacente.

Photographie Suivi maladies coralliennes SCLDT (Meandrina meandrites) Crédits : C.LEMONON/PNG ▶



Sont comptés en plus des poissons, pour les invertébrés : les lambis *Aliger gigas*, les oursins blancs *Tripneustes ventricosus*, les oursins verts *Lytechinus variegatus*.

L'oursin vert vit essentiellement dans les herbiers de Phanérogames marines à *Thalassia testudinum* ou herbe à tortue. Cet oursin est un brouteur herbivore qui se nourrit des feuilles de cette herbe. Son régime alimentaire peut expliquer son abondance pour la station de la Passe à Colas, compte tenu de la composition des herbiers de la station. L'oursin vert nettoie également les débris de ces feuilles contribuant ainsi à la santé de ces herbiers. Cette espèce est intolérante aux particules en suspension et préfère quitter son habitat quand l'eau devient trop turbide.



▲ Lambi *Aliger gigas*
Crédits : D. Baltide, PNG

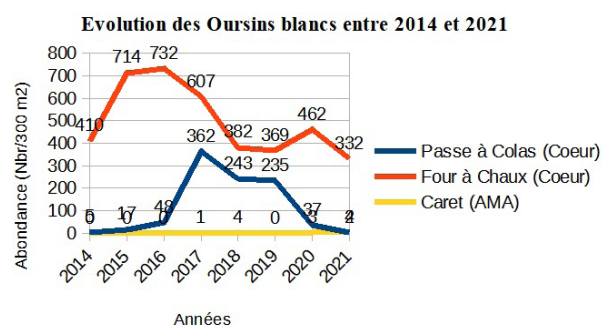
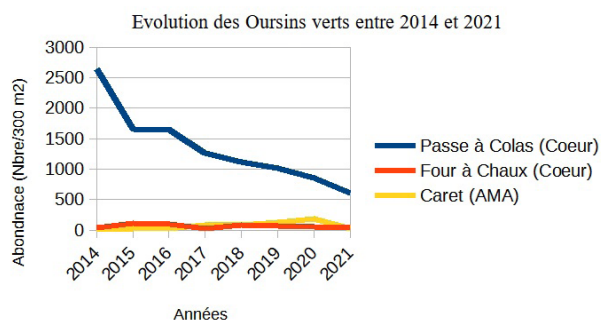
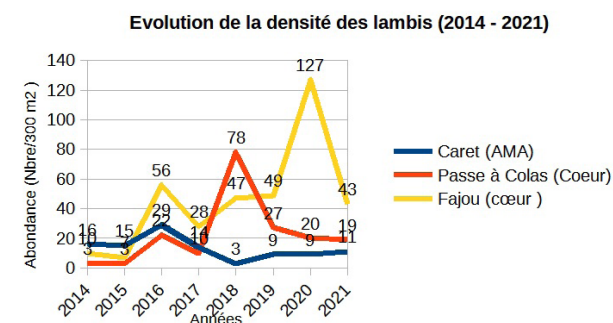


▲ Oursin blanc *Tripneustes ventricosus*
Crédits : D. Baltide, PNG



▲ Oursin vert *Lytechinus variegatus*
Crédits : D. Baltide, PNG

Les graphiques ci-après sont illustratifs des résultats bruts.



Des analyses sont en cours pour tester si la présence de ces invertébrés est plus importante dans les zones protégées pour la période de 2014 à 2021.

Un important travail statistique sera lancé en 2022 pour révéler si les tendances sont significatives. Après obtention de ces analyses, il sera possible de lancer des ateliers de réflexion sur les mesures de gestion à adapter.

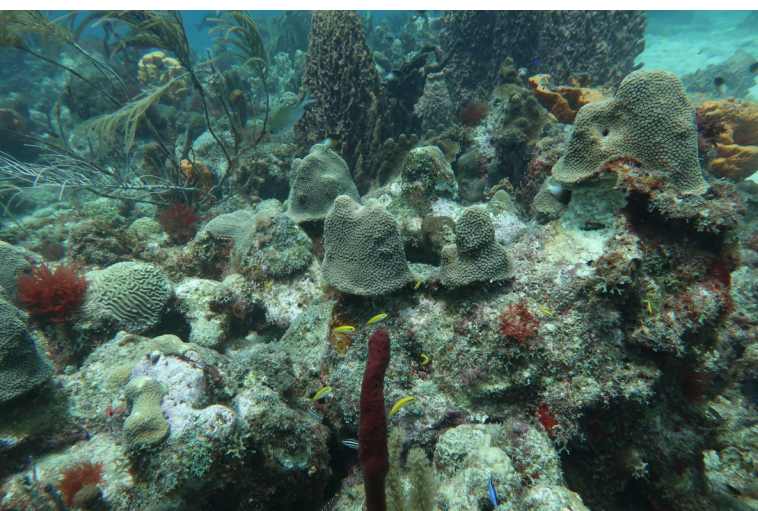
• Écosystème récifal

• État de santé des récifs

Dans le cadre du réseau des Aires marines protégées (AMP) des Antilles Françaises, les plongeurs professionnels de l'établissement participent depuis 2007 aux protocoles de suivis, qui sont étendus aux réserves naturelles de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Petite-Terre. Ces suivis permettent de déterminer l'état de santé du récif à travers des indicateurs tels que : la structure du peuplement benthique, la couverture en macroalgues, le recrutement corallien et la présence d'oursins diadèmes. L'objectif principal est d'effectuer des suivis comparatifs sur l'état de santé des peuplements benthiques en zones classées en cœur de parc et en Aire maritime adjacente.



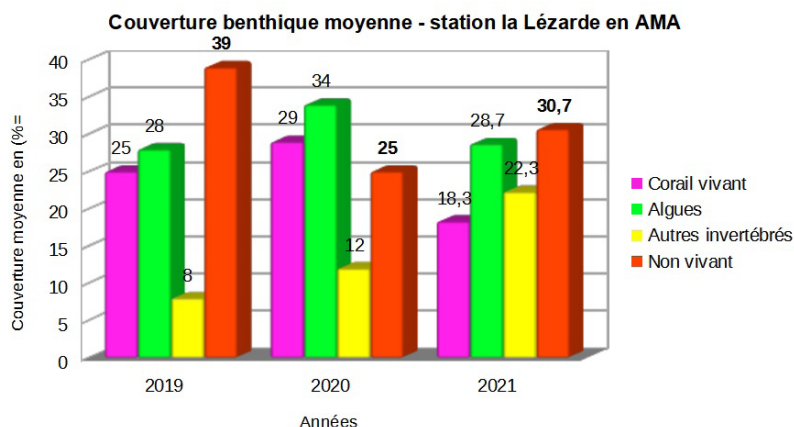
▲ Suivi écosystème récifal
Crédits : D. Baltide, PNG



Les données récoltées dans le Grand Cul-de-sac marin révèlent une dominance de la couverture algale sur chacun des sites, avec respectivement 65,3 % pour la station Fajou en cœur de parc et 40 % pour la station Caret en AMA. La couverture en corail vivant est de 16,6 % pour la station en cœur de Parc et 16,3 % pour la station en AMA.

◀ Écosystème récifal
Crédits : D. Baltide, PNG

En côte-sous-le-vent, la station La Lézarde présente les résultats bruts suivants :



La couverture corallienne semble avoir chuté en 2021 par rapport à 2020. En revanche, la couverture algale semble inférieure, elle passe de 34 % pour 2020 à 28,7 % en 2021. Dans le compartiment « Autres invertébrés » qui regroupe les éponges, les gorgones et les anémones, on semble noter une tendance à l'augmentation de ces organismes depuis 2019. Des analyses sont en cours pour tester si ces tendances sont significatives.

Ces suivis ont été réalisés en juin 2021, la nouvelle maladie corallienne appelée SCTLD a été observée dans la zone d'étude, impactant plusieurs colonies coralliennes.

• Recrutement coralliens

Le comptage des recrues coralliennes (coraux juvéniles < 2 cm) est effectué par quadrat de 50 cm x 1 m le long du transect.

Dans le Grand Cul-de-sac marin, le nombre moyen de recrues est très faible en cœur de parc avec 0,3 individu/m² et en AMA avec 0,1 ind/m². Le faible taux de recrues coralliennes est corrélé à une forte couverture en turfs et en macroalgues, organismes en compétition spatiale avec les coraux pour leur fixation et leur développement. On note une absence d'Oursins noirs, potentiels brouteurs des algues, sur les deux stations étudiées.

Tous ces résultats semblent similaires depuis 2010 et pourraient traduire une mauvaise qualité de l'eau provenant d'une pollution agricole et/ou du rejet des eaux usées du littoral.

Depuis 2019, le nombre moyen de recrues en Côte-sous-le-vent apparaît faible en AMA avec 0,56 ind/m² pour 2021 ; 0,2 ind/m² pour 2020 et 1,8 ind/m² pour 2019. Ces données fournissent une indication sur le faible pouvoir de régénération du peuplement corallien.

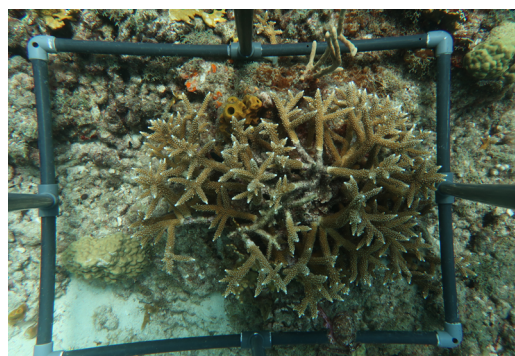
• Focus sur les coraux du genre *Acropora* dans les cœurs de Parc national des îlets Pigeon et de l'îlet Fajou

Le comptage des recrues coralliennes (coraux juvéniles < 2 cm) est effectué par quadrat de 50 cm x 1 m le long du transect.

Dans le Grand Cul-de-sac marin, le nombre moyen de recrues est très faible en cœur de parc avec 0,3 individu/m² et en AMA avec 0,1 ind/m². Le faible taux de recrues coralliennes est corrélé à une forte couverture en turfs et en macroalgues, organismes en compétition spatiale avec les coraux pour leur fixation et leur développement. On note une absence d'Oursins noirs, potentiels brouteurs des algues, sur les deux stations étudiées.

Tous ces résultats semblent similaires depuis 2010 et pourraient traduire une mauvaise qualité de l'eau provenant d'une pollution agricole et/ou du rejet des eaux usées du littoral.

Depuis 2019, le nombre moyen de recrues en Côte-sous-le-vent apparaît faible en AMA avec 0,56 ind/m² pour 2021 ; 0,2 ind/m² pour 2020 et 1,8 ind/m² pour 2019. Ces données fournissent une indication sur le faible pouvoir de régénération du peuplement corallien.



▲ Suivi colonies *Acropora*
Crédits : N. Léger, PNG



▲ Recherche de prédateurs d'*Acropores*
Crédits : D. Baltide, PNG

La mise en place de suivis sur ces espèces dans les cœurs de Parc national répond à différents objectifs :

- Surveiller l'état de santé de ces populations dont la présence en cœur de parc constitue un patrimoine d'exception ;
- Identifier, surveiller et quantifier les impacts de la fréquentation sur les sites et plus spécifiquement sur les espèces d'*Acropora* ciblées ;
- Obtenir des données sur la dynamique spatio-temporelle des populations d'*Acropora*, pour permettre éventuellement de comparer les espèces dans le lagon de l'îlet Fajou ainsi que les populations d'*Acropora cervicornis* entre les deux sites en cœur de Parc ;
- Surveiller l'état de santé général du milieu en considérant les *Acropora* comme des espèces sentinelles bio-indicatrices.

Dans le Grand Cul-de-sac marin, le lagon de l'îlet Fajou abrite de nombreuses colonies d'*Acropora cervicornis*, ainsi qu'un champ remarquable d'*Acropora prolifera*. Des colonies ont été marquées sur le terrain (7 colonies de chacune des deux espèces). Elles sont suivies une fois par mois depuis le 14 janvier 2021.

En Côte-sous-le-vent, plusieurs colonies d'*Acropora cervicornis* ont été observées pour la première fois en 2019 à proximité du site de plongée du Jardin de corail, à l'Est des îlets Pigeon. Parmi ces coraux apparus spontanément, 10 colonies sont suivies une fois par mois depuis le 11 septembre 2021.

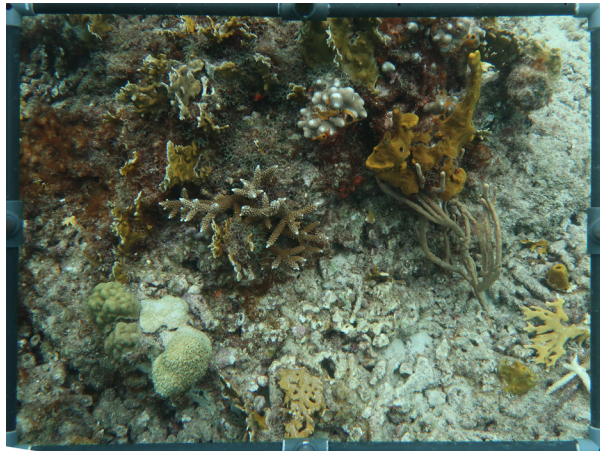
	T0 (DÉBUT DU SUIVI)	T1 (APRÈS 12 MOIS DE SUIVI)	ÉVOLUTION MOYENNE	ÉVOLUTION (VALEURS EXTRÊMES)
SURFACE TOTALE MOYENNE	845 cm ²	1776 cm ²	+ 931 cm ²	Max. : + 1619 cm ² Min. : - 1434 cm ²
SURFACE NÉCROSÉE MOYENNE	509 cm ²	585 cm ²	+ 76 cm ²	Max. : + 1156 cm ² Min. : - 718 cm ²

▲ Présentation des variations observées entre le 1^{er} suivi et le 12^{ème} suivi sur les colonies d'*Acropora cervicornis* des îlets Pigeon

Malgré quelques casses spectaculaires observées sur certaines colonies (entraînant jusqu'à -90 % de matériel biologique sur l'une d'entre-elles), on observe une augmentation des surfaces totales et nécrosées moyennes sur l'ensemble des coraux suivis.



▲ Colonies d'*Acropora cervicornis* avant dislocation



▲ Colonies d'*Acropora cervicornis* après dislocation

Les casses observées concernent 3 colonies, dont une présentant déjà des lésions importantes. Ces casses semblent être d'origine mécaniques : l'une d'entre elles apparaît consécutivement à un épisode de forte houle tandis que les deux autres sont d'origine inconnues et interviennent en dehors des périodes de confinement.

Une seule année de suivi ne permet pas encore de croiser les données obtenues avec d'autres informations telles que la température de l'eau ou la fréquentation de la zone. En effet, il s'agit d'événements périodiques (pics de chaleur, confinements, etc) qu'il faudra donc observer plusieurs fois avant de pouvoir établir des liens avec les données recueillies sur les colonies d'*Acropora cervicornis*. Ce suivi doit s'envisager sur le long terme afin de pouvoir interpréter les données avec plus de fiabilité.

En plus du suivi des colonies, les pontes de coraux de l'espèce *Acropora cervicornis* sur le « champ d'Acropores » situé sur le platier de l'îlet Fajou dans le Grand Cul-de-sac marin en zone classée en cœur de Parc sont également suivis. Aucune ponte d'Acropores n'a été observée dans le Grand Cul-de-sac marin. À la date du 03 septembre 2021 aucune ponte n'était signalée dans la Caraïbe pour cette espèce. La ponte des coraux sur un site particulier est un phénomène qui reste aléatoire malgré le calendrier établi par le Caribbean Marine Biology Institute (CarMaBI).

Même si l'objectif principal de la mission n'a pas été atteint, ces 3 nuits ont permis d'observer de nouvelles espèces telle que l'Échinoderme *Eupta lappa* qui est un animal nocturne détritivore qui, dans la journée, vit caché dans les coraux ; d'assurer une veille écologique et une surveillance du territoire. Les perspectives de ce suivi comprennent notamment la mise en place au sein du massif d'*Acropora cervicornis* d'une caméra vidéo panoramique (couvrant un champ de 360°) reliée à un moniteur vidéo de contrôle à bord de l'un des bateaux, qui permettrait de détecter le début de la ponte.



▲ L'échinoderme *Eupta lappa* - animal nocturne
Crédits : C. Lemonon, PNG

- **Focus sur les oursins diadèmes**

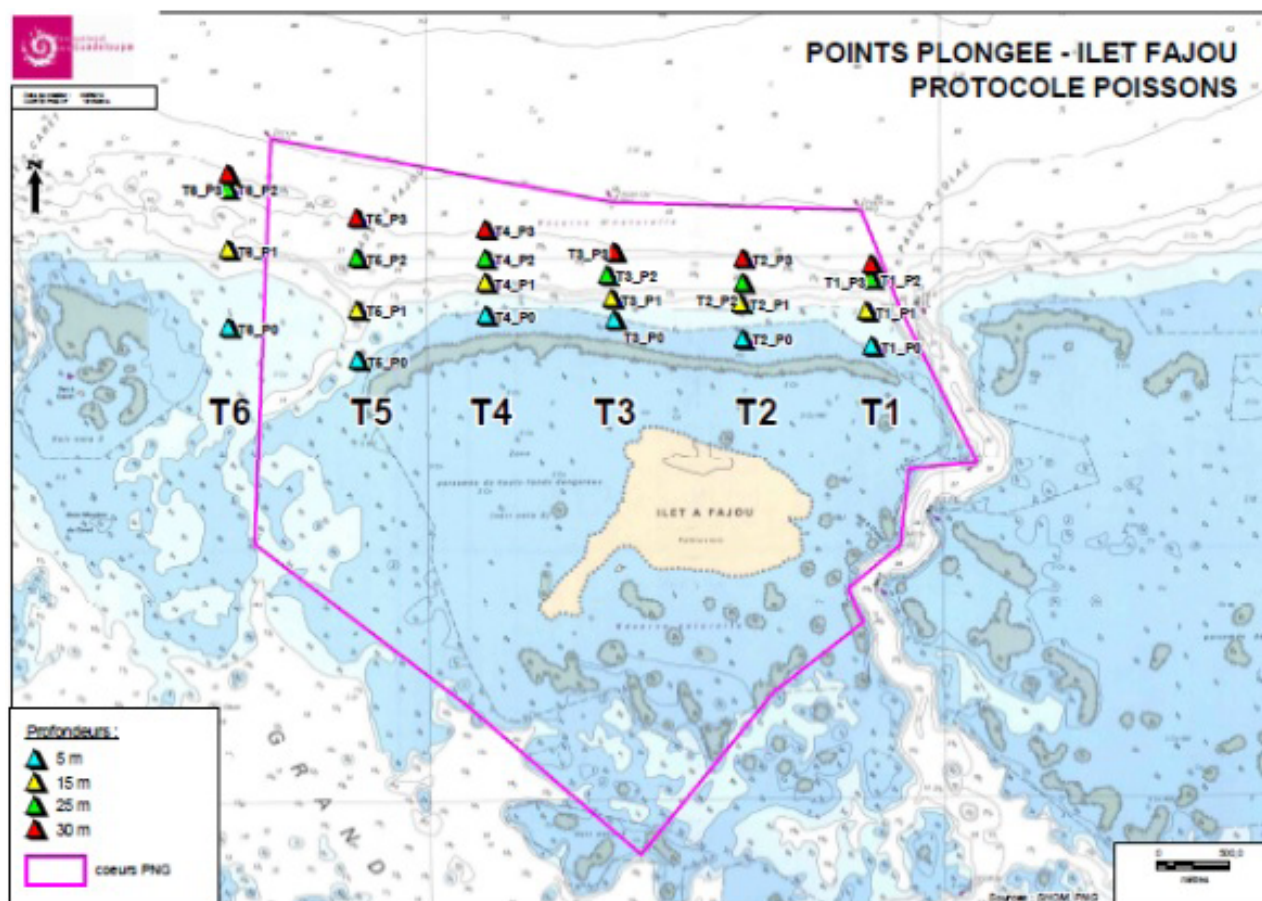
Les oursins diadèmes sont dénombrés dans une bande de 1m de large, le long du transect de 60 m². On note un nombre faible d'Oursins diadèmes à savoir : 0,06 ind/m² en 2021 ; 0,07 ind/m² en 2020 et 0,3 ind/m² en 2019. La rareté des oursins constitue un déficit d'herbivores qui assurent un rôle de régulation des populations algales.

- **Communautés ichthyologiques (poissons)**

L'évolution des communautés ichthyologiques a été suivie dans les mêmes sites que les communautés benthiques récifales. Un protocole a été développé pour fournir une évaluation rapide des communautés ichthyologiques ; faire l'inventaire de la diversité ; déterminer l'abondance des espèces de la zone et assurer une surveillance de l'espèce invasive *Pterois volitans* (poisson lion). Ce protocole est programmé tous les 3 ans. Les relevés sont effectués à l'intérieur de bandes de profondeur : en dessous de 30m, de 20 à 30m, de 10 à 20m et de 0 à 6m.

En Côte-sous-le-vent : 10 radiales sont localisées autour des îlets Pigeon. Au total, 41 relevés ont été effectués.

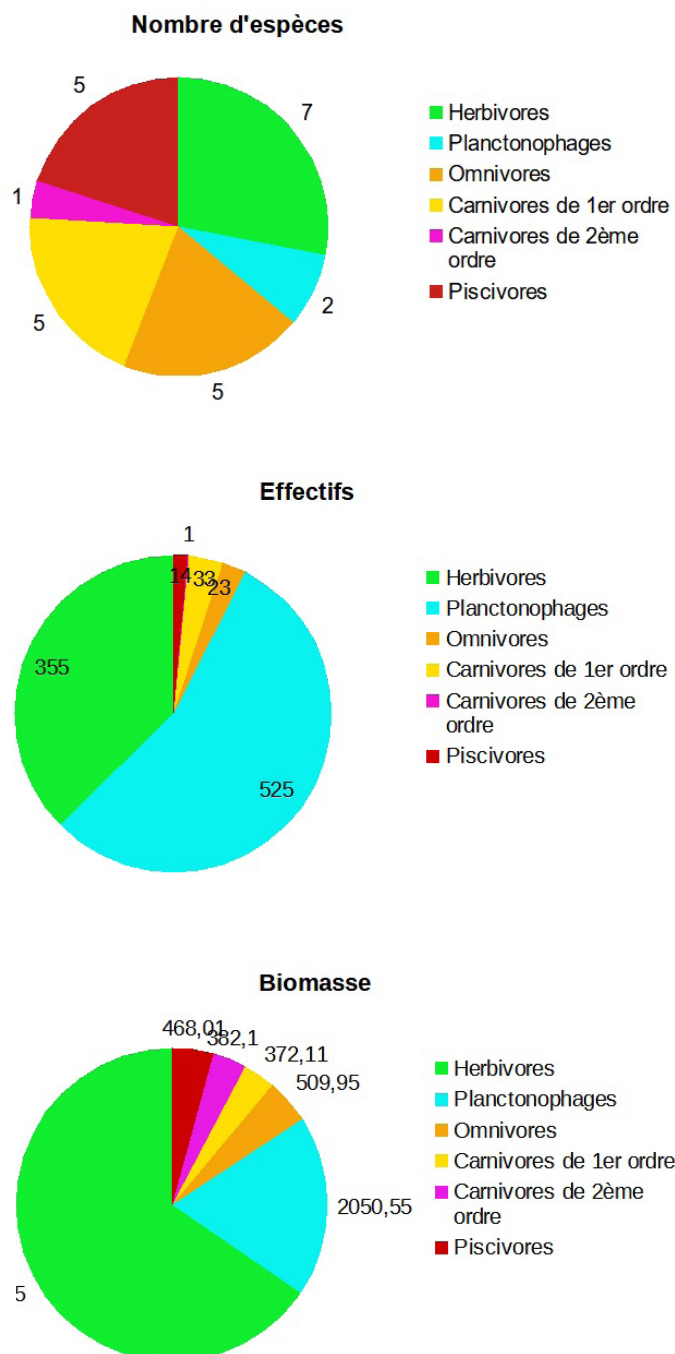
Dans le Grand Cul-de-sac marin : 6 radiales sont localisées à l'extérieur de la barrière de corail en face de l'îlet Fajou. Au total, 24 relevés ont été effectués.



▲ Points Plongée - Îlet Fajou - Protocole Poissons

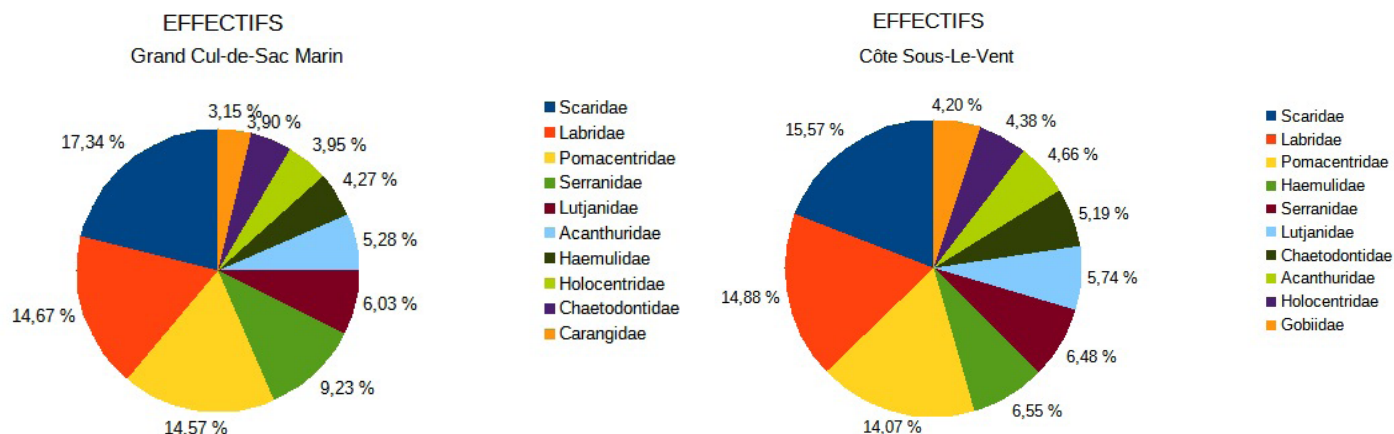
- **Diversité des communautés ichtyologiques**

Au total, 25 espèces de poissons ont été recensées au cours de ces relevés. Ces espèces appartiennent à 13 familles dont les plus représentées sont la famille des Pomacentridae, dont font partie les demoiselles et la famille des Scaridae, dont font partie les poissons perroquets. Les espèces qui dominent le peuplement en effectifs sont les espèces dites planctonophages qui vivent en bancs. En ce qui concerne la biomasse, on note une dominance des poissons herbivores, suivis des poissons planctonophages. Ces résultats sont similaires à l'année 2020.



▲ Suivi des peuplements ichtyologiques en zones classées en cœur de Parc en Côte-sous-le-vent et dans le Grand Cul-de-sac marin.

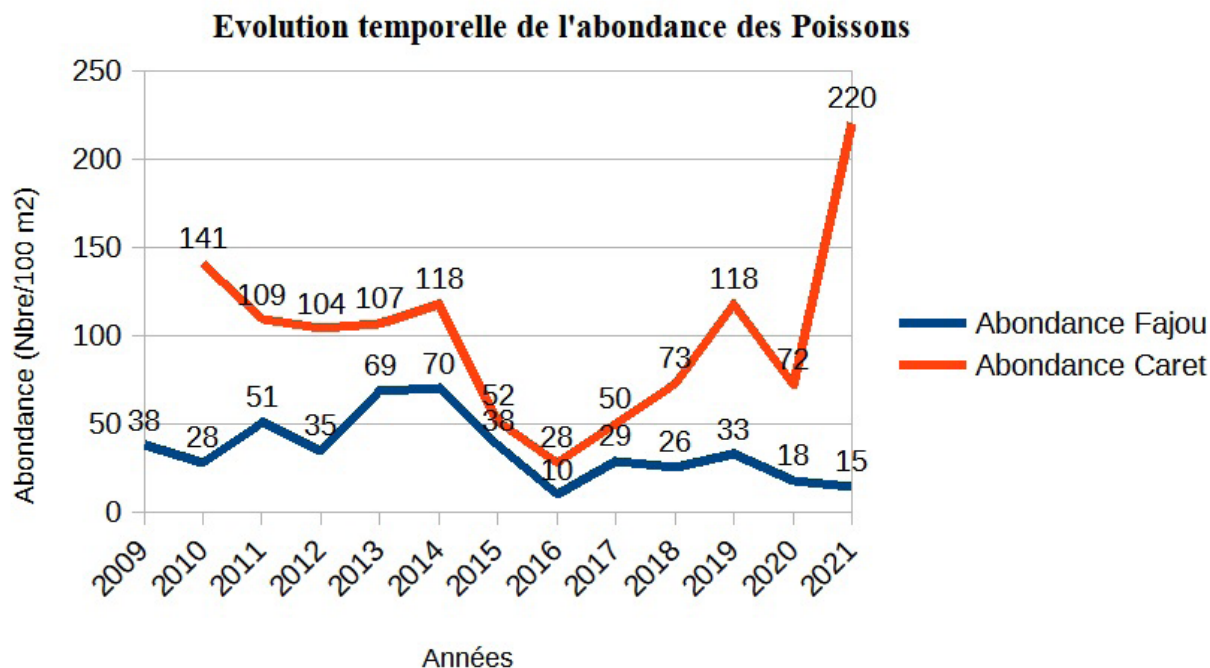
Les graphiques ci-après représentent la composition respective des peuplements pour le Grand-cul-de-sac marin et la Côte-sous-le-vent.



On note que les familles les mieux représentées sont les mêmes quel que soit le site étudié. Cependant, les effectifs semblent beaucoup plus importants en Côte-sous-le-vent. En ce qui concerne le poisson lion *Pterois volitans*, celui ci a été contacté le plus fréquemment à l'intérieur de la tranche bathymétrique comprise entre 20 et 30 m, mais ces effectifs restent très faibles.

• Évolution de l'abondance des communautés ichthyologiques

Dans le Grand Cul-de-sac marin, le protocole mis en place a pour but d'évaluer la densité de poissons en cœur de Parc par rapport à une station en AMA. Au total, 9 espèces ont été recensées au cours du relevé pour la station de Fajou pour 15 ind/100m² et une biomasse totale de 1313,69 g/100m². Pour la station de Caret située en AMA, 25 espèces ont été inventoriées pour 220 ind/100m² et une bio-masse totale de 5000,5 g/100m². La richesse spécifique, l'abondance et la biomasse semblent plus élevées en Aire maritime adjacente qu'en cœur de Parc. Des analyses sont en cours pour tester si les tendances sont significatives.



▲ Histogramme représentant l'évolution de l'abondance des poissons dans le Grand Cul-de-sac marin pour la période de 2010 à 2021

• *Suivi des traces de tortues marines sur l'îlet Kahouanne*

Ce suivi s'inscrit dans le Plan national d'actions (PNA) en faveur des tortues marines initié et piloté par les DEAL de Martinique et de Guadeloupe dans lequel le Parc s'investit depuis 30 ans. Le protocole de suivi des traces sur l'îlet Kahouanne, site majeur, a été révisé cette année par le service Patrimoine du Parc avec l'aide d'Alexandre Girard, expert de l'analyse des jeux de données du PNA. Il a été décidé de passer à minima deux jours par semaine de juin à septembre à Kahouanne pour compter les traces de trois espèces de tortues (vertes, imbriquées et luths) en nidification autour de l'archipel.

À cette occasion, une nouvelle formation des agents a été effectuée en juin, visant la plus grande standardisation possible des lectures de trace. Pour chaque trace, il s'agit d'interpréter l'espèce et l'activité de ponte. Sur les 4 mois, 236 activités de tortues imbriquées et 103 de tortues vertes ont été observées, avec respectivement 24 % et 38 % de succès de pontes potentiels. Aucune trace de tortues luth n'a été observée. Les données récoltées ont été transmises à l'équipe d'animation du PNA pour en faire la synthèse.



▲ Identification des plages de suivis des tortues marines en 2021



▲ Formation suivi tortue à Kahouanne - Crédits : S. Mègre, PNG

• *Suivi des peuplements coralliens des îlets Pigeon à l'aide de photographies sous-marines*

Ce protocole a été développé pour suivre l'évolution temporelle des communautés récifales benthiques autour des îlets Pigeon depuis 2012. Le dispositif est constitué de 12 quadrats de 80 X 60 cm de côté matérialisés de façon permanente sur le fond. Des photographies sont réalisées sur ces quadrats, en saison sèche et en saison humide. Afin de pérenniser leurs positions, chaque quadrat est délimité par des tiges d'acier inoxydable scellées à leurs quatre coins par de la résine « époxy ». Lors du suivi, une structure pyramidale qui supporte l'appareil photo est déposée autour de ces tiges. Le suivi peut ainsi être réalisé d'une année sur l'autre exactement sur la même zone. En 2021, 4 journées ont été consacrées aux prises de vues. Les relevés de 2012 à 2016 ont été traités.

En 2022, une étudiante stagiaire en Master II à l'Université des Antilles va analyser les photographies pour la période de 2017 à 2021.

Suivi des thermographes aux îlets Pigeon et dans le Grand Cul-de-sac marin : la mise en place d'un réseau de suivi de la température de la mer s'inscrit dans une des thématiques prioritaires à l'échelle nationale, à savoir le changement climatique. Les hausses de température importantes peuvent provoquer le blanchissement des coraux et entraîner des mortalités plus ou moins importantes selon l'intensité de l'épisode. Les thermographes ont été placés dans deux sites différents : le Grand Cul-de-sac marin et les îlets Pigeon. Dans chacun des sites deux enregistreurs, ont été implantés : un à

-1m et l'autre à -25m. Le pas de temps de l'enregistrement des températures est de 4 heures. Les thermographes sont relevés tous les 4 mois. En 2021, les thermographes ont été relevés 3 fois et les données sont en cours de traitement.

1.2 Administration et diffusion des connaissances

• Vulgarisation scientifique

La mission du Parc est de protéger et valoriser un patrimoine naturel exceptionnel. Rassemblant différents corps de métiers dédiés à ces missions, il va de soit que les agents ont acquis une expertise scientifiques dans plusieurs spécialités. La traduction des résultats scientifiques en informations accessibles au plus grand nombre est un enjeu au quotidien, qui se décline autant dans les publications web que sur le terrain lors d'interactions avec le public.

Diverses publications ont été mises en ligne sur le site internet dont :

- Les herbiers de magnoliophytes (plantes à fleurs) marines
<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/actualites/sortie-en-mer-pour-visiter-nos-prairies>
- Une campagne de dératisation sur les îlets
<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/actualites/preservation-des-ilets-un-veritable-bras-de-fer-face-aux-rongeurs>
- Les tortues terrestres de l'archipel
<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/actualites/un-reptile-blinde-arpentant-la-guadeloupe-la-tortue-terrestre>
- L'utilisation de l'ADNe en mer
<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/actualites/de-linfiniment-petit-pour-detecter-linfiniment-grand>
- Une nouvelle maladie corallienne détectée en Guadeloupe
<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/actualites/une-nouvelle-maladie-faire-palir-les-coraux>
- La fonge guadeloupéenne
<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/des-connaissances/les-missions-scientifiques/lactualite-scientifique/la-guadeloupe-un-archipel-riche>
- L'adaptation des forêts altimontaines au changement climatique (*en cours de vérifications par 2 expertes*)
- Le projet Guad3E

De plus, un article sur la Phase 2 du projet Protéger a été publié dans la revue Sciences Eaux & Territoires de l'INRAE.

• SINP - Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel

En Guadeloupe, il est représenté par la plateforme Karunati, administrée techniquement par le Parc. Son animation est prise en charge par la DEAL. L'année 2021 a vu la fin de la convention DEAL-PNG 2017-2021 en septembre (38 000 €) et la relance d'une nouvelle convention pour 3 ans (2021-2024) à hauteur de 23 000 € pour une prise en charge des développements et de la maintenance / hébergement de l'outil.

Le Parc s'est doté d'outils numériques dans le but d'optimiser le travail de ses agents.

Le premier élément à noter est le déploiement de la solution GeoNature via une mutualisation inter-parcs autour de l'outil Occurences de taxons dit Occtax qui remplace le jeu de données d'observations occasionnelles.

Occtax est conforme à la norme occurrence de taxons du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et est directement intégrable au SINP. L'outil, disponible en version web et en version mobile, a été déployée sur l'ensemble des téléphones mobiles des agents. La saisie est facilitée avec une synchronisation du terrain vers le web. Depuis son déploiement en avril 2021, la barre des 3000 don-nées a été dépassée en décembre, ce qui reflète une forte adhésion des agents.

Des masques de saisie embarqués et adaptés aux mobiles pour le recensement des camps de chasse et le suivi de la fréquentation des aires de pique-nique ont été conçus.

Deux stagiaires ont été accueillis d'avril à août (l'un en licence pro et l'autre en master) pour dynamiser la plate-forme via différentes missions :

- Intégration de jeux de données ;
- Réalisation d'un modèle de masque de saisie sous format tableur ;
- Création d'une page d'accueil de la plate-forme ;
- Appui à la prise en main de GeoNature en interne ;
- Travaux sur les améliorations et les développements communs de la plateforme en groupe de travail InterDOM (Guadeloupe, Réunion, Mayotte et Martinique).

Durant l'année 2021, de nouveaux jeux de données et la mise à jour de jeux de données existants ont été réalisés.

Jeux de données mis à jour :

Observations occasionnelles (remplacé par Occtax)	15 059 observations et 909 taxons
Données Suivi temporel des oiseaux communs* (STOC)	8463 observations et 67 taxons
Suivi des rivières	133 observations et 23 taxons

**Le protocole STOC-EPS (Échantillonnage ponctuel simple) consiste en des relevés standardisés sur des points d'échantillonnages répartis le long de parcours visités deux fois par an à date fixe et par le même observateur. Chaque parcours compte 10 points de relevés. La méthode est celle dite des "points d'écoute" : les oiseaux vus ou entendus sont dénombrés sur ces points pendant 5 minutes exactement".*

Jeux de données ajoutés :

Observations de Magnolia dodecapetala	47 observations et 1 taxon
Données oiseaux par contact auditif en cœur de Parc (Étude sur Euphonia musica)	vec 177 observations et 16 taxons
Modélisation de l'habitat des mollusques terrestres	4 222 observations et 65 taxons
Occurrences de taxons proposées par l'outil GeoNature	3 076 observations et 452 taxons
Étude de la connectivité des habitats forestiers entre la Grande-Terre et la Basse-Terre	25 observations et 6 taxons

L'ensemble des données ont été livrées pour mise en ligne sur la plate-forme nationale (environ 90 000 données).

1.3 Contribution à des programmes de recherche

PROJETS DE RECHERCHE EN PARTENARIAT

→ Participation à la mesure de l'activité photosynthétique de colonies coralliennes d'*A. cervicornis*, *A. prolifera* et sur les populations situées en cœur de Parc, sur le platier de la Barrière du Grand Cul-de-sac marin : le Parc a participé à l'étude menée par Claude et Yolande Bouchon, l'Université des Antilles et l'université de Caen, impliquant une fibre optique mise en contact avec le corail, qui ne subit aucune lésion.

→ Participation au suivi des populations côtières de Chondrichthyens : le Parc a mis à disposition des moyens nautiques et équipe associée pour le programme de recensement des requins et raies par caméras de l'association Kap Natirel. Ce programme déployé à l'échelle caraïbe permettra, une fois les vidéos visionnées, de déceler la présence de ces animaux cartilagineux dans les eaux des secteurs Pigeon et Grand-cul-de-sac marin.



▲ Mesures activité photosynthétique
Crédits : S. Mègre, PNG

• TOPASE

Le Parc est un acteur du projet TOPASE (Tortues et Pêche accidentelle : vers des Solutions de réduction Efficientes) financé via la mesure 39 du Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) « Innovation liée à la conservation des ressources biologiques ».

Ce projet de 2 ans est porté par le CNRS en partenariat avec l'IFREMER et le Parc, afin de répondre au double objectif de développement d'une pêche durable : maintenir l'attractivité des métiers associés aux filets maillants de fonds et améliorer la connaissance et l'état de conservation des tortues marines présentes aux Antilles françaises.

Outre la participation à des réunions avec l'équipe du projet basée en Guadeloupe et en Martinique, les agents du Parc national ont conduit des actions techniques en plongée pour concevoir, tester et installer un dispositif immergé de caméras sous-marine pour filmer l'interaction entre les filets de pêche et les tortues marines. Ces tests se poursuivront début 2022 jusqu'à validation d'un dispositif efficace et performant.

• Pose de caméras appâtées

Le Réseau requins des Antilles françaises, aussi appelé Reguar, s'est constitué en 2013 à l'initiative de l'association Kap Natirel, avec le soutien de la DEAL Guadeloupe.

Ce réseau regroupe de nombreux acteurs et partenaires œuvrant pour l'étude et la protection des requins et des raies sur l'ensemble des Antilles françaises. Il est composé de nombreuses associations, acteurs de la mer, bénévoles, scientifiques, gestionnaires d'espaces naturels et organismes d'État.

Les actions du Reguar ont pour vocation :

- d'améliorer les connaissances sur les élasmobranches (requins & raies) ;
- de sensibiliser et informer le public et les usagers de la mer ;
- de préserver et conserver les populations d'élasmobranches des Antilles françaises et leurs habitats.

En 2021, nous avons participé à la pose de caméras appâtées dans les cœurs de parc marin dans le cadre d'un protocole pour renforcer les connaissances sur les espèces de requins.

Les données, qui nous seront transmises après l'analyse de toutes les vidéos, permettront d'acquérir des connaissances sur les espèces de requins présentes aux abords du littoral, de Bouillante à Deshaies, dans le Grand Cul-de-sac marin aux abords de la barrière récifale et au niveau de Kahouanne et Tête à l'Anglais.

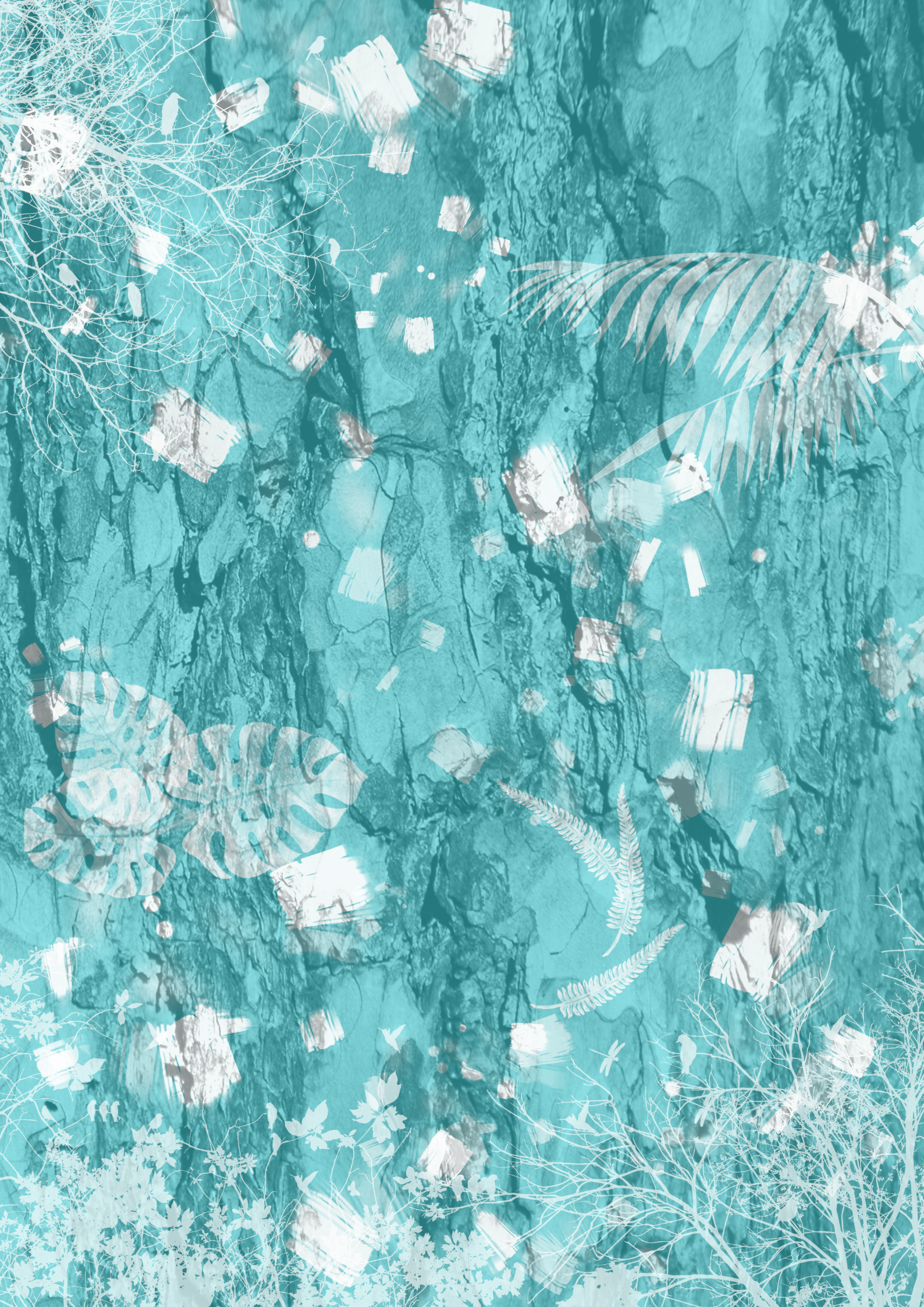
APPELS À PROJETS DE RECHERCHE

En 2021, 7 projets ont été retenus sur 18 déposés dans le cadre de l'Appel à Projets scientifiques annuel, pour un soutien total de 55 000 euros cofinancés par le Parc (25 000 euros) et le Plan de Relance (30 000 euros) :

- ➔ Malaco-Spider : Inventaire et caractérisation des peuplements de mollusques et d'araignées du Parc National de la Guadeloupe ;
- ➔ Karuet : Étude des hétéroptères (punaises) en particulier en cœur de parc. Le projet comprend un échantillonnage des espèces trouvées lors de prospections, la création d'une base de données ADN et une étude morphologique des spécimens ;
- ➔ L'écosystème-feuille : Première étude sur les micro-organismes présents sur les feuilles dans différentes forêts guadeloupéennes et inventaire des lichens dans la perspective future de publier un catalogue illustré des lichens de Guadeloupe ;
- ➔ Diablotin : Continuité du projet " A la recherche du Pétrel diablotin (*Pterodroma hasitata*)" par détection infra-rouge. Ce projet s'inscrit dans la dynamique en cours à l'échelle de la Caraïbe sur la recherche de sites de nidification du Pétrel diablotin ;
- ➔ Mares : Étude et inventaire des invertébrés des mares guadeloupéennes dans le but de publier une clé d'identification des invertébrés des milieux aquatiques de Guadeloupe ;
- ➔ Insecte 25 : Étude comparative de plusieurs familles d'insectes à 25 ans d'intervalle sur le territoire du Parc ;
- ➔ Bota - Flore : Poursuite des inventaires de la flore rare, endémique ou menacée de Guadeloupe, prioritairement dans les zones peu ou non prospectées du cœur du parc ;
- ➔ Un 8e projet, portant sur des ophiures invasives, petits animaux de la famille des étoiles de mer, a été retenu et financé sur le budget « Espèces exotiques envahissantes » (Parc & France Relance)

Le lancement de la plupart de ces projets a été reporté en 2022, en conséquence de la situation sanitaire puis sociale. Un nouvel appel à projets est prévu au premier trimestre 2022.

INDICATEURS 1-1	CIBLE 2021	ATTEINTS 2021
1-1 : nombre d'espèces PNA suivies / nombre total de PNA du territoire	3/3	1/2
1-2 : nombre de jeux données transférées annuellement au SINP	3	8 jeux dont 5 nouveaux
1-3 : nombre de partenariats actifs (autorisation de recherche + conventions) qui s'inscrivent dans une démarche de mise en réseau	6	7





2.

PROTÉGER

- P.28** Surveillance du territoire et des usages
- P.34** Actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux
- P.39** Projet Guad3E
- P.40** Projet PROTÉGER
- P.43** Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager

2.1 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

La préservation des ressources patrimoniales est un préalable indispensable à leur valorisation. Le patrimoine qu'il soit naturel, culturel ou paysager implique des actions de gestion directe, voire de restauration pour permettre leur protection et leur mise en valeur.

Ainsi, la surveillance du territoire et la police de l'environnement constituent des activités essentielles de l'établissement. Il s'agit de veiller à l'intégrité des patrimoines du parc national, sur ses espaces terrestres et maritimes.

Surveillance du territoire et des usages

Initiés à la fin de l'année 2020, des ateliers visent à la mise en place de la stratégie police de l'établissement. A la fin du premier semestre 2021, une restitution des travaux a été réalisée auprès des agents des quatre pôles et services concernés ayant participé à son élaboration.

L'animation des groupes de travail « police » internes à l'établissement avait pour objectif d'opérationnaliser cette stratégie à partir de choix partagés (sur les thématiques, sur les modalités d'action, sur les réponses à apporter entre autres).

Deux groupes de travail internes ont porté sur :

- L'identification des 11 thèmes prioritaires et leurs objectifs pour la conservation ainsi que les moyens nécessaires pour traiter ces thèmes ;
- La définition des réponses à apporter en relation avec l'appréciation du degré d'infraction pour chaque thème identifié au 1er GT.

Des conventions de partenariat ont été soumises à nos partenaires : gendarmerie, caserne de Saint-Claude, Parquet, Office de l'Eau.

La stratégie police est structurée autour de trois axes :

1. Apporter une réponse adaptée dans la continuité sensibilisation /pédagogie / accompagnement /police ;
2. Orienter les interventions vers une police de précision pour servir une efficacité environnementale
3. Améliorer les conditions d'efficacité des procédures.

En 2021, 21 J/ETP ont été consacrés par les agents du Parc aux prospections de terrain en Aire d'adhésion en Nord Basse-Terre. De nombreux incidents ont été relevés démontrant une pression de plus en plus forte sur les habitats et les espèces animales. La problématique des espèces exotiques envahissantes est à mettre en relation avec le non-respect de la Loi sur l'eau : rupture de canalisation suite à des travaux d'aménagement non-conformes par exemple. De même, de mauvais usages locaux comme le pastoralisme divagant provoquent la dégradation des habitats.

Le premier semestre de l'année 2022 sera consacré à sensibiliser les acteurs du territoire sur les implications du droit de l'environnement et en particulier dans le parc relativement aux thématiques suivantes :

- en Aire d'Adhésion, pollution de l'eau par des produits ménagers, comblement de zone humide, décharges sauvages ;
- en Cœur de parc, animaux domestiques, prélèvement faune/flore, chasse et braconnage, feux au sol, drone, activités commerciales non autorisées.

• Autorisations

Le Parc peut délivrer des autorisations nécessaires pour des études scientifiques en cœur de Parc, autant en milieu marin que terrestre. En 2021, les autorisations incluent notamment :

- Des prélèvements d'insectes à l'aide de filet à papillon à Morne à Louis (Toni Jourdan),
- Des installations scientifiques tel que des enregistreurs acoustiques à Beausoleil (Frantz Delcroix/association Amazona),
- La réalisation de prises de vue lors de Canyoning à Rivière Grosse-corde (BRGM),
- Des prélèvements d'insectes (hémiptères aquatiques), moustiques, micro-mammifères aux Abymes, Lamentin, Traversée (Alain Rousteau, UA),
- Des prélèvements de sols et végétaux à la Soufrière, forêt de la Basse Terre (Céline Dessert, IPGP),
- Des prélèvements de portions de plantes aux Bains jaunes, Nez cassé et aux Mamelles (Alain Chauchoy/Gwada botanica),
- Des prélèvements d'insectes (microlépidoptères) par filet à papillon et collecte à vue aux Bains jaunes, Soufrière, Chutes du Carbet, Fédé, Forêt de Sainte Marie, Chutes Moreau, Forêt Ricard, Crêtes des Icasques, Barthole et Morne Moustique (Bruno Rasmussen, INRAE Avignon),
- Des installations scientifiques tel que des pièges photographiques : ornithofaune/forge au Sentier Mamelles Pigeon (A.Lenoble),
- Des prélèvements à la main et prélèvements salivaires d'hylodes (Baptiste Angin)
- Des prélèvements d'hétéroptères à l'aide de filet à papillons, filet fauchoir, capture à la main lors de chasse à vue, gants Matocq, battage de la végétation, aspirateur thermique (modifié pour la capture des insectes) et parapluie japonais sur l'ensemble des traces PNG (François Dusouliez),
- Des prélèvements d'insectes à l'aide de piège lumineux et prélèvements à la main à Moscou (Trois-Rivières), Fédé (Capesterre Belle-eau), Trianon (Baillif), Petites Mamelles (Capesterre Belle-Eau), la Gravelière (Vieux-Habitants), Crête de village (Bouillante), Bains jaunes (Saint-Claude), Grand-Étang (Capesterre Belle-eau), Beausoleil (Saint-Claude) (Nicolas Moulin),
- Des transplantations de *Pterocarpus* et *Annona* aux Abymes (Modeste Salignat/PM)
- Des transplantations d'orchidées à la Traversée (DPAT/AGO),
- Des plongées et des poses d'échantillonneurs passifs pour le suivi de masse d'eau douce à Fa-jou, Christophe, Point sec à lézards (Créocéan),
- Des installations scientifiques tel que des caméras pour requins aux îlets Pigeon et Fajou (Beaufort/Kap Natirel),
- Des plongées pour le suivi de pontes d'Acropores à Fajou (C. et Y. Bouchon),
- Des installations scientifiques pour suivre l'activité photosynthétique (diving PAM) à Fajou (Pascal Claquin, Université de Caen),

SURVEILLANCE DES MILIEUX

• Police en milieu terrestre

Des contrôles ciblés pour des territoires à enjeux

En 2021, les contrôles sont ciblés sur les enjeux prioritaires du territoire à savoir :

- ➔ La préservation de la qualité de l'eau, en priorité les systèmes d'assainissement et les aires d'alimentation des captages d'eau potable ;
- ➔ La préservation de la ressource en eau (contrôle des prélèvements et des usages de l'eau en période de restriction des usages) ;
- ➔ La protection des milieux aquatiques (continuité écologique, travaux en rivière, protection des zones humides) ;
- ➔ La préservation de la biodiversité (sécurité à la chasse, lutte contre le braconnage de la faune sauvage, protection des espaces et des espèces protégés, lutte contre les espèces exotiques envahissantes).

300 contrôles ont été réalisés pour un total de 4734h30 soit environ 676 équivalent H/J

- pour la police de la chasse : 44 H/J
- pour le contrôle des espaces protégés : 524 H/J
- pour les travaux en zones humides sans autorisation: 4 H/J
- pour la surveillance générale du territoire : 67 H/J
- pour la circulation dans les espaces naturels : 5 H/J
- pour l'atteinte à la faune protégée : 0
- en suivi police : 32 H/J

34 procédures judiciaires ont été réalisées relevant 9 types d'infractions relevées en cœur de Parc :

	PV D'AVERTISSEMENT
Nombre	29
Dont Circulation non-autorisée d'animaux	14
Exercice irrégulier d'activités commerciales	10
Atteinte non-autorisée aux végétaux non-cultivés	4
Détention non-autorisée de minéraux ou fossiles provenant du cœur du parc	1

	PV de contestation	Pêche en eau douce non-autorisée	Dépôt d'objets ou d'ordures transportés à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé et construction ou aménagement de terrain dans une zone interdite par un plan de prévention des risques naturels
Nombre	2	1	1

	Timbres amendes	Circulation non-autorisée d'animaux (chiens)	Atteinte non-autorisée aux végétaux non-cultivés	Non-respect de la réglementation du plan de gestion cynégétique
Nombre	3	1	1	1

Nous relevons cette année encore, un nombre important de procédures pour présence de chien en cœur de Parc, auquel vient se rajouter cette année une augmentation de celles concernant des activités commerciales non autorisées.

Pour la police anti-braconnage, deux procès-verbaux de constatation ont été dressés en 2021 :

- 1 pour délit de pêche en eau douce en cœur de Parc
- 1 pour dépôt d'objets ou d'ordure, transport à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé et construction ou aménagement de terrain dans une zone interdite par un plan de prévention des risques naturels.

Une opération de police chasse en collaboration avec l'OFB et l'ONF a été effectuée, dans le sud Basse-Terre. 2 agents du Pole Terrestre ont été mobilisés pour un total de 19h45.

Une opération de police chasse en inter-services avec le Pôle marin s'est également déroulée dans le nord Basse-Terre avec un agent du Pôle terrestre (5h).

Quatre agents du Parc ont été mobilisés en collaboration avec la Gendarmerie, sur une opération de recherche de randonneur disparu en forêt sur la commune de Capesterre (Carbet) ; Cette personne a été finalement retrouvée vivante (total de 32h).

Les résultats en matière d'infractions sont sensiblement les mêmes que pour l'année précédente. Il nous semble opportun de continuer la collaboration avec les autres services de l'État (OFB, ONF, la brigade environnement sud-Basse-Terre et les polices municipales).

• Police en milieu marin

Les objectifs principaux de ces missions sont la lutte contre le braconnage :

- Dans les zones où la pêche est interdite ;
- Des espèces protégées (Lambis, tortues, langoustes, etc.) ;
- Des espèces sous-tailles ;
- Avec des engins interdits.

Les objectifs secondaires de ces missions sont :

- La lutte contre les pollutions par rejet et carénage,
- La lutte contre l'ancrage en milieu fragile,
- La lutte contre la perturbation intentionnelle d'espèces protégées (cétacés, oiseaux nicheurs, etc.),
- Le contrôle du respect des règlements applicables aux marins et aux navires (documents de bord et obligations déclaratives).

L'année 2021 a encore été segmentée par les confinements successifs et leurs mesures sanitaires associées. La fréquentation de nos espaces maritimes en a été fortement impactée. Ainsi, nous avons pu remarquer l'alternance de longues périodes pendant lesquelles les sites étaient à l'abandon et de week-ends pendant lesquels tous nos sites étaient pris d'assauts par un public en recherche de liberté.

Un effort particulier a été mis en œuvre pendant les périodes de confinement, à l'aube et au crépuscule, contre la pêche en cœur de parc.

Les agents du Parc ont réalisé 209 sorties en mer, pour des missions de surveillance, police, information, sensibilisation, protocoles scientifiques.

Nous avons été présents 28 jours le week-end ou les jours fériés.

Sur ces 209, 57 sorties étaient consacrées à la police de l'environnement (26 % des sorties annuelles).

Les missions de surveillance ont eu lieu dans les espaces classés en cœur marin de Parc national (4094 ha) et dans l'Aire Maritime Adjacente (130800 ha), du Grand Cul de Sac Marin à la Côte Sous le Vent.

La zone à couvrir s'étend de la commune d'Anse-Bertrand, à celle de Vieux-Habitants et les zones les plus surveillées sont les alentours de l'îlet Fajou et de l'îlet blanc, pour le Grand Cul-de-sac marin et les îlets Pigeon pour la Côte-sous-le-vent.

L'ensemble représente 555 heures de surveillance des activités dans les espaces maritimes du Parc, réparties en trois thèmes principaux :

- Contrôle des espaces protégés : 355 heures
- Surveillance générale du territoire : 138 heures
- Surveillance de la pêche maritime : 62 heures

Ces sorties ont permis d'atteindre nos objectifs de contrôle, fixés par le plan de contrôle des pêches 2021 et de doubler nos objectifs pour l'année 2022 :

	Nombre	Dont PV	Rappel à l'ordre
Contrôle de pêcheurs professionnels	43	5	10
Contrôle de pêcheurs de loisirs	121	3	13
Contrôle des activités professionnelles	61	20	4
Contrôle des activités de loisirs	275	1	50

C'est un total de 500 contrôles qui ont été effectués au cours des patrouilles de l'année 2021, pour lesquels 81 contrôles (20%) ont fait l'objet de mesures palliatives, de rappel à l'ordre ou d'avertissements.

6 procès verbaux de constatation ont été dressés par nos agents, dont 2 pour braconnage et 4 pour de la destruction d'engins de pêche (6 casiers et 800 m de filet). Ces mesures immédiates ont permis de faire cesser les infractions et de relâcher des crabes, des lambis et de nombreux poissons coralliens dans leur milieu naturel.

En 2021, la mise en place de 142 nouveaux mouillages écologiques nous permet de renforcer la réglementation, par l'interdiction d'ancrage dans les cœurs de parc. Cette nouvelle mesure qui vise à préserver les fonds marins, a été expliquée aux usagers tout au long de l'année. Cet effort d'information des usagers à la réglementation représente 290 échanges informatifs avec le grand public lors de nos patrouilles.

Sur ces nouvelles bouées est affiché un QR-Code qui permet un accès à la réglementation applicable dans ces zones de mouillages écologiques.

Lors des 4 jours du week-end de la Toussaint, les agents du Parc ont encadré les divers regroupements festifs dans les espaces maritimes protégés. Ils ont mis en place avec la Délégation de la Mer, une opération inter-services le 1er novembre, qui a regroupé les services des Douanes et de la Brigade nautique. Une pratique qui tend à se démocratiser est le phénomène de boat-party, où de nombreux navires se regroupent pour que leurs passagers fassent la fête, outrepassant la réglementation propre à la quiétude de l'environnement, de même que les distanciations sociales imposées par la situation sanitaire.

ENTRETIEN DES LIMITES DU PARC

• Limites terrestres

La vérification du marquage des limites du Parc, nécessaire afin d'assurer une bonne identification de celles-ci ainsi que l'accompagnement de prestataires pour assurer l'entretien des layons de limites a mobilisé l'équipe des gardes-moniteurs lors de 24 sorties dédiées pour un total de 265h55. Environ 30,33 kms de limites du Parc ont été entretenues en 2021.

L'entretien des 9 limites restantes prévu en sous-traitance a été reporté en 2022 en raison du contexte sanitaire.

➔ Suivi des demandes d'autorisation :

- Travaux du captage d'eau potable de trou à diable à Bouillante
- Chantier « Routes de Guadeloupe » à Corossol
- Chantiers de la Grivelière à Vieux-Habitants
- Chantier de l'Observatoire volcanologique et sismique de la Guadeloupe à Savane à mulets
- Dossier du Bik a trail
- Tours cyclistes Junior et Senior de Guadeloupe
- Course de côtes des Mamelles

• Limites marines

L'entretien du balisage maritime des cœurs marins, à l'exception de celui des 3 grandes bouées de Fajou réalisé par les Phares et Balises, est fait en régie par les plongeurs du Pôle marin. Les 22 bouées et les 26 espars sont entretenus et vérifiés annuellement : nettoyage et remplacement de la ligne de mouillage, changement de manilles.

Cet entretien comprend également le balisage des zones tampons : 28 bouées et 26 espars.

Ce travail représente 5 J ETP réalisés par les plongeurs professionnels du Parc.

59 heures de navigation avec les navires du Parc ont été nécessaires pour l'entretien des limites de parc et des zones tampons.

Les 3 grandes bouées de délimitation au nord de Fajou sont remplacées par des neuves.

Cette année, le balisage des limites de cœur marin de la Grande Rivière à Goyave ont été débroussaillé en décembre, par les agents d'entretien du pôle forestier, avec l'appui du navire ARDEA.

TRAVAUX EN ZONES HUMIDES SANS AUTORISATION

Des menaces persistantes et croissantes pèsent sur les zones humides sur le nord Basse-Terre. La plupart d'entre elles sont classées RAMSAR. Les thématiques associées à l'atteinte d'une zone humides sont également les déchets et l'arasement des couvertures végétales.

En aire d'adhésion du nord Basse-Terre, des actions de police de l'environnement ont été menées. 5 procédures ont été réalisées :

- 3 procédures pénales (PV de constatation)
- 2 procédures administratives (PV de mise en demeure)

INDICATEURS 2.1	CIBLES 2021	ATTEINTS 2021
2-1a : Nombre d'avertissements formalisés (indicateurs de l'enquête parlementaire)	30	38 (pôle terrestre : 34 / pôle marin : 4)
2-1b : Nombre d'opérations de police mises en œuvre dans le cadre du plan de contrôles	350	354 (pôle terrestre : 300 / pôle marin : 54)
2-1c : nombre d'actions de sensibilisation des usagers et des collectivités sur l'enjeu d'assainissement	3	0

2.2

Actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux

(le patrimoine naturel)

MILIEUX LITTORAUX

• Opération de régulation des rats sur les îlets en cœur de Parc

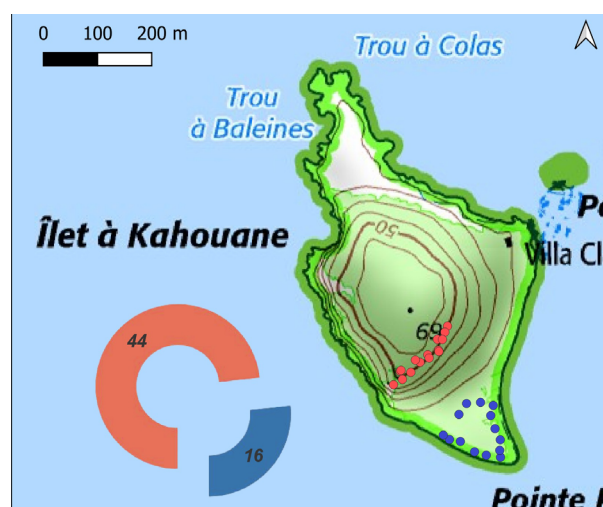
L'isolement géographique des îlets peut être une source d'avantage pour certaines espèces, certains oiseaux peuvent y trouver une certaine quiétude et une zone de reproduction favorable et préservée des prédateurs. Mais ce contexte insulaire peut également devenir une source de menace pour ses habitants car il s'agit d'un espace clos, une zone géographique finie avec des ressources limitées. L'introduction d'une nouvelle espèce extérieure sur un îlet peut ainsi venir bousculer l'équilibre naturel qui pouvait y régner. Dû à cet isolement géographique, les îlets sont souvent l'habitat d'espèces uniques notamment des reptiles, qui n'ont évolué qu'à cet endroit. C'est ainsi le cas pour plusieurs îlets classés en cœur de parc national qui abritent des populations de reptiles endémiques. La présence de mammifères prédateurs extérieurs aux îlets, comme les rats, représente pour eux une menace importante.

Le rat noir « *Rattus rattus* », est une des espèces dont la lutte est prioritaire. La régulation de ces espèces représente également un enjeu visuel et sanitaire important sur les sites fréquentés. En 2021, 30 pièges « E2 Goodnature » (piège mécanique anti-rats avec compteur) ont été installés sur l'îlet Kahouane. Ces pièges tuent automatiquement chaque rongeur et ne nécessitent qu'un passage à intervalles réguliers pour changer les cartouches. La lutte contre les rongeurs est donc effectuée en continu sans nécessiter la présence intense des équipes.



▲ Piège E2 GoodNature installé à Kahouane
Crédits : ?

Résultats des captures : En l'espace de 7 mois, 60 rats au moins ont été éliminés par les pièges automatiques. Au départ de l'expérimentation, les « soudas » déclenchaient les pièges ; une solution avec des matériaux de récupération a été trouvée pour les épargner.



▲ Campagne de piégeage des rats sur l'îlet à Kahouane sur deux localités (forêt et mer)
De mars à septembre 2021

Sur les îlets Pigeon, l'expérimentation de 3 pièges R-control (boîte permettant la capture d'une trentaine d'individus) menée en 2020 pour éliminer les rats de façon discrète n'a pas abouti, les rats ayant détruits les premiers modèles. Fort des résultats obtenus sur Kahouane avec les pièges « E2 GoodNature », ils seront installés sur les îlets Pigeon en 2022.

• Suivi de la dynamique de population des crabes semi-terrestres comestibles

Depuis août 2019, l'arrêté portant réglementation de l'exercice de la pêche maritime de loisirs en Guadeloupe et à Saint-Martin est entré en vigueur et a pris en compte les propositions de gestion formulées par le Parc national sur la capture et la conservation pour le crabe de terre ou crabe blanc (*Cardisoma guanhumu*) et le crabe à barbe (*Ucides cordatus*).



▲ Crabe de terre (*Cardisoma guanhumu*)
Crédits : S. Mège, PNG



▲ Crabe à barbe (*Ucides cordatus*)
Crédits : S. Mège, PNG

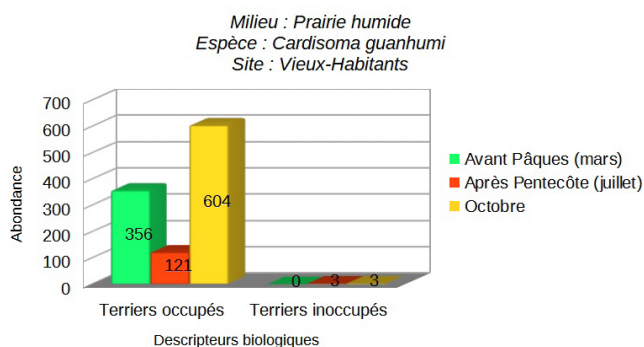
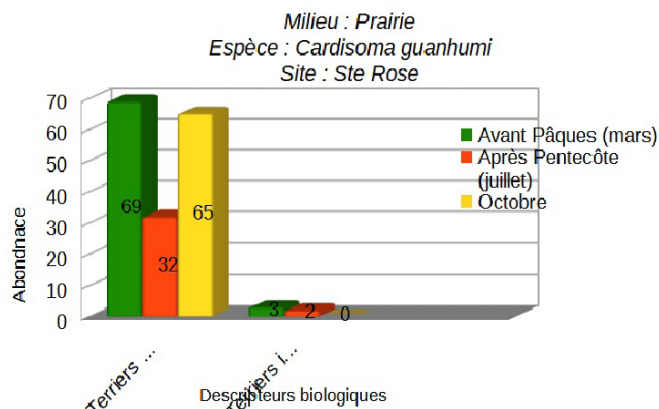
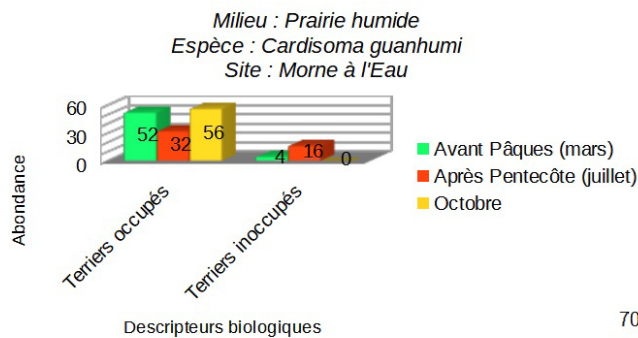
Les captures de crabe de terre et de crabe à barbe sont autorisées du 1er octobre au 15 mai de chaque année et ne concernent que les individus dont la taille de la carapace de l'avant à l'arrière est supérieure à 60 mm. Il est donc interdit de capturer ces crabes du 16 mai au 30 septembre. Seule la capture à l'aide de « boîtes à crabes » est autorisée. Cependant, ces boîtes doivent comporter une ouverture laissant le passage des crabes de taille inférieure à 60 mm, permettant ainsi une pêche sélective. En revanche, la capture de ces crabes à l'aide de filet et/ou de produits chimiques est interdite toute l'année.

Depuis 2017, un suivi a été initié pour estimer la densité et la dynamique des populations de *Cardisoma guanhumu* et *Ucides cordatus* dans les différents habitats fréquentés par ces espèces sur 4 communes en collaboration avec les Gardes du littoral et les agents des Pôles marin et terrestre.

Pour 2021 comme pour 2020, on semble noter un impact des prélèvements dans les zones de prairies humides sur les communes de Morne-à l'Eau, Sainte-Rose et Vieux-Habitants pendant les fêtes de Pâques avec une chute du nombre des terriers occupés après pentecôte. Une recolonisation des peuplements 4 mois après les prélèvements intensifs des fêtes pascales est suggérée pour les communes des Abymes et de Vieux-Habitants. Les données sont en cours de traitement.



▲ Boîte à crabes
Crédits : S. Mège, PNG



• Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

• La mangouste

Dans le cadre du Plan national d'actions en faveur des tortues marines, le Parc a participé à la lutte contre la prédation des nids de tortues par les mangoustes sur les plages de Port-Louis. Pour ce faire, il a prêté à l'ONF des pièges à rats afin qu'ils puissent assurer leur protocole de lutte pour la 5ème année consécutive. Un agent du parc a accompagné l'ONF sur deux jours afin de bénéficier du retour d'expérience.

Photographie d'une mangouste (*Urva auropunctata*)
Crédits : E. Bosc, PNG



• Le poisson-lion

Les espèces introduites *Pterois volitans* et *Pterois miles* (poisson-lion) ont un statut d'espèces envahissantes. Considérant ce statut, la DEAL délivre, chaque année, un arrêté donnant autorisation à des personnes et à certains agents du Parc national de prélever en plongée à l'aide d'une foène ces espèces.

3 plongées de prélèvement de *Pterois* ont été organisées cette année dans le Grand Cul-de-sac marin : 24 individus tués et 4 vus ou manqués.

• Reprise du plan de gestion pour le Grand Étang, Capesterre-Belle-Eau

Le Grand Étang est un site exceptionnel en termes de zone humide en altitude. Il représente la plus grande retenue d'eau douce en Guadeloupe. Son histoire lui a laissé des traces que ce soit en termes de vestiges d'aménagement ou de biodiversité ; nombreuses sont les espèces exotiques envahissantes qu'on y observe : bambou commun, tilapia du Mozambique, crapaud buffle, etc. Afin de préserver cette étendue d'eau douce ainsi que les espèces endémiques qui s'y trouvent, la mise en place d'un plan de gestion conciliant bonnes conditions d'accueil du public et de protection de la biodiversité, est un projet de longue date.

En 2021, un stage de 6 mois a permis de constituer un état des lieux et une synthèse des connaissances acquises sur cette zone. En suivant la méthode dite « CT88 », 6 enjeux ont été retenus :

1. Garantir la tranquillité de la grive à pieds jaunes et autres espèces d'oiseaux menacées considérées comme "chassables" et inscrites dans l'arrêté du 17 février 1989,
2. Favoriser la fréquentation générale du site par les oiseaux inféodés aux milieux humides,
3. Maintenir la haute diversité spécifique en chauve-souris,
4. Assurer une qualité de l'eau suffisante au bien-être de la faune et de la flore locale,
5. Maintenir ce bassin reproducteur pour les macro-invertébrés (dont les ouassous) en luttant en particulier contre les actions de braconnage menaçant les espèces de *Macrobrachium*,
6. **Déterminer le scénario évolutif naturel du Grand Étang d'un point de vue paysager pour adapter les mesures de gestion.**

• Restauration de la forêt marécageuse de Golconde

L'opération de « Restauration de la forêt marécageuse dont Golconde » constitue une action récurrente des conventions d'application de la Charte signées avec la ville des Abymes depuis 2016. Elle a pour objet la renaturation de la partie de cœur de parc aujourd'hui occupée par de la prairie et envahie par les *Typha dominicensis*. La plantation de jeunes pousses de *Pterocarpus officinalis* dans les populations de *Typha* constitue dans le même temps un test grandeur nature d'une solution de lutte contre cette espèce exotique envahissante qu'est le *Typha*.

L'opération a été financée exclusivement sur des fonds propres du Parc jusqu'en 2020 inclus. Sur la période 2021-2023, elle bénéficie des fonds « France relance » à hauteur de 120.000 euros. Ce sont 60.000 euros qui ont été mobilisés en 2021 sur cette opération.

Le Parc et la ville des Abymes co-pilotent l'opération. L'établissement public mobilise les moyens nécessaires. Ceux-ci relèvent des moyens financiers mais également techniques et humains. Une part minime de la main d'œuvre consiste en l'intervention directe des agents du Parc national. La majeure partie de la main d'œuvre provient d'une prestation de service objet d'un marché qui mobilise 60 journées d'équipe de 3 ouvriers + 1

chef d'équipe.

En 2021, l'activité sur le projet a consisté en deux chantiers principaux. Tout d'abord, la remise en terre de jeunes plants élevés en pépinière depuis deux ans sur le site dit « de Golconde » et dans les populations de *Typha*. Cela a concerné 1500 plants. Notons qu'en 2021, le projet a également bénéficié du mécénat de la société CMA-CGM qui s'est investie pour replanter 1 000 m² de forêt marécageuse au cours d'une journée balisée « un collaborateur, un arbre - 1C1A » et organisée pour être réalisée en famille sur le site de Golconde.

Le second chantier a été d'ouvrir une pépinière sur le site dit « Belle-Plaine ». Celle-ci a été positionnée à la lisière de la forêt marécageuse. Outre les aménagements nécessaires (pose de toile de sol, acquisition des pots et de substrat, préparation et remplissage des pots), le travail a consisté à collecter de jeunes plants dans le milieu naturel puis à les transplanter dans les pots préalablement préparés. Les jeunes plants seront élevés en pépinière durant deux années pleines avant d'être mis en terre dans les espaces aujourd'hui en prairie et dans la continuité du massif de forêt marécageuse existant. Ce sont 12 000 plants qui ont été ainsi mis en pépinière.

En 2022, la mise en terre des derniers plants de Golconde sera réalisée. La tâche principale sera l'entretien et l'élevage de jeunes plants à Belle-Plaine.



▲ Journée de plantation à la pépinière Belleplaine, pots avant plantation
Crédits : M. Boucard, PNG



▲ Journée de plantation à la pépinière Belleplaine, pots avant plantation
Crédits : J. Briche, PNG

• Programme de sauvegarde d'une orchidée menacée (EPIREV)

Ce projet mené en relation étroite avec l'Association Guadeloupéenne d'Ochidophilie (AGO), a pour objectif la sauvegarde d'*Epidendrum revertianum*, une orchidée fortement menacée avec seulement quelques plants sauvages restants en Guadeloupe. Des plants ont été multipliés par croisements avec des souches naturelles provenant de différentes origines, puis cultivés en serre au CIRAD. Ces plants ont ensuite été transplantés en milieu naturel sur plusieurs sites depuis 2016. Les transplantations de 2020 avaient dû être reportées. Fin 2021, les derniers croisements ont été transplantés en cœur de Parc sur trois sites propices à leur développement. Ces opérations ont été réalisées sur trois demi-journées, avec des agents du Parc ainsi que des membres de l'AGO. Ces plants seront par la suite suivis de près par les agents du parc pour assurer la survie de l'espèce. Au total, ce sont près de 1500 plants qui ont été transplantés en milieu naturel. La majorité des orchidées transplantées en 2019 se portent bien, et certaines sont en fleurs ce qui est très prometteur.



▲ Photographie d'*Epidendrum Revertianum*
Crédits : L. Balais, PNG

◀ Journée de plantation des orchidées en cœur de parc
Crédits : J. Briche, PNG



Une fois les premières populations bien établies, de nouveaux croisements génétiques pourront être obtenus et ainsi augmenter la quantité et la diversité d'*Epidendrum Revertianum* en Guadeloupe.

Projet Guad3E

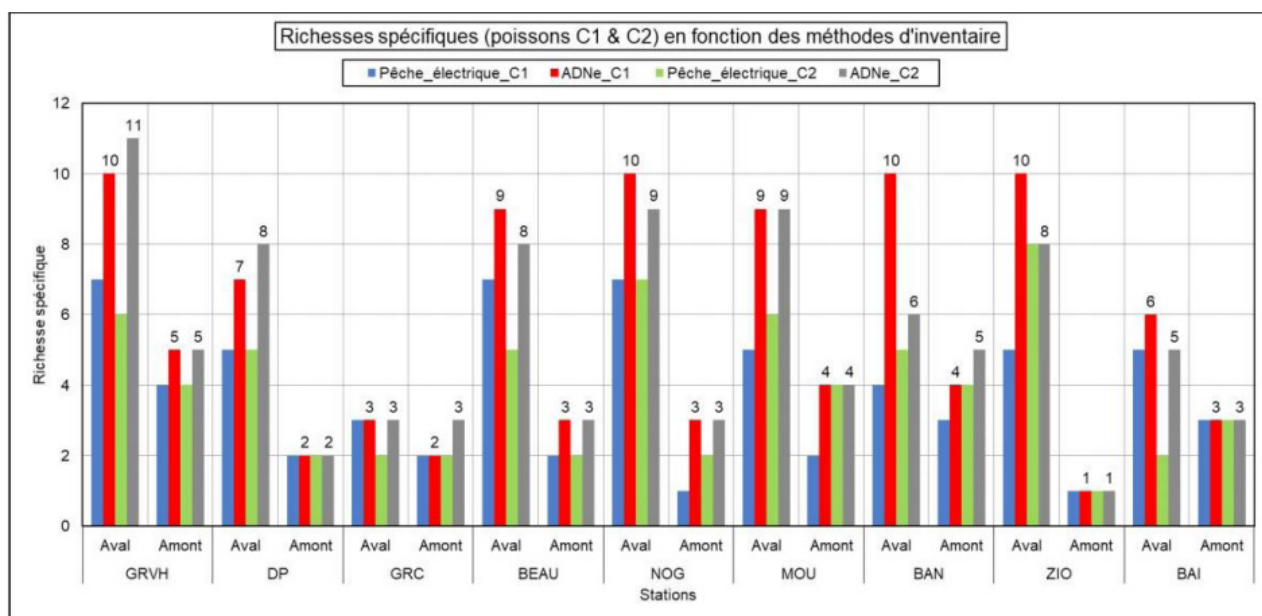
Les espèces exotiques envahissantes sont une menace pour la biodiversité locale, surtout dans un contexte insulaire comme celui de la Guadeloupe, d'où l'importance de leur détection.

Financé par le FEDER et l'Office de l'eau, le projet Guad3E vise à la mise en place d'une méthode de détection des espèces exotiques envahissantes (EEE) aquatiques en Guadeloupe. Pour le mener à bien, un partenariat public/privé a été initié entre le Parc national de la Guadeloupe, le laboratoire d'analyse génétique SPYGEN et deux prestataires (EcoinEau et Marion Labeille). L'objectif de ce projet est de tester l'efficacité de l'« ADNe » comme technique de surveillance innovante des EEE aquatiques animales en Guadeloupe. L'ADNe est une méthode d'échantillonnage basée sur la récupération d'ADN laissé par les espèces, dans leur milieu. L'ADN récupéré après filtration de l'eau est ensuite comparé à une base de données génétiques afin de déterminer les espèces présentes dans le milieu et d'ajouter celles qui manquent. Il s'agit donc d'une méthode non invasive qui garantit la tranquillité des espèces.



▲ Capsule de filtration d'ADNe

La base de données créée est opérationnelle et donnera un accès public aux séquençages des espèces. Le test de la méthode « ADNe » a quant à lui fourni les résultats suivants :



▲ Comparaison des richesses spécifiques entre les deux méthodes

Pour les poissons, la richesse spécifique obtenue par la méthode ADNe est significativement supérieure ou égale à celle de la méthode traditionnelle sur 100 % des stations.

Pour les crustacés, la richesse spécifique obtenue par la méthode ADNe est significativement supérieure ou égale à celle de la méthode traditionnelle sur 80% des stations.

L'analyse montre que l'assemblage des communautés est statistiquement identique entre la méthode classique et la méthode ADNe que ce soit pour les poissons ou les crustacés.

Deux « répliques » (copies) se sont révélés nécessaires pour l'application de la méthode ADNe aux Antilles. Ils ont été déterminés selon l'étude de Cantera et al. 2019 selon un compromis coût/bénéfice.

La période de l'année la plus favorable pour ce type d'inventaire dépend des espèces. Pour les poissons, la saisonnalité n'influence pas les résultats. Pour les crustacés, l'étude montre une meilleure détection en carême (février/mars) période de grainage des individus femelles.

Les paramètres pouvant influencer la méthode sont la période de reproduction des espèces, la matière en suspension, le débit, l'amélioration de la base de données, la persistance du signal. La taille du système, elle, n'influence pas les résultats.

Le rapport du projet a été finalisé cette année ; l'ensemble des documents concernant le projet et sa valorisation sont disponibles sur : <http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/des-actions/les-projets/projet-guad3e>



FIN DES EXPÉRIMENTATIONS DU PROJET PROTÉGER

• Les objectifs de la phase 2

Le projet « PROTÉGER » a pour objectif la promotion et le développement du génie végétal dans les rivières de Guadeloupe. Il vise ainsi à préserver la biodiversité des milieux aquatiques tout en protégeant la population et ses biens des risques encourus lors des crues de rivières ou des événements cycloniques.

La première phase du projet conduite par le Parc national de la Guadeloupe de 2016 à 2018, a permis de définir 12 types de ripisylves et de retenir 30 espèces à fort potentiel pour une utilisation en génie végétal.

La phase 2 du projet 2019-2022 vise à une caractérisation plus précise des espèces

sélectionnées lors de la phase 1 et à une définition des techniques de génie végétal utilisables sur les berges de nos cours d'eau.

Cette seconde phase est pilotée par le Parc national de la Guadeloupe, en partenariat avec l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) et l'Université des Antilles (UA). Ce projet de près d'un million d'euros est financé par l'Union Européenne via son Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 630 270€, par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) à hauteur de 150 000 € et par les 3 copilotés du projet sur fonds propres à hauteur de 194 819 €.

• Un programme scientifique dense

• Expérimentation sur le bouturage

L'année 2021 a permis de finaliser l'ensemble des expérimentations du projet « PROTÉGER ». D'une part, les capacités de bouturage de 23 espèces ligneuses, semi-ligneuses et herbacées ont été testées. Les excavations des plus de 400 boutures plantées ont permis de mesurer leurs différentes caractéristiques morphologiques des boutures. Les résultats en cours d'analyse permettront de déterminer quelles espèces pourront être utilisées sur les chantiers de génie végétal sur les berges de rivières et pour quelles techniques.



Le génie des plantes en action !

• **Expérimentation sur le développement des plantules**

Pour des espèces ligneuses structurant les ripisylves ne bouturant pas, l'utilisation de plantules représente une possibilité d'enrichir le panel d'espèces indigènes utilisables en génie végétal. L'objectif de l'expérimentation menée était d'obtenir une connaissance fine des caractéristiques liées à leur développement, à leur croissance et à l'installation de leur système racinaire, notamment dans les premiers mois.



▲ Expérimentation plantules



▲ Plantule de courbaril

L'analyse des résultats de cette expérimentation a permis de sélectionner 5 espèces qui pourront être utilisées sur les chantiers de génie végétal sous forme de graines.

• **Vers un premier chantier de formation en génie végétal**

Des chantiers pilotes, d'abord de petite taille puis plus ambitieux, sont portés par la Région Guadeloupe, maître d'œuvre des travaux et devraient être réalisés sur la rivière Lézarde en 2022.

Au-delà de l'expertise technique apportée en appui à la maîtrise d'ouvrage, l'équipe du projet « PROTÉGER » a travaillé à la conception d'un chantier école pour former l'entreprise qui réalisera les chantiers pilotes. Cette formation, initialement prévue en mars 2021 a été reportée en début d'année 2022 pour s'accorder sur le calendrier des chantiers Région.

• **Communication vulgarisée**

La stratégie de communication du projet, actualisée en 2020, a été mise en œuvre au cours de l'année 2021 avec l'accompagnement réalisé par le prestataire Biloba Communication. De nombreuses actions de communication ciblées ou grand public ont pu être réalisées.

- Site internet <https://genie-vegetal-caraibe.org> régulièrement mis à jour (plus de 6000 visiteurs en 2021) ;
- Forte présence sur les réseaux sociaux (plus de 10 000 vues des posts Facebook) ;
- Campagne presse dans des magazines grand public ;
- Participation à des émissions radiophoniques, dont Clin d'Oeil à la vie ou C'naturel sur Guadeloupe la 1ère ;
- Réalisation de supports de communications dont des films et podcast de présentation du projet ;
- Diffusion de 3 lettres d'informations du projet.

Le projet a par ailleurs largement été relayé dans les médias locaux suite à une conférence de presse organisée en février 2021.

• Communication scientifique

Un article scientifique a été publié dans la revue Journal of Tropical Forest Science portant sur les sciences, la technologie et le développement des forêts tropicales, ayant un facteur d'impact 0,65. L'article intitulé « Control of native species asexual propagation for soil bioengineering applied to riverbank protection in the west indies » est disponible en ligne : <https://www.jstor.org/stable/27039921>

Un article de vulgarisation portant sur la phase 2 du projet a par ailleurs été publié dans le Hors série n°75 du magazine Science, eaux et territoires (<http://www.set-revue.fr/quelles-especes-utiliser-pour-le-genie-vegetal-aux-antilles>) (voir Annexe 3 Article SET phase 2).

Le projet « PROTÉGER » - phase 2 a par ailleurs été présenté lors des colloques internationaux suivants :

- 5ème conférence internationale sur le génie végétal (5th International Conference on Soil, Bio- and Eco-Engineering), juin 2021 à Bern-Suisse : présentation orale par visioconférence ;
- 3ème congrès sur la restauration, la réhabilitation et la renaturation, (Québec RE3 Conference Reclaim Restore Rewild), juin 2021 à Québec - Canada : poster commenté par visioconférence ;
- Rencontre annuelle de l'Association pour la conservation et la biologie tropicale (2021 Annual meeting Association of Tropical Biology and Conservation), présentation orale par vision conférence ; juillet 2021
- 11ème rencontre du réseau REVER « restaurer et s'enraciner » (Réseau d'Échanges et de Valorisation en Écologie de la Restauration) : présentation orale en présentiel ; juillet 2021 à Gap



• Perspectives

L'année 2022 verra la fin de cette seconde phase du projet « PROTÉGER » et permettra de clore l'analyse des résultats des expérimentations, la réalisation du chantier école et de mener une réflexion partenariale sur la suite donnée au projet. L'enjeu d'une future phase 3 de formation et développement de filières économiques sera en effet majeur : transformer durablement les pratiques de travaux en rivière, pour garantir l'utilisation de ces techniques de génie végétal plus respectueuses de l'environnement.

2.3 Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager

La culture locale est en partie orale. Les lieux-dits portent souvent des noms évocateurs, recelant des informations tant sur leur origine que sur des usages et pratiques locales et/ou traditionnelles. L'étude des toponymes vise donc à contribuer à une connaissance plus fine de l'aire optimale d'adhésion du Parc. Ces informations peuvent aider à mieux comprendre l'appropriation des lieux par les résidents et éventuellement permettre d'envisager des pistes de gestion durable du patrimoine culturel et/ou paysager.

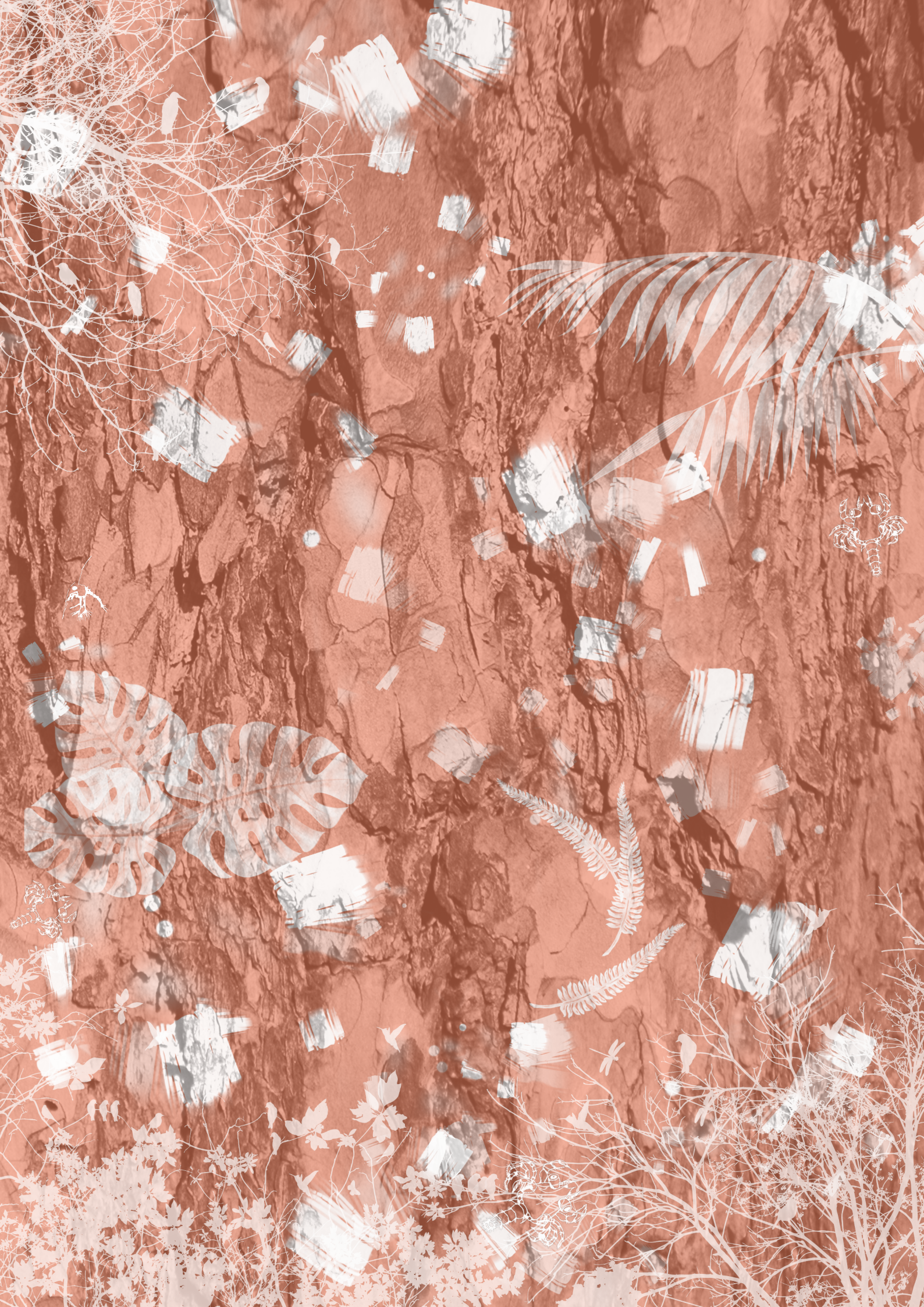
Depuis 2020, le Parc explore cette piste au moyen d'une étude pilote avec la commune de Vieux-Habitants. Il s'agit d'expérimenter une méthode reposant à la fois sur des sources bibliographiques (principalement aux Archives départementales) et des rencontres avec les aînés, souvent dépositaires de mémoire orale.

En effet, cette commune est la plus ancienne paroisse de l'archipel et recèle des toponymes

assez évocateurs. Son nom fait d'ailleurs référence à cette antériorité, les « Habitants » au temps de la colonisation étaient justement les premiers colons à s'établir sur un territoire et à l'exploiter.

La première partie de l'étude qui consistait à la collecte des sources auprès des archives départementales et des témoignages auprès des personnes âgées a été réalisée en 2021, bien que perturbée par la pandémie (confinements successifs, fermeture des archives, décès de certains aînés pressentis pour la collecte de mémoire orale). La phase suivante consistera en une restitution interactive au public en lien avec le tissu associatif.

En 2022, une nouvelle commune récemment adhérente à la charte du Parc, Trois-Rivières, devrait être la deuxième sélectionnée pour cette étude.



3.

ACCOMPAGNER

- P.46** *Accompagner des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles*
- P.48** *Accompagner des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature*
- P.52** *Accompagner des acteurs sur la pêche professionnelle en milieu marin*
- P.53** *Autres accompagnements des acteurs*

3.1 Accompagner des acteurs du territoire

dans une logique de développement durable

Le développement endogène, créateur de richesses et d'emplois au niveau local apparaît comme prioritaire pour notre territoire. La stratégie mise en œuvre par le Parc consiste à participer avec tous les moyens dont il dispose à l'intégration effective des problématiques de biodiversité dans les processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques qui impactent significativement les cœurs de Parc. L'action du Parc contribue à l'émergence de projets divers portés par les acteurs locaux et répondant à une démarche sociaux économiques intégrée favorisant une utilisation raisonnée des ressources naturelles.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'AGRICULTURE ET LES FILIÈRES AGRICOLES

La commune de l'Anse-Bertrand est à l'origine du projet « Pwa péyi » dans le cadre de la convention de mise en application de la charte de territoire. Ce projet a débuté en 2016 avec pour objectif la mise en place de plusieurs axes :

- un événementiel « La journée des pois » en décembre de chaque année ;
- un jardin expérimental pour conservation des espèces de « pwa péyi » ;
- une petite unité de transformation des pois ;
- la production des pois en lien avec les agriculteurs du Nord Grande-Terre.

L'Association des Producteurs agricoles ansois (AP2A), partenaire du Parc dans le cadre d'une convention signée en 2021, a été lauréate de l'appel à projet France Relance pour le projet « Pwa Péyi » et l'aménagement d'un atelier de conditionnement et stockage de pois. Ce projet est en lien direct avec la candidature de l'AP2A à la création d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Améliorer l'agrosystème des exploitations notamment au travers du développement de l'atelier de production de légumineuses ». Une convention de partenariat formalise le travail réalisé jusqu'ici et donne de la visibilité pour les 3 années à venir.

• AP2A - POIS

Le projet de filière « pois » dans le territoire du Nord Grande-Terre répond à plusieurs enjeux territoriaux.

Des enjeux environnementaux d'abord, pour améliorer la qualité des eaux en sortie de bassin versant par la ré-introduction de cycles biogéochimiques dans des parcelles de grandes cultures (canne à sucre principalement), via l'implantation de plantes fixatrices d'azotes en bordure ou en inter-rangs dans les parcelles.

Les enjeux sont ensuite économiques par la recherche d'une diversification végétale dans un contexte de quasi mono-culture de la canne à sucre. Ils relèvent également de la sécurité alimentaire dans un territoire soumis à de nombreux aléas qui pourraient isoler le pays des flux de produits alimentaires importés.

Ils sont également culturels et paysagers dans la mesure où la famille des pois et protéagineux constituaient des plantes dites « de barrière » entre parcelles ou espaces exploités.

Ils sont enfin sociétaux et facteurs de changement car les exploitants agricoles consommant les

pois ainsi produits se questionnent sur les pratiques mises en œuvre sur la grande culture et en particulier sur les usages de produits phytosanitaires et fertilisants.

L'année 2021 a vu l'achèvement de deux actions entreprises en 2020. La première portait sur l'accompagnement financier (5 208 euros) pour une analyse préliminaire à la « Construction d'une filière de protéagineux sous pratiques agroécologiques ». L'accompagnement du Parc a également porté sur la participation financière à l'acquisition d'une chambre froide en vue de l'équipement de l'atelier de transformation (7.000 euros dans le cadre du dispositif « post-Covid »). Le local a été mis à disposition de l'association par la commune de l'Anse-Bertrand.

Du point de vue de la production agricole, le verger conservatoire a été déplacé et développé. La fête des pois n'a pu être organisée en 2021 du fait de la gestion de la pandémie et des mouvements sociaux.

• ASSOFWI

La convention conclue entre l'Association des Producteurs de Fruit et de Christophines de Guadeloupe (ASSOFWI) et le Parc dans le cadre du dispositif « post-Covid » initie un partenariat qui pourrait trouver des développements dans les années à venir au travers d'autres dispositifs (ABC, convention d'application de la Charte notamment).

L'année 2021 marque l'aboutissement de l'accompagnement du Parc au profit de l'organisation des producteurs, dans sa structuration et la conception d'une offre d'atelier de transformation des sur-plus des récoltes. La conservation des surplus de récolte permet de limiter le gaspillage et donc la pression sur les ressources (en eau et en sol) pour une même quantité valorisée. La transformation des récoltes permet de « rapatrier » la valeur ajoutée directement auprès des paysans membres. Cette action a donc deux effets directs habituellement présentés comme incompatibles : augmenter le revenu et le productivité du producteur tout en maintenant stable le niveau de pressions sur les ressources.

L'action collective a également eu un effet « starter » pour un projet essentiel et pleinement complémentaire. En effet, elle a permis à l'ASSOFWI de se positionner sur un appel à projet « France Relance » duquel elle a été lauréate. Les moyens issus du plan de relance national permettent à la structure d'aménager et de mettre aux normes les locaux destinés à recevoir les matériels de conservation et de transformation.

Le partenariat engagé consiste ici en une participation financière du Parc (à hauteur de 7 000 euros) pour l'investissement dans du matériel de conservation et de transformation des fruits et légumes : équipements en chambres froides, déshydrateurs de fruits et légumes ainsi des moyens de réduction des plantes amyliacées en farines.

• MON PANIER BIO

La convention conclue entre l'Association Mon Panier Bio Guadeloupe et le Parc dans le cadre du dispositif « post-Covid » renforce un partenariat initié depuis 2016. L'année 2021 marque l'achèvement de l'action qui visait à accompagner l'organisation collective de producteurs à structurer et proposer à ses membres un atelier de transformation des surplus de récoltes.

Le partenariat engagé consiste ici en une participation financière du Parc à hauteur de 7.000 euros pour l'acquisition de matériel de conservation et de transformation des fruits et légumes (chambres froides) et de mise en valeur des produits finis (vitrine réfrigérée, matériel de vente). Cette action se situe à un moment clé de la

vie de l'organisation collective en répondant à deux enjeux auxquels Mon panier bio doit faire face. D'une part, après avoir travaillé au renforcement du collectif et de ses pratiques, l'association s'oriente aujourd'hui vers des processus de transformations générateurs de produits raffinés et innovants. D'autre part, là où par le passé elle occupait un local à titre gracieux, elle bénéficie aujourd'hui d'un local aux normes et qui implique un loyer.

• JARDINS PARTAGÉS

Le Parc a passé une prestation de services avec l'association Dot Soley pour accompagner la conception et l'élaboration de projets de jardins partagés sur les communes de Trois-Rivières, Gourbeyre et Anse-Bertrand. Il s'agit d'apporter une réponse pérenne aux problématiques alimentaires rencontrées par les personnes les plus défavorisées.

En effet, l'approvisionnement en produits de proximité contribue à réduire les émissions de CO2 liées au transport de marchandises.

Ce projet permet également de sensibiliser la population à la protection de son environnement, par des pratiques culturelles naturelles (absence de produit de synthèse, économie de l'eau, etc.). Il permet aussi de faire émerger des vocations pour les métiers de l'agriculture et d'initier des reconversions ou de l'insertion professionnelle dans ce domaine.

D'autres communes lauréates de l'appel à projet national « France Relance » sur les jardins partagés piloté par la DAAF (Lamentin, Baillif, Baie-Mahault) font l'objet d'un accompagnement financier complémentaire par le Parc. C'est ainsi que le Parc a accompagné la commune de Lamentin sur la communication et des inventaires naturalistes.

• RACOON

Conduit par l'INRAE, le projet « Restauration et préservation de la biodiversité du sous-bois par des Agroécosystèmes de Conservation intégrée pour une Croissance innovante en Guadeloupe » (RACOON) s'inscrit comme la suite logique et directe du projet VALAB. Ce dernier avait montré que le territoire guadeloupéen était à même de porter un projet dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI). Le PEI se donne pour objectif de développer de nouvelles solutions au service d'une agriculture productive et durable en favorisant de nouvelles combinaisons entre acteurs des territoires.

Le dossier de demande de co-financement au titre du FEADER n'a pas connu une issue favorable en 2021. Les partenaires ont convenu de présenter une nouvelle candidature en 2022.

3.2 Accompagner des acteurs

*du tourisme, des loisirs et de l'accès à la nature
(hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public,
décrites à l'activité 4.3)*

Les actions collectives mises en œuvre permettent de répondre simultanément à 3 objectifs :

- la protection de la biodiversité ;
- l'information, la sensibilisation et l'éducation de tous ;
- l'accompagnement des activités économiques ayant un impact sur les milieux aquatiques.

• Schéma d'intervention opérationnel du GCSM

La phase opérationnelle du schéma repose en grande partie sur le partenariat entre le Parc et les communes. En 2021, 2 actions importantes prévues dans le SIO ont été conduites :

- La pose des mouillages
- Le lancement du projet d'aménagement de Caret

Arrêté définissant les modalités de délivrance des autorisations d'activités commerciales dans les espaces marins classés en cœur de Parc national.

Après une réflexion engagée en 2020, l'arrêté n° 2021-45 définissant les modalités de délivrance des autorisations d'activités commerciales dans les espaces marins classés en cœur de Parc a été publié le 10 août 2021.

Cet arrêté a reçu un avis favorable du Conseil scientifique. Il a été soumis au Conseil économique, social et culturel pour consultation, puis validé en Conseil d'administration le 8 juillet 2021.

Il précise que la procédure de délivrance d'une autorisation est identique pour une première demande, une modification, une vente ou cession d'établissement ou d'entreprise ou le renouvellement d'une autorisation individuelle.



Le délai d’instruction des demandes d’autorisation, de modification, de renouvellement ou de cession est de 3 mois.

Deux sessions d’instruction par an :

- avril mai juin pour une autorisation en juillet. Réception des dossiers avant le 31 mars.
- août septembre octobre pour une autorisation en novembre. Réception des dossiers avant le 31 juillet.

La procédure d’autorisation se déroule en trois phases obligatoires :

1. Instruction administrative ;
2. Sensibilisation des encadrants et du représentant légal ;
3. Audit de l’activité.

Cet arrêté prévoit également :

- de ne pas accorder de nouvelle autorisation d’activité commerciale aux îlets Pigeon
- de limiter à 40 le nombre maximum d’autorisations d’activité commerciale dans les cœurs Grand Cul-de-sac marin.

Cet arrêté fait actuellement l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif par certains clubs de plongée de Pigeon.

• **Sensibilisation des prestataires touristiques**

Le Pôle Marin a organisé mi-octobre 2021 deux sessions pédagogiques. Elles ont été suivies exclusivement par les établissements candidats au renouvellement de leur autorisation d’activités commerciales et ceux demandant une première autorisation.

Des sessions pédagogiques obligatoires pour les opérateurs économiques permettent :

- d’acquérir et de compléter les connaissances minimales des encadrants ;
- une bonne compréhension du fonctionnement des écosystèmes marins et de certaines espèces terrestres et marines ;
- la bonne préservation de la biodiversité sur le territoire du Parc national ;
- des discours plus justes et de qualité sur la sensibilisation, la découverte du patrimoine et de la biodiversité auprès des visiteurs.

Les 45 candidats ont suivi le programme de formation proposé par le Parc et les associations. C’est avec un grand succès que 43 candidats ont réussi l’évaluation avec une moyenne qui frôle les 16/20 pour les renouvellements et de 14/20 pour les premières demandes.

Nous pouvons affirmer d’après les participants que l’organisation de session de sensibilisation pour les acteurs marins professionnels est non seulement indispensable pour le Parc mais est aussi attendue et bienvenue par les professionnels.

Commentaires du site Facebook du Parc :

« Une très belle formation qui a permis à tous de partager le savoir requis et nécessaire pour faire rayonner le Parc qui préserve notre espace de vie, de travail et l’héritage de nos enfants. » R. DST

« Vraiment très heureux d’être considéré comme des partenaires privilégiés par le PNG, d’être vu comme des vecteurs de découverte, d’apprentissage et donc de sensibilisation à la préservation de notre patrimoine naturel. Une formation bien ficelée avec des intervenants passionnés. » E. C

• **Soutien aux activités économiques**

Depuis mars 2020, les professionnels du tourisme n'ont pas été épargnés par les mesures sanitaires dans le contexte de pandémie de Covid-19. Le début de la saison touristique 2021 n'ayant pas été des plus favorables, un soutien financier du Parc avait été envisagé dès le début d'année si les conditions sanitaires n'évoluaient pas favorablement pour l'économie Guadeloupéenne.

Initié à la mi-juin par le Parc et le Cluster Maritime Guadeloupe (CMG), ce projet a fait l'objet d'une signature de convention de partenariat financier avec une enveloppe de 30 000 euros. Il a permis de soutenir financièrement les entreprises professionnelles de transports de passagers en réalisant 48 sorties scolaires d'une durée de 4 heures chacune, permettant ainsi de faire découvrir la biodiversité marine à 400 élèves.

• **Formations professionnelles**

Un nouveau brevet professionnel existe depuis 2017. Ce Brevet restreint d'aptitude à la conduite des petits navires (BRACPN) est nettement plus accessible pour occuper la fonction de capitaine ou mate-lot de navires à moteurs < à 12 mètres à moins de 6 milles du port de départ. Un des lieux les plus favorables et privilégiés pour exercer avec ce brevet est la Baie du Grand Cul-de-sac marin.

Le Pôle marin a réalisé en 2021 une intervention pour 12 personnes durant la formation du BRACPN auprès de la structure TOP 50 SAS de Luc Coquelin. Fort de son expérience dans la

connaissance de son territoire et notamment des activités pratiquées, le Parc présente la gestion d'espaces naturels, du domaine public maritime et les conflits d'usages qui peuvent exister en mer ainsi qu'un point sur les différentes réglementations en vigueur.

Cette présentation permet aux futurs marins professionnels de connaître les différents gestionnaires publics, la réglementation locale et particulièrement de ne pas exercer leur activité professionnelle sans autorisation du bon gestionnaire.

• **Développement de la Marque Esprit Parc national**

La Marque Esprit Parc compte 116 produits issus de 47 entreprises réparties dans 10 catégories sur les 15 applicables en Guadeloupe.

Dans le cadre du dispositif « post-Covid » mis en place au second semestre 2020, le Parc a pour-suivi en 2021 sa politique d'animation de la marque en organisant des distributions de produits et de prestations marqués mis gratuitement à disposition des Centres communaux d'action sociale des communes composant son aire d'adhésion. Ces produits et prestations sont ainsi redistribués aux bénéficiaires nécessiteux. Le bilan a permis de constater que le taux de consommation est assez bas.

En 2021, un effort conséquent a été fourni en matière de communication et de marketing de la Marque sur le territoire guadeloupéen rendant ainsi opérationnel le leitmotiv « le bonheur à moins d'une heure ». Au tout début de l'année 2021, la Marque Esprit Parc a fait l'objet (comme d'autres sujets) d'une présentation auprès d'un représentant du CTIG qui a apprécié ce dispositif permettant de valoriser la destination Guadeloupe, terre (effective) d'écotourisme.

Compte tenu de modification du portefeuille des produits et services marqués (entrées en 2019, sorties depuis 2016 en particulier), le catalogue des marqués est révisé. Il sera édité en 2022 sous deux formats, numérique et papier.

En 2021, des supports de communication et de marketing vivants ont été déployés. Trois vidéos promotionnelles d'une minute à une minute quinze ont été produites abordant chacune une thématique. Tout au long de l'année 2021, des « stories » ont été publiées sur Instagram afin de faire la promotion des marqués qui ont répondu favorablement à l'invitation.

L'intérêt des entreprises bénéficiaires pour la Marque Esprit Parc est confirmé. Les entreprises dont les prestations et produits étaient soumis à renouvellement se sont déclarés favorables à 100 %. Aussi, des audits de renouvellement ont été réalisés par des agents du Parc. Lorsque la technicité n'est pas disponible en interne, le Parc fait appel à un prestataire extérieur pour mener certains au-dits. A l'issue de ces audits, le Comité local de la Marque s'est réuni et a émis des avis : 10 produits et services ont obtenu un avis favorable et 3 un avis favorable sous réserves à lever. Aucun avis dé-favorable n'a été émis.

L'année 2022 verra un changement majeur dans les moyens alloués à l'animation de la Marque. Après une mission de service civique, un poste de catégorie B a été créé pour développer les partenariats du Parc et intensifier le développement des volets 2 et 3 de la Charte européenne du Tourisme durable.



▲ Esprit Parc National, Jardin des Colibris
Crédits : L. BALAIS



▲ Esprit Parc National, Parc aquacole
Crédits : L. BALAIS

3.3

Accompagner des acteurs

sur l'aménagement, cadre de vie et urbanisme

(y compris porter à connaissance et hors actions de gestion et restauration du patrimoine culturel et paysager décrites à l'activité 2.3)

Dans le cadre des projets spécifiques avec la Commune de L'Anse-Bertrand, la fiche projet « valorisation de nos arbres et de nos plantes » prévoit des actions de plantations en collaboration avec des établissements scolaires. Le 14 décembre 2021, la première action a porté sur la plantation d'une quarantaine d'arbres sur le site de Ravine Sable avec deux classes de l'école primaire José Moustache.

• **Atlas de la Biodiversité communale (ABC)**

Le dispositif ABC a connu en 2021 un nouvel essor. La méthodologie de mise en œuvre a été revue sur la base de trois constats : a) le retour d'expérience après 7 années d'essais, b) l'inadéquation des moyens au regard des objectifs poursuivis et c) le portage du dossier par un unique service. La méthode de fabrication a elle été conservée.

La nouvelle méthodologie de mise en œuvre repose sur une approche séquencée a priori et articulée autour de 5 phases, une implication de six pôles et services du Parc au travers de temps de production collectifs et la programmation concomitante de tâches relevant de l'étude naturaliste du territoire concerné et de tâches relevant de l'animation du territoire autour des sujets de biodiversité. Une équipe projet est par ailleurs composée d'un directeur, d'un chef et d'un coordonnateur de projet. Suite à la notification par l'autorité de gestion du fond européen FEDER par courrier de la déprogrammation de l'action, les deux atlas initiés - Morne-à-l'Eau et Goyave - seront financés sur les fonds propres du Parc.

Afin de trouver des financements complémentaires, le Parc s'est porté candidat avec deux communes partenaires - Gourbeyre et Vieux-Habitants - à l'appel à projets lancé par l'Office français de la Biodiversité (OFB). Le Parc et la commune de Gourbeyre sont lauréats de cet appel à projet. Le dossier de Vieux-Habitants n'a pas été retenu mais il sera représenté à la première session de 2022.

Le processus de fabrication de l'ACB de Morne-à-l'Eau s'est poursuivi avec une appropriation du projet par la nouvelle équipe municipale et une mise en œuvre d'étapes complémentaires. La synthèse bibliographique sur la commune est mise en forme, les zones à enjeux ont été identifiées sur une base cartographique et par le biais de 2 ateliers de terrain (visites) puis validées par les partenaires ; les objets écologiques à étudier pour révéler la richesse patrimoniale et le rôle de chaque zone dans les continuités écologiques du territoire sont également identifiés et validés par les partenaires. Tout début 2022, les inventaires complémentaires relatifs à ces objets écologiques dans ces zones seront réalisés.

La production de l'ABC de Goyave connaît également des avancées significatives. La synthèse bibliographique sur la commune est mise en forme, les zones à enjeux ont été identifiées sur une base cartographique puis validées par les partenaires ; les objets écologiques à étudier pour révéler la richesse patrimoniale et le rôle de chaque zone dans les continuités écologiques du territoire sont identifiés et restent à partager par les partenaires. Le planning prévisionnel de fin de projet est main-tenu à la fin du premier semestre 2022.

3.4

Accompagner des acteurs

sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale

Depuis 2010, le Parc national de la Guadeloupe propose au territoire un appel à projets de développement durable. Nous soulignons l'étendue et la variété des projets concernés. Certains projets ont vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire, d'autres au contraire vont cibler des territoires spécifiques, d'autres enfin soulignent les interactions entre milieux et les solidarités qui en découlent (écologiques, économiques, sociales, etc.).

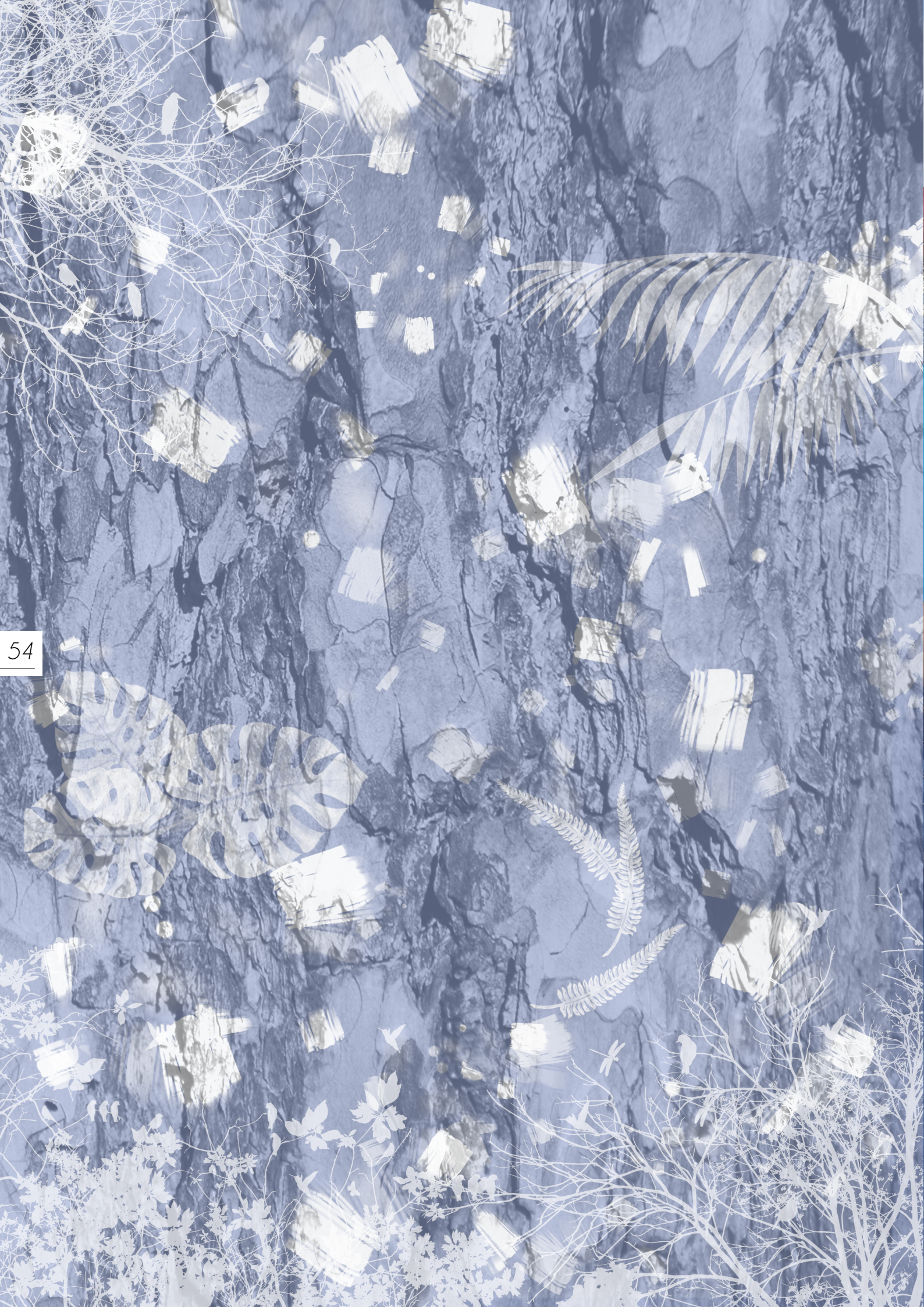
Cet appel à projets comporte deux catégories : les projets dits récurrents et les projets non récurrents sous l'appellation « Laliwondaj' ».

En 2021, l'appel à projets « Laliwondaj' » a bénéficié du plan « France Relance ». Par ailleurs, le règlement intérieur a été révisé et proposé et adopté par le Conseil d'administration.

Le dispositif « Laliwondaj' » a été animé via l'organisation et le déroulement de 3 comités de sélection pour lesquels 37 projets ont été instruits. 16 d'entre eux ont reçu un avis favorable et ont bénéficié de 44 425 euros de participation financière du Parc pour un coût total de 131 892 euros de projet, soit un taux moyen d'intervention proche de 34%. 75% des projets retenus valorisent le patrimoine naturel, 25% le patrimoine culturel. Les modalités de valorisation sont majoritairement du domaine de la pédagogie mais concernent également des actions de restauration.

Le dispositif « projets récurrents » a également été révisé en particulier quant à la liste des projets retenus et au niveau d'intervention financière pour chacun d'eux. Cette modification est valide pour les campagnes 2021, 2022 et 2023. 3 projets récurrents sur les 4 habituellement programmés ont été organisés et soutenus par le Parc pour un montant global de 19 860 euros.

INDICATEURS GLOBAUX 3-1 À 3-9	CIBLE 2021	ATTEINTS 2021
3a1 - Agriculture : Nombre d'action d'accompagnement de projets d'agro-écologie	4	5
3a2 - Tourisme : Nombre d'action de sensibilisation des acteurs du tourisme durable	9	0
3a3 - Aménagement et urbanisme : Nombre d'ABC réalisés	8	0
3a4 - Culture et savoir-faire : % d'action culturelle porté par l'appel à projet « laliwondaj' »	20	25
3a5 - Pêche professionnelle : Nombre d'actions réalisées dans le cadre de la convention avec le CRPMEM	5	0
3b : Nombre de contrat de partenariats signés correspondant à la marque <i>Esprit parc national</i> tous domaines confondus	42 produits	116 produits



4.

SENSIBILISER

- P.56** *Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire*
- P.58** *Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire*
- P.63** *Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public*
- P.66** *Outils de communication de l'EPPN*

4.1 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire (dont scolaires résidents hors périmètre du parc)

Depuis sa création en 1989, le Parc national de la Guadeloupe a fait de l'éducation à l'environnement et au développement durable un axe majeur de son action. À ce titre, il participe à des programmes de formation, d'accueil, d'animation et de sensibilisation auprès du grand public et en particulier des scolaires.

Le Parc intervient dans les établissements scolaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable de deux manières distinctes :

- par le financement de projets pédagogiques ;
- par l'intervention en classe et sur le terrain en animation des projets de classe ou d'école.

Les deux dispositifs peuvent se cumuler pour la réalisation d'un projet pédagogique. Les thématiques traitées sont les suivantes :

- biodiversité (terrestre ou marine),
- volcanisme,
- missions du Parc national,
- étude et l'aménagement du milieu naturel,
- valorisation du patrimoine culturel.



En 2021, près de 500 scolaires ont bénéficié d'animations en classe ou sur le terrain (hors maison de la forêt) au titre de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ces animations s'inscrivent dans un projet pédagogique approuvé par l'Académie de la Guadeloupe et sont encadrées par une convention entre l'établissement scolaire et le Parc national, qu'elles soient menées par les agents du Parc national ou par des intervenants extérieurs. Biodiversité terrestre et marine, volcanisme, réserve de Biosphère, sont autant de thématiques proposées aux personnels d'éducation.

L'accueil des scolaires a été particulièrement perturbée au second semestre 2021 par la situation sanitaire, les consignes du Rectorat étant de limiter les sorties scolaires.

Parmi les actions réalisées en 2021, on peut citer le partenariat entre le Parc et le Cluster maritime de la Guadeloupe qui a permis de sensibiliser 400 élèves de CM1/CM2 à la découverte du milieu marin. Ainsi, les écoles ont profité de 48 sorties scolaires de 4 heures chacune dans le Grand Cul-de-sac-marin. Ces sorties remportent un franc succès dans les écoles qui ont exprimé le souhait de renouveler ces actions.

Le Parc a également signé une convention avec l'Association des accompagnateurs en montagne de Guadeloupe (AAMG) afin d'accompagner les élèves sur le milieu naturel. Ainsi, 10 sorties ont été proposées en cœur et aire d'adhésion pour 195 enfants âgés de 6 à 15 ans.

Des journées de sensibilisation à destination des éco-délégués des collèges et lycées de l'académie de la Guadeloupe ont été organisées notamment à la Gravelière pour 20 élèves des collèges et lycées Gerville Réache de Basse-Terre. Ces journées thématiques sont également l'occasion de sensibiliser les jeunes à une problématique environnementale liée au développement durable par le biais d'ateliers et d'activités physiques.

En 2021, 25 animations sur le terrain (hors maison de la forêt) ou en établissement ont été proposées en 2021 :

➡ animations en classe :

- les différents types de forêts (40 élèves de l'école Maurice Chovino de Baillif),
- l'eau douce et la biodiversité dans le cadre de la manifestation « Noël kakado » (28 élèves de l'école élémentaire de Gerry et 22 élèves de l'école de Cousinière, Vieux-Habitants),
- plantation de mangroves méditerranéennes à Golconde (18 élèves de l'école Maurice Chovino, Petit-Bourg),
- sur les tortues marines (27 élèves),
- plantation de palétuviers rouges (30 élèves de l'AME de Baie-Mahault),
- sur l'avifaune et les coraux dans le cadre de la journée de l'eau, plage du Souffleur de Port-Louis avec « Mon école ma baleine »,
- sur les suivis d'espèces dans le cadre du programme « Protéger » à la Soufrière

4.2

Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – grand public hors milieu scolaire

Comme chaque année, le Parc national a participé à une dizaine de grandes manifestations annuelles à caractère pédagogique organisées à l'intention du grand public en Guadeloupe.



JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

Le Parc national, membre du réseau mondial des zones humides au titre de la convention RAMSAR, célèbre chaque année les mares à l'occasion de la journée mondiale des zones humides, en février 2021. Une animation grand public a eu lieu sur la commune des Abymes, en partenariat avec deux associations et la municipalité.

C'est une thématique porteuses puisque plusieurs projets financés dans le cadre de l'appel à projets de développement durable « Laliwondaj » portent

aussi sur le sujet des mares de Guadeloupe, un élément dont la valeur patrimoniale reste sous-estimée. La mare représente à la fois, une ressource en eau majeure, bien avant l'adduction en eau potable et à ce titre compte de nombreux usages culturels. De même, et c'est sans doute sa caractéristique la moins connue, elle accueille une diversité biologique propre aux milieux humides.

NATURE ET CULTURE EN DÉCOUVERTE

Le Parc propose chaque année le programme « Nature & culture en découverte » dont la 15ème édition en 2021 a réuni 2 230 personnes autour de 113 activités proposées dans 20 communes.

Depuis 2007, ce programme a pour but de faire découvrir les patrimoines naturel, culturel et paysager de notre parc. Les communes, les associations et les porteurs de projets sont invités à proposer des animations à destination du grand public en répondant à l'appel à candidatures jusqu'au 6 juin prochain.

La programmation **Nature & Culture en découverte** a vocation à provoquer, par une rencontre entre le public et la nature, une prise conscience de sa richesse pour ainsi concourir à sa préservation. Elle permet au public de découvrir des pratiques artistiques, artisanales, des savoirs-faire traditionnels, des activités de pleine nature voire des activités santé. Outil d'appropriation pour le public, elle complète l'offre de loisirs des grandes vacances et se décline sur tout le territoire du Parc, tant pour les touristes que pour les résidents.

Malgré le contexte sanitaire particulier, le Parc national a maintenu ce programme du 3 juillet au 14 août 2021. Ses agents ont su faire preuve d'adaptabilité en proposant des animations en pleine nature avec le respect des préconisations sanitaires.

La thématique de cette 15e édition « **Vivasyon an nou !** » visait à mettre en valeur nos patrimoines naturel, culturel et paysager à travers les us et coutumes des Guadeloupéens.

Durant 3 semaines (au lieu des 5 initialement prévues), le public a pu participer à :

- des animations proposées par l'équipe des agents d'accueil et de pédagogie sur les sites du Parc : jeux, ateliers, expositions, rencontres et activités culturelles ;
- des activités proposées par des professionnels ou des personnes ressources dans leur champ de compétence.

Toutes ces activités ont lieu dans l'aire d'adhésion du Parc.

Des ateliers-rencontres ont facilité la transmission de savoir-faire tout en favorisant les échanges.

Le programme se décline en 3 types :

- les sorties en milieu terrestre « vert nature » ;
- les sorties en milieu marin « bleu nature » ;
- les autres activités dans le domaine culturel « Culture » : ateliers artistiques et artisanaux (parfumerie, photographie, loisirs créatifs, land'art, poterie, mosaïque, peinture, bien-être, etc.), contes, causeries et expositions.

Les activités proposées se répartissaient sur les 20 communes comprises dans l'aire d'adhésion du Parc.

8124,21 € ont été consacrés à la communication autour de ce programme avec la conception d'un visuel et d'un programme dédiés, l'impression d'affiches, la publication d'un encart dans la presse quotidienne locale, l'achat d'espace publicitaire sur les panneaux d'affichage.

Affiche du NCD2021

Pour cette édition, nous avons reconduit la chasse aux trésors Esprit Parc pendant 1 mois avec plus de 60 participants. Près de 5 000€ de lots Esprit Parc étaient en jeu. Cette activité a offert une plus grande visibilité à certains de nos « marqués » puisque les participants devaient se rendre chez le partenaire pour résoudre l'énigme.



Exemple d'animation « Lundis du Parc »



Pour la première fois, des « Lundis du Parc » ont permis aux agents d'accueillir des participants autour de 5 thématiques proposées :

- randonnée-contée sur le sentier de la Maison de la forêt ;
- randonnée pédestre à la découverte de la boucle de Frézia au pied de la Soufrière ;
- atelier-créatif de fabrication de bijoux ;
- découverte des rivières de la Guadeloupe, de leur faune endémique et exotique ;
- découverte du Grand cul de sac marin.

Cette action « Lundis du Parc » a permis à 88 participants de découvrir les métiers des agents. Ce programme a fait l'unanimité avec un taux record de 98 % de satisfaction, d'après le résultat des questionnaires. Il sera reconduit pour le programme 2022.

• Fréquentation et satisfaction

848 personnes se sont inscrites sur la plateforme de réservation en ligne, pour un nombre de places disponibles de **769**, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'édition 2020.

Le tableau ci-contre présente la **répartition des 70 prestataires** et des **113 animations** proposées :

CHIFFRES CLES	VERT NATURE	BLEU NATURE	CULTURE	TOTAL
Nombre de prestataires	30	2	38	70
Pourcentage de prestataires	43,00 %	3,00 %	54,00 %	100,00 %
Nombre de prestations	39	4	70	113
Pourcentage prestation	35,00 %	4,00 %	61,00 %	100,00 %

À noter que 47 prestations ont été reportées suite aux décisions préfectorales relatives au contexte sanitaire.

Sur les **4 107 personnes** qui ont fréquenté le site de la maison de la forêt en 2021, 769 visiteurs s'y sont rendus uniquement pendant la période de Juillet-Août. On constate une augmentation de 2 462 visiteurs par rapport à l'année précédente (1 645 visiteurs), résultat de l'amélioration du contexte sanitaire. Ces chiffres montrent l'impact du programme sur la fréquentation de nos sites.

La mise en œuvre de la « Chasse aux trésors *Esprit Parc national* » a permis d'augmenter la fréquentation des sites tels que :

- Mamalier à Vieux-Habitants ;
- Beautirand à Petit-Canal ;
- Les trois cornes à Sainte-Rose ;
- La Traces de la rivière Quiock ;
- le sentier du littoral de Deshaies ;
- et le sentier de Pointe à Bacchus.

Une analyse des questionnaires de satisfaction remis aux participants nous apporte les données suivantes :

- **71,30 %** des participants sont originaires de la Guadeloupe ;
- **20,60 %** sont originaires de la France hexagonale ;
- et **8,1 %** d'étrangers (hors France hexagonale).

Cette année, nous observons que le pourcentage de participants locaux recule de 15,83 points par rapport à l'édition 2020. Ceci peut s'expliquer par le fait que la pandémie ait conduit les touristes hexagonaux à privilégier la destination Guadeloupe.

Le taux de satisfaction global est de l'ordre de **93 %**, ce qui montre une légère amélioration en comparaison à l'année 2020 (91,92%). S'agissant de la satisfaction au niveau de l'accueil lors des animations, nous enregistrons un taux de **92,3 %** en nette augmentation sur cette édition (76,95 en 2020).



Lundis du Parc : Atelier de fabrication de bijoux
Crédits : PNG ▲

◀ Lundis du Parc : Visite guidée en cœur terrestre
Crédits : PNG

LES ANIMATIONS HORS VACANCES SCOLAIRES

En **novembre**, une animation culturelle autour des contes et légendes de notre territoire a été organisée autour de la Toussaint, sur l'aire de pique-nique de la rivière Corossol. Cette animation dénommée « *lannuit an tan dyab té ti gason* » était l'occasion d'amener le public à découvrir ou re-découvrir nos contes et légendes dans un site emblématique du cœur de parc. Nouer avec l'oralité qui est un marqueur très fort de la culture de la Guadeloupe. Un large public (environ 200 visiteurs) a pu renouer avec l'oralité qui est un marqueur fort du patrimoine culturel guadeloupéen.

Affiche de l'animation
Crédits : PNG



▲ Soirée contes : la "dwablès" dans ses œuvres
Crédits : PNG

En **décembre**, dans la continuité de nos actions mettant en lumière le patrimoine culturel guadeloupéen, les agents d'accueil et d'animation ont offert au public un retour sur les mets et savoirs-faire traditionnels remis au goût du jour. En effet, l'animation « Décembre en Guadeloupe », a permis d'initier le public à la réalisation de douceurs locales telles que le sirop de groseille et le « sucre à coco ». Cette ambiance « *chanté nwel* » au son du Ka, ponctuée par des jeux « *an tan lontan* » a réuni près d'une soixantaine de visiteurs.



▲ Groupe de « chanté nwel » traditionnel



▲ Jeu du Mabouya

Visuel de l'événement
Crédits : PNG

Parc national de la Guadeloupe

Décembre en Guadeloupe

Samedi 11 Décembre 2021
sur l'aire de pique-nique de Corossol.
de 10h à 13h00

Fabrication de confiseries
dégustation de plats de Noël
et mise en place d'une table
de Noël traditionnelle.

Respect des gestes barrières

Inscriptions à
animations@guadeloupe-parcnational.fr
au 0590 415 555

4.3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public

MILIEU TERRESTRE

Chaque année, les agents du Parc entretiennent 120 km de sentiers situés en cœur terrestre.

Les inspecteurs de l'environnement du pôle terrestre ont également suivi différents chantiers en cours dans le cœur du parc, en participant aux réunions dédiées, en salle ou sur le terrain afin de veiller au respect de la réglementation et des différentes préconisations découlant des autorisations accordées.

129h45 ont été consacrées à cette activité.

Quelques exemples parmi les plus importants :

- ➔ Porté par le Conseil départemental de la Guadeloupe, aux abords de la cascade aux écrevisses, l'aménagement de places de stationnement le long de la RD 23 et la réorganisation du parking.
- ➔ Porté par le Parc, les travaux sur les 4 aires d'accueil de la Traversée (rénovation des toitures des carbets, reconstruction de carbets) et ceux concernant l'amélioration des traces de randonnée.

La fréquentation du public a de manière globale augmenté par rapport à l'année précédente, malgré les différents arrêtés municipaux et préfectoraux réglementant l'accès à certains sites durant l'année.

Peu d'abandons de déchets ont été observés, la sensibilisation du plus grand nombre par les agents continuant à se faire de manière régulière. La présence des agents sur les aires de pique-nique s'est maintenue pendant la période de restriction des déplacements, dans le cadre du plan de continuité de l'activité.

MILIEU MARIN

• Installation de 142 mouillages dans l'espace maritime du Parc

En 2017 et 2018, le Parc et le Conservatoire du Littoral ont initié une démarche collective avec l'ensemble des acteurs concernés - Schéma d'Intervention Opérationnel - pour définir les vocations des différents sites accueillant du public dans le Grand Cul-de-sac marin et lister les équipements à mettre en place pour accueillir tout en protégeant la biodiversité. Installer des mouillages écologiques a été la première opération proposée au titre de ce schéma à la demande de tous les participants.

Les objectifs du projet sont de :

- ➔ Protéger les herbiers et les récifs.
- ➔ Organiser les activités de mouillages
- ➔ Renforcer la sécurité des usagers
- ➔ Renforcer l'information pour protéger les écosystèmes et éviter les conflits d'usage.
- ➔ Accompagner le développement des activités commerciales en proposant des équipements respectant les fonds marins.

Il existe 4 destinations des mouillages :

- Les mouillages réservés aux kayaks ;
- Les mouillages réservés aux prestataires autorisés dans les cœurs de Parc et dans les zones fréquentées où il est nécessaire de permettre aux professionnels de travailler : bouées de couleur fuchsia ;
- Les mouillages réservés aux plaisanciers, en particulier dans les cœurs de Parc où le mouillage est interdit : bouée de couleur blanche ;
- Les mouillages mixtes pour plaisanciers et prestataires dans les espaces ouverts à tous, sans gestionnaire au quotidien, en général hors cœur de Parc, pour faire respecter des affectations particulières : bouée de couleur blanche.

Le projet a consisté à installer 142 mouillages écologiques pour un budget de 329 766,33 €, en complément des 26 existants. Les sites choisis en concertation avec les élus et les partenaires sont les plus fréquentés et les plus fragiles, notamment ceux situés en cœurs de Parc :

- Pointe Sable de Bar : 13 mouillages (Prestataires et plaisanciers)
- Beautiran : 2 mouillages (Plaisanciers et prestataires)
- îlet Rousseau : 2 mouillages (Prestataires)
- Ilet Macou : 2 mouillages (Prestataires et plaisanciers)
- Îlet Fajou : 48 mouillages (15 prestataires ; 33 plaisanciers)
- Îlet Caret : 18 mouillages (Prestataires et plaisanciers)
- Epave : 5 mouillages (3 prestataires ; 2 plaisanciers)
- Chicago : 8 mouillages (Plaisanciers et prestataires)
- La piscine : 5 mouillages (Plaisanciers et prestataires)
- La Biche : 21 mouillages (1 kayak, 16 Plaisanciers et prestataires ; 4 prestataires)
- Carénage : 7 mouillages (1 kayak, 3 Plaisanciers et prestataires ; 3 prestataires)
- Pigeon : 11 mouillages (3 plaisanciers ; 8 prestataires) en complément et pour renforcer les 24 déjà existants.

Le projet permet en complément d'interdire l'usage des ancres dans les cœurs de Parc soit sur 4094 ha et de diminuer fortement la pression et les impacts sur les fonds marins en Aire Maritime Adjacente soit 108 ha supplémentaires.

On doit malheureusement déplorer, peu de temps après leur installation, la dégradation d'un mouillage à Caret, de douze mouillages à Pointe Sable et de 3 mouillages à Pigeon.



Zones de mouillage organisées - GCSM
Crédits : L. BALAIS

• **Entretien des mouillages**

Les 26 mouillages du Parc (24 en CSV et 2 dans le GCSM) sont entretenus en régie par les plongeurs du PMM. Tous ces mouillages sont contrôlés régulièrement et les travaux nécessaires à leur maintien en état de fonctionnement sont fait immédiatement par les plongeurs. Cette pratique permet une réactivité immédiate et contribue à la sécurité des utilisateurs.

Ce travail représente 26 J/ETP de plongeurs réalisés par les plongeurs professionnels du PNG.

Un contrat de maintenance des 142 mouillages a été confié à un prestataire dans la continuité de leur mise en œuvre.

• Application NAV § CO

L'application NAV§CO, née d'une collaboration entre le Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom) et l'Office français de la biodiversité (OFB) est désormais accessible en Guadeloupe. Financé par le plan de relance, après un long travail d'adaptation de la version conçue en Bretagne, cet outil au service des usagers de la mer renforce nos moyens d'information et permet une adaptation de nos outils de communication aux nouvelles techniques.

Le Parc souhaite mieux communiquer sur la réglementation mais également sur les bons comportements à avoir dans les espaces

protégés vis-à-vis de ses visiteurs et notamment des plaisanciers mais également les prestataires touristiques qui traversent et utilisent ces espaces pour les loisirs et les activités éco-touristiques.

Cette application mobile permet de suivre sa route sur les cartes marines du Shom en découvrant la biodiversité qui accompagne plus ou moins discrètement nos escapades marines. Elle informe le navigateur de son entrée dans une aire marine protégée ainsi que sur les zones soumises à une réglementation environnementale particulière. Un carnet de navigation permet d'enregistrer son parcours pour le conserver pour une prochaine fois.

• Étude de l'aménagement sur l'îlet Caret

Le schéma d'intervention opérationnelle (SIO) du Grand Cul-de-sac marin (GCSM) réalisé en 2018 a pour objectif de formaliser une stratégie de gestion durable de la fréquentation dans le Grand cul-de-Sac marin accompagnée de propositions concrètes d'actions afin de maintenir dans de meilleures conditions les activités de pleine nature présentes dans la baie tout en respectant la biodiversité.

Dans le SIO la vocation de Caret est : site naturel équipé.

Propriété du Conservatoire du Littoral 5CDL, l'îlet Caret est un site géré par la commune de Ste Rose dans le cadre d'une convention de gestion datant de 2016. Objet d'une forte fréquentation et d'une activité éco-touristique importante, c'est un site majeur du GCSM qui joue un rôle important dans les équilibres de la baie. Il est menacé de disparition par le changement climatique et une trop forte fréquentation qui n'est ni encadrée ni canalisée. 18 mouillages ont été installés en 2021 pour soulager la dégradation des herbiers par les ancres. Une dizaine de prestataires le fréquente régulièrement.

Lancé en 2021 en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et la commune de Ste Rose, le projet consiste de 2021 à 2023, en tenant compte du déplacement de l'îlet Caret :

- À proposer et mettre en place l'organisation de la fréquentation touristique et des usages qui puisse assurer la préservation de la biodiversité dans le cadre d'une gouvernance partagée à l'échelle de la Baie du GCSM en partenariat avec le Cluster, le CDL et la commune de Sainte-Rose.
- À définir et valider la gouvernance, proposer un mode de gestion et de fréquentation qui réponde au plus juste aux besoins de l'îlet Caret
- À mettre en place une équipe de gestion, des équipements, des aménagements, une organisation adaptée de l'espace
- À proposer un programme de travaux, de suivi et d'évaluation tenant compte de l'impact du changement climatique.

Les résultats de la phase 2, étude technique et réglementaire, sont en cours de finalisation. La réflexion sur la gouvernance, phase 1, est en cours avec la commune de Sainte-Rose.

Après validation des propositions, les étapes suivantes consisteront à préciser les cahiers des charges, obtenir les autorisations et procéder aux aménagements.

Ce projet fait l'objet de financement au titre du plan de relance.

4.4 Outils de communication de l'EPPN

Les agents du Parc partagent aussi leur expertise avec le corps enseignant afin de l'accompagner dans l'élaboration, le suivi et la réalisation de projets pédagogiques. Des supports et outils pédagogiques sous format numérique conçus par les agents du Parc sont mis à disposition des enseignants. La pandémie a encouragé l'utilisation intensive des supports numériques, tel que les web-conférences et les modules vidéo.

Les outils ainsi développés ont été valorisés autant comme contribution à l'éducation au développement durable, notamment lors de la participation de la Guadeloupe au Congrès de la Biodiversité organisé par l'IUCN à Marseille en septembre 2021. Ils sont aussi mis à la disposition du corps enseignant comme supports pédagogiques pour la cible scolaire.

SUPPORTS VISUELS ET AUDIOVISUELS

La communication du Parc a fortement été bouleversée par la pandémie. À plusieurs reprises, le report des événements prévus nous a finalement amenés à tenter de nouveaux modes de communication. Ainsi, à plusieurs reprises lors de cette année 2021, nous avons organisé des live sur les réseaux sociaux qui ont permis à la population de participer à certains événements ouverts à un public réduit. De ces actions ont été tirées plusieurs vidéos ou modules, mis à disposition de tous sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

• *An ti contré au bô mà la*

Dans le cadre de la remise des prix de la réserve de Biosphère, un live Facebook autour des mares a été organisé, rassemblant Joséphine Ladine, enseignante qui travaille depuis des années à la valorisation de ces écosystèmes, l'IUCN via le Pôle relais zones humides, récompensé dans le cadre de ce prix pour ses visites virtuelles sur les mares de Guadeloupe. Ont été extraites de ce live deux vidéos illustrant les usages des mares et leur rôle écologique. Ces vidéos ont permis d'annoncer la fête des mares prévue en juin 2021.

• *La fête des mares édition scolaires*

La fête des mares se tient traditionnellement la 1^{ère} semaine du mois de juin. A cette occasion deux événements devaient être organisés, un événement en faveur des scolaires, et un grand public. En raison des restrictions sanitaires, seule la manifestation scolaire a pu être réalisée. Cette journée menée dans la commune de l'Anse-Bertrand a été valorisée par 5 modules vidéos présentant les diverses activités réalisées au cours de la journée.

• *Les journées européennes du patrimoine et de l'architecture*

Dans le cadre de cet événement, deux sites majeurs du parc ont été valorisés par la publication de 4 modules vidéos qui ont totalisé plus de 18 480 vues.

Le 15 octobre, une conférence a été organisée en Facebook live avec les Mairies de Saint-Claude et de Baie-Mahault, la Direction des affaires culturelles, la Société d'histoire de la Guadeloupe, le Conseil départemental, le CAUE, le BRGM et l'association Verte vallée.

➔ Le GCSM et notamment l'îlet Fajou, seul îlet autrefois habité de la baie, dans le cadre des 40 ans de la convention de RAMSAR. Ce patrimoine naturel a été valorisé par un Facebook live précédé de 3 modules vidéo tournés sur l'îlet, présentant l'intérêt patrimonial naturel du site, mais aussi son intérêt archéologique.

→ Le siège du parc avec son bâtiment HQE, en lien avec les traditions architecturales de l'archipel, pour l'occasion un Facebook live a été organisé.

• **Le Parc national vu par les BTS audiovisuel**

La vidéo réalisée par la promotion de BTS audiovisuel a totalisé plus de 3 800 vues sur nos réseaux sociaux. Elle a également été relayée via les réseaux sociaux des Parcs nationaux de France.

• **Les visites virtuelles**

Les visites virtuelles réalisées ont été publiées et présentées lors du congrès UICN à Marseille où elles ont rencontré un vif succès. Elles doivent faire prochainement l'objet d'une valorisation dans les EPAHD ou auprès des associations des personnes âgées de Guadeloupe. Elles sont également disponibles pour le public sur les réseaux sociaux et sur notre site internet *guadeloupe-parcnational.fr*.

Dans le cadre du plan de relance national, 7 autres sites majeurs du parc seront ainsi valorisés et rendus virtuellement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

COMMUNICATION DÉMATÉRIALISÉE

• **Le site internet**

Le site WEB a totalisé 136 000 utilisateurs en 2021 contre 103 265 visiteurs sur le site en 2020 (+32%). Les principaux utilisateurs proviennent de l'Hexagone à plus de 50 %, suivis de la Guadeloupe (29,6%) et de la Martinique (3,8 %). Viennent ensuite les USA et le Canada (4,35 % à eux deux). Les pages les plus consultées sont celles sur la découverte du territoire.

• **Les réseaux sociaux**

La page Facebook du Parc comptait fin 2021, 10 250 abonnés, contre 9 800 fin 2020, tandis que la page Instagram du Parc comptait fin 2021, 2 270 abonnés, contre 1 800 fin 2020.

Les publications les plus consultées sur ces deux médias sont celles permettant de découvrir un élément de la biodiversité guadeloupéenne, suivies de celles sur les atteintes au patrimoine naturel. Il est nécessaire de multiplier les contenus de ce type afin d'améliorer l'audience de ces réseaux sociaux et permettre de mieux valoriser les actions du Parc.

• **Rando Guadeloupe / Geoteck**

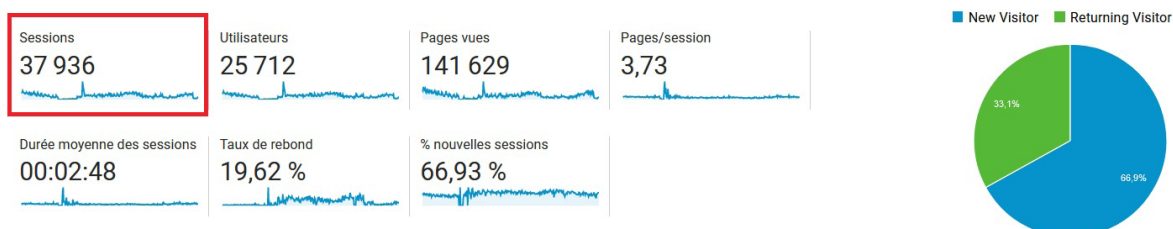
Le site web Rando Guadeloupe propose 86 randonnées publiées en français mais seules 44 étaient disponibles en anglais et espagnol. Des prestations de traduction en anglais et en espagnol ont été commandées (Budget : 4 900€). Des compléments de traduction ont été apportés pour les randonnées ajoutées en 2019 et 2020 via notamment le partenariat avec l'AAMG.

Le fichier "état des traces" est actualisé en continu, selon les remontées d'informations (PNG/ONF).

Le site web Rando Guadeloupe a connu un pic de fréquentation en 2021 avec 5 900 utilisateurs dont 4 400 nouveaux. 95,5% des connexions se font via un mobile et 4,5% via une tablette, avec une majorité d'utilisateurs (62%) du système Android.

Les statistiques de fréquentation du site Web sont présentées ci-dessous :

	2021 (DU 01.01 AU 24/11)	2020	2019
Sessions	37 936 (moy. 3161/m.)	31 534	45 229
Utilisateurs	25 712 moy. 2142/m.)	18 643	28 172
Pages consultées	141 629	144 066	202 888



▲ Suivi de fréquentation du site web
via Google Analytics / Firebase

	provenance des connexions 2021	37 936 % du total: 100,00 % (37 936)	37 936 % du total: 100,00 % (37 936)
1.	Guadeloupe	15 848	41,78 %
2.	France	12 161	32,06 %
3.	Indonesia	6 185	16,30 %
4.	Hong Kong	671	1,77 %
5.	Martinique	560	1,48 %
6.	Belgium	416	1,10 %
7.	China	344	0,91 %
8.	Canada	339	0,89 %
9.	United States	317	0,84 %
10.	Germany	248	0,65 %

▲ Provenance des connexions 2021 du site web :
41% Guadeloupe, 32% Métropole, etc.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le Parc a été régulièrement cité dans les médias locaux. Ainsi, 11 communiqués de presse ont été publiés, ils ont mené à la valorisation de plusieurs actions majeures pour l'établissement.

- La plantation réalisée avec la CMA-CGM à Golconde au mois de juin a fait l'objet d'une double page dans l'hebdomadaire Nouvelles Semaine et de nombreuses publications sur leurs réseaux sociaux.
- Les nouveaux mouillages posés par le Parc ont été valorisés par un reportage télévisé sur l'antenne de Guadeloupe la 1ère et par le quotidien France Antilles.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/de-nouveaux-mouillages-de-protection-installes-par-le-parc-national-1122601.html>

- La signature des conventions d'application de la charte de territoire a également fait l'objet de plusieurs articles dans la presse locale.

ACCUEIL DE TOURNAGES

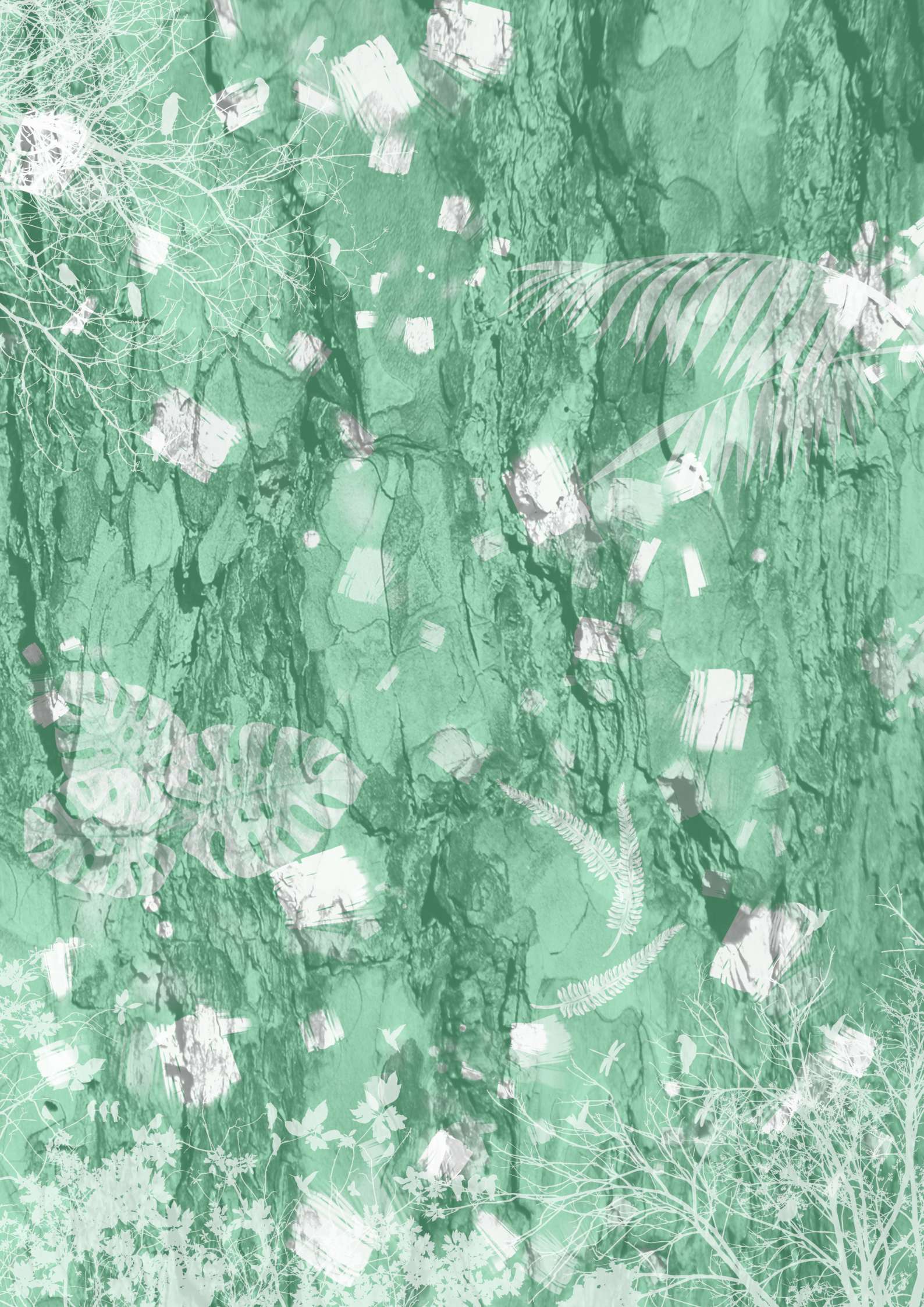
Le Parc en tant qu'espace exceptionnel fait l'objet régulier de plusieurs demandes d'autorisation de tournage.

En 2021, s'il a ainsi autorisé 21 tournages en cœur de parc national, plus de demandes ont été reçues et certaines annulées en raison des restrictions sanitaires.

Plusieurs tournages pour des documentaires ont été réalisés en 2021 :

- ➔ « Les 100 lieux à visiter » pour France 5 ;
- ➔ « Vascos por el mundo » pour la chaîne espagnole ETB ;
- ➔ « Plonger pour guérir » ;
- ➔ etc.

INDICATEURS 4	CIBLE 2021	ATTEINTS 2021
4-1a : Nombre de scolaires ayant bénéficié des actions du parc (dont scolaires résidents hors périmètre du parc)	3600	965
4-2a : Nombre de visiteurs par an sur les sentiers en cœur de Parc et les sites d'accueil du PNG	500 800	4 107
4-3a : Kilométrage de sentier entretenu (par le PNG)	42	120
4-4a : Nombre de visites du site web du parc	41 500	136 000





5.

CONTRIBUER

- P.72** Animation et évaluation de la charte
- P.75** Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines
- P.76** Contribution aux politiques européennes et internationales
- P.77** Mise en œuvre de la convention de rattachement à l'OFB
- P.78** Mise en œuvre d'actions au service de l'Inter-Parcs

5.1 Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

Le Parc est un acteur incontournable des politiques publiques régionales et nationales dans le domaine du développement durable. Il contribue régulièrement aux documents stratégiques et de planification tel que les stratégies régionales pour la biodiversité et la lutte contre les espèces invasives, le schéma d'aménagement régional, etc.

ANIMATION ET ÉVALUATION DE LA CHARTE

L'activité d'évaluation de la mise en œuvre de la charte d'un parc national répond à deux enjeux majeurs : le premier concerne la place du Parc dans son territoire « naturel », la Guadeloupe ; le second est de nourrir le réseau des parcs nationaux afin de montrer en quoi cet outil de conservation de la nature constitue une plus-value dans le grand ensemble auquel les parcs sont rattachés : l'Office français de la Biodiversité (OFB).

Dans le but de légitimer l'évaluation et de garantir la qualité des données produites, a été installée, le 22 mars 2021, sous la Présidence de M. Ferdy LOUISY, l'Instance de suivi et d'évaluation de la Charte du Parc national de la Guadeloupe. Celle-ci se compose des Présidences du CA, CS et CESC, de la Direction de l'Établissement, du Directeur de la DEAL, du représentant des activités commerciales en cœur de Parc, du représentant du Maire de la commune de Baie-Mahault et du représentant du personnel au CA.

Appuyée par un secrétariat technique, l'instance choisit la thématique d'évaluation et porte un regard critique sur les travaux réalisés. En ce sens, elle réagit aux analyses produites, participe à la formulation des conclusions et formule les recommandations en phase de finalisation. Le 5 juillet 2021, son choix s'est porté sur la « Promotion et le développement d'une économie touristique éco-responsable ». S'en est suivi un travail de collecte et d'analyse échelonné sur plusieurs mois, mené en interne et en externe sous forme d'entretiens, donnant lieu à la production d'une monographie.

La validation de cette monographie sera opérée en mars 2022 lors du Conseil d'administration de l'Établissement.

• Convention d'application de la charte

Le début de l'année a été marqué par une tournée de la direction du Parc dans les communes qui ont manifesté le souhait de renouveler leur convention d'application à la charte de territoire. Des travaux préalables et de présentation de la charte se sont déroulés avec les élus et techniciens des communes de Vieux-Fort, Vieux-Habitants, Saint-Claude, Basse-Terre, Trois-Rivières, Deshaies, Abymes, Lamentin.

Initié au second semestre 2020, le processus collectif de renouvellement des conventions d'application de la Charte pour la période 2021-2023 se poursuit selon 8 phases :

1. Définition en interne des composantes de la convention
2. Réflexion en interne sur les fiches-actions ou fiches-projets spécifiques à proposer à chaque communes
3. Partage de ces propositions avec la commune
4. Étude et modification par la commune de la base de travail proposée par le Parc
5. Travail collectif entre la commune et l'établissement pour affiner les fiches-actions et fiches-projet retenues
6. Mise en forme consolidée de chaque convention d'application
7. Passage en Conseil municipal (selon les cas, certaines communes ayant donné au maire le pouvoir de signer tout document relatif à la mise en œuvre opérationnelle de l'adhésion)
8. Cérémonie de signature en mairie

À ce jour, sur 20 communes constituant l'Aire d'adhésion, 12 conventions sont signées en 2021 : Les Abymes, Baillif, Basse-Terre, Deshaies, Gourbeyre, Goyave, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Pointe-Noire, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants. Huit conventions restent à signer en 2022 .

Les conventions d'application de la Charte comportent des actions génériques proposées à l'ensemble des communes. Ces actions sont caractérisées par une ingénierie et des moyens de mise en œuvre du Parc (Rando Guadeloupe, Programme d'animations, synergie entre polices pour l'environnement par exemple) ou interparcs (Marque Esprit Parc par exemple).

Les conventions comportent également des fiches spécifiques. Ces fiches concernent d'une part des actions (ingénierie faite, moyens nécessaires identifiés et disponibles) et, d'autre part, des projets (ingénierie et conception à réaliser, ressources à identifier et à assembler). Les fiches spécifiques sont au nombre de 60 à ce jour. Les communes d'Anse-Bertrand et de Port-Louis n'ont pas encore réalisé l'exercice à ce jour.

La programmation et la mise en œuvre de portefeuille d'actions et de projet dont l'objectif est le renforcement de la conservation des cœurs a également nécessité une méthodologie de travail révisée qui relève du mode projet. Cela implique la nécessité d'une revue des routines collectives de travail.

ACTIONS AVEC LES COMMUNES

Le Parc souhaite contribuer pour chaque commune de son aire d'adhésion à l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité communale (ABC), à l'instar de Morne-à-l'Eau. La publication de cet ABC est l'occasion de toucher le grand public au travers d'animations ouvertes à tous les âges : ateliers manuels et artistiques autour de la connaissance naturaliste ou du savoir-faire culturel : fabrication de cacao, atelier de plantation de jardin créole, etc.

Le Parc œuvre ainsi au quotidien pour la préservation et la valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager de la Guadeloupe. Fort de l'adhésion de 21 communes des 22 communes qui composent son territoire, le Parc accompagne des projets portant sur la transition écologique en contribuant, aux côtés des autres acteurs locaux, au développement d'actions en faveur du développement durable.

- ➔ **Les Abymes** : proposition d'aménagement pédagogique du sentier de découverte Taonaba.
- ➔ **Anse-Bertrand** : collaboration sur le dossier d'aménagement de l'ancienne décharge de la Pointe de la Grande Vigie.
- ➔ **Baillif** : financement de la réfection des carbets et du sentier menant aux roches gravées de Plessis, site patrimonial majeur classé monument historique.
- ➔ **Baie-Mahault** : accompagnement des projets « Biomaho » et « Baietterfly » pour favoriser la transition écologique.
- ➔ **Bouillante** : concertation pour la mise en œuvre d'une gestion durable des îlets Pigeon et travail sur la régularisation des mouillages forains illégaux.
- ➔ **Basse-Terre** : financement d'une première opération de nettoyage citoyen du Pont Dugommier, ouvrage du XVIII^{ème} siècle.
- ➔ **Communes du Sud Basse-Terre** : achat d'un broyeur pour le traitement des déchets verts, projet initié par la commune de Vieux-Fort puis mutualisé.
- ➔ **Deshaies** : financement du projet le plan d'aménagement de la Perle et la lutte contre les déchets dérivants en mer.
- ➔ **Gourbeyre** : financement d'opérations de nettoyage participatif dans plusieurs quartiers afin de diminuer la pollution des eaux.
- ➔ **Goyave - Vieux-Habitants** : mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale

- ➔ **Morne-à-l'Eau** : animation de l'ABC à travers divers ateliers de découverte ouverts au public.
- ➔ **Petit-Bourg** : accompagnement pour l'utilisation de techniques de « génie végétal » pour les travaux en rivière ; journée "excavations des boutures" à l'INRA et sortie terrain avec l'élu référent.
- ➔ **Pointe-Noire** : financement d'actions pédagogiques autour de thématiques gestion des déchets, plantes médicinales, jaden bokaz, biodiversité, etc.
- ➔ **Sainte-Rose** : projet d'amélioration de l'accueil du public sur l'Îlet Caret et lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les zones humides d'intérêt majeur.

5.2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

• Assises nationales de la biodiversité

Les 11e Assises nationales de la Biodiversité (ANB) ont été organisées du 3 au 4 novembre 2021 à Lieusaint (Seine-et-Marne) avec un duplex en visioconférence depuis la Guadeloupe. À cette occasion, la Guadeloupe a accueilli en présentiel des participants de Martinique, Guyane et Mayotte constituant ainsi un « Pôle Outre-mer » original dans l'histoire des ANB.

La contribution du Parc à l'organisation de ce duplex se situe sur deux niveaux. D'abord, une participation financière (10 000 euros) qui couvre 25 % de la participation guadeloupéenne à la réalisation de ce duplex en partenariat avec le Conseil régional, le Conseil départemental et l'Office de l'Eau. Le Parc est ensuite intervenu dans l'organisation même de l'événement avec une participation active à 4 comités de pilotage, l'animation d'un atelier relatif au développement de l'agroforesterie comme outil pour lutter contre l'homogénéisation des paysages et des interventions permettant de valoriser les actions Parc : PROTÉGER, Plan de gestion du Grand-Etang et de Golconde.

• CDPENAF

Le Parc est membre sans voix délibérative de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Du fait de la gestion de la pandémie et des mouvements sociaux en Guadeloupe, la commission s'est exclusivement réunie en virtuel. L'établissement a apporté sa contribution à l'analyse des dossiers et à la construction des propositions de 4 commissions. L'objectif est de participer activement aux 12 commissions de 2022.

• Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil stratégique et de planification d'actions en faveur de l'atténuation et/ou de l'adaptation au changement climatique, rendu obligatoire pour les EPCI de plus de 20.000 habitants. Les communautés d'agglomération Cap Excellence et Grand Sud Caraïbe ont associé le Parc à leurs comités techniques respectifs, avec la participation d'agents du Parc.

• Comité Opérationnel des Polices de l'Environnement (COPOLEN)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique pénale en matière d'environnement, le COPOLEN a été réuni à deux reprises en 2021. Le Parc a participé aux deux réunions de l'instance qui se sont tenues dans ses locaux.

5.3 Contribution aux politiques européennes et internationales

En juin 2021, s'est tenue avec succès l'évaluation à mi-parcours de l'inscription sur la liste verte du label de l'UICN.

Le Parc a participé au congrès mondial de l'IUCN qui s'est tenu à Marseille du 3 au 11 septembre 2021, avec la présence de 3 agents pour l'accueil du public, l'animation et la diffusion de modules vidéos.

Le Parc a en outre participé aux rencontres des réserves de Biosphère françaises.

Le séminaire RAMSAR s'est tenu du 22 et 23 octobre 2022 au Parc régional Escarpe-Escaut à Valenciennes, avec la participation du Parc national de la Guadeloupe.

Les assises de la biodiversité se sont tenues en Guadeloupe, en virtuel et en présentiel, du 3 au 4 novembre 2021 en Guadeloupe.

Le séminaire Man & Biosphère (MAB) programmé du 2 au 12 décembre a été annulé pour cause de pandémie. Cependant le Parc a apporté sa contribution à l'exposition collective des 50 ans du programme MAB.

La directrice du Parc a pu rencontrer et échanger avec ses homologues du groupe de travail GT tourisme des Parcs nationaux à Montpellier durant cette période.

5.4 Mise en œuvre de la convention de rattachement à l'OFB

Les Parcs nationaux sont rattachés à l'Agence française de la biodiversité (AFB) devenue l'Office français de la biodiversité (OFB) par la loi dite de biodiversité de 2016.

Le rattachement devant permettre de mutualiser des services et des moyens en commun entre établissement public intervenant dans ce domaine tout en conservant sa personnalité morale et l'autonomie. Un décret d'application du 24 Janvier 2017 liste les missions et les fonctions pour lesquelles les parties mettent en commun services et moyens.

Une évaluation de la mise en œuvre de la convention a été produite en décembre 2020 et a donné lieu à des recommandations. Le Directeur de l'OFB, les directeurs des Parcs ainsi que des membres du Ministère ont travaillé dans un esprit très constructif à la rédaction de la seconde convention adoptée au conseil d'administration de mars 2022.

On peut souligner la qualité du processus de négociation : évaluation par un tiers de la convention précédente qui a permis d'objectiver ce qui a marché ou pas ; échanges francs et directs qui ont permis de crever les abcès. Il en résulte aujourd'hui, un dialogue apaisé et une confiance retrouvée. Cette confiance se traduit par une convention non fondée sur les moyens mais sur les objectifs et les résultats communs auxquels nous voulons arriver et sur les processus pour y arriver.

Les parcs sont désormais vus maintenant comme la pierre angulaire de la mission générale d'animation de la politique aires protégées confiée à l'OFB. Il y a également une appropriation plus forte au sein de l'Office de l'intérêt d'une gouvernance locale de la protection forte ; les problèmes politiques dans certains Parcs naturels marins, qui sont eux pleinement intégrés à l'OFB, ont sans doute joué en notre faveur.

Très concrètement, cette nouvelle convention prévoit, en particulier :

- Une gouvernance renouvelée, avec notamment un moment politique annuel entre présidents d'établissements, un pilotage très rapproché entre directeurs de Parcs nationaux et l'ensemble des directeurs généraux de l'Office concernés, la co-construction des objectifs et la prise en compte des parcs nationaux dans la décision : tout cela est entièrement nouveau et doit permettre de s'assurer de la mise en œuvre concrète de la convention ; 3 directeurs de Parcs animeront les relations avec l'OFB, avec un renouvellement d'un siège tous les 6 mois.
- Une reprise en main de la communication des parcs permet ainsi une expression de manière auto-nome. C'est une victoire essentielle qui permettra de porter notre identité et qui revient sur un problème majeur de la première convention où l'OFB s'exprimait en notre nom.
- Sur les fonctions support, aucune mutualisation nouvelle n'est prévue, l'accent est mis sur l'amélioration de l'existant et la sécurisation des processus, avec là-aussi de nouvelles façons de faire. 20 postes ont été créés pour le nouveau Parc des forêts, tandis que les Parcs nationaux ont vu augmenter leur effectif de + 1,8 ETP pour chacun des Parcs, sachant que la réduction des effectifs était la principale crainte des organisations syndicales.

La convention présentée à tous les comités techniques des Parcs nationaux, a reçu un avis défavorable unanime, y compris celui de la Guadeloupe notamment en mettant en avant la question de la formation professionnelle.

5.5 Mise en œuvre d'actions au service de l'Inter-Parcs

Le Parc national de la Guadeloupe est représenté dans chacun des groupes de travail interparcs : Administration générale, Tourisme, Marque Esprit Parc, Communication, Sciences, Culture, Informatique, Evaluation de la charte, Education à l'environnement et au développement durable.

La directrice s'est régulièrement entretenue avec les membres du collège des Directeurs, soit 2 fois par mois. De plus, la direction du Parc a participé au séminaire des directeurs du 10 au 15 octobre au Parc national des Écrins, ainsi qu'au groupe de travail tourisme qui s'est réuni à Montpellier du 2 au 7 décembre 2021.

Des points réguliers sur les dossiers du Parc étaient programmés avec le référent du Parc à la DEB. Il est à noter les départs de Julie Marsaud et Lise Cadix-Gilbain, personnes référentes sur les dossiers du Parc.

→ Le groupe de travail d'administration générale (GT-AG) est dirigé par le directeur du Parc national des Écrins et composé des secrétaires généraux de l'ensemble des parcs nationaux. Au cours de ces réunions, ce groupe est renforcé, en fonction de la thématique, par les équipes de l'OFB, de l'agence comptable et des référents sur les dossiers transversaux du Ministère de la Transition Ecologique. Le GT-AG s'est réuni 4 fois, ce qui représente environ 1 réunion en visioconférence ou en présentiel par trimestre. Au cours de cette année 2021, les thématiques abordées ont été centrées sur la mise en œuvre du service facturier et les échanges avec notre agent comptable s'agissant des sujets RH : les lignes directrices de gestion (LDG), le plan de requalification et le transfert de gestion des agents techniques de l'environnement et les techniciens de l'environnement, la note de convergence sur le régime indemnitaire (RIFSEEP) commun à la fonction publique, l'évaluation du rattachement et notamment l'articulation entre les agents des parcs nationaux et l'OFB sur les sujets RH, le déploiement de la maîtrise des risques budgétaires et comptable, la gestion des crédits fléchés « France Relance », la réglementation des sentiers, la mise en œuvre du service public écoresponsable et le plan égalité hommes-femmes.

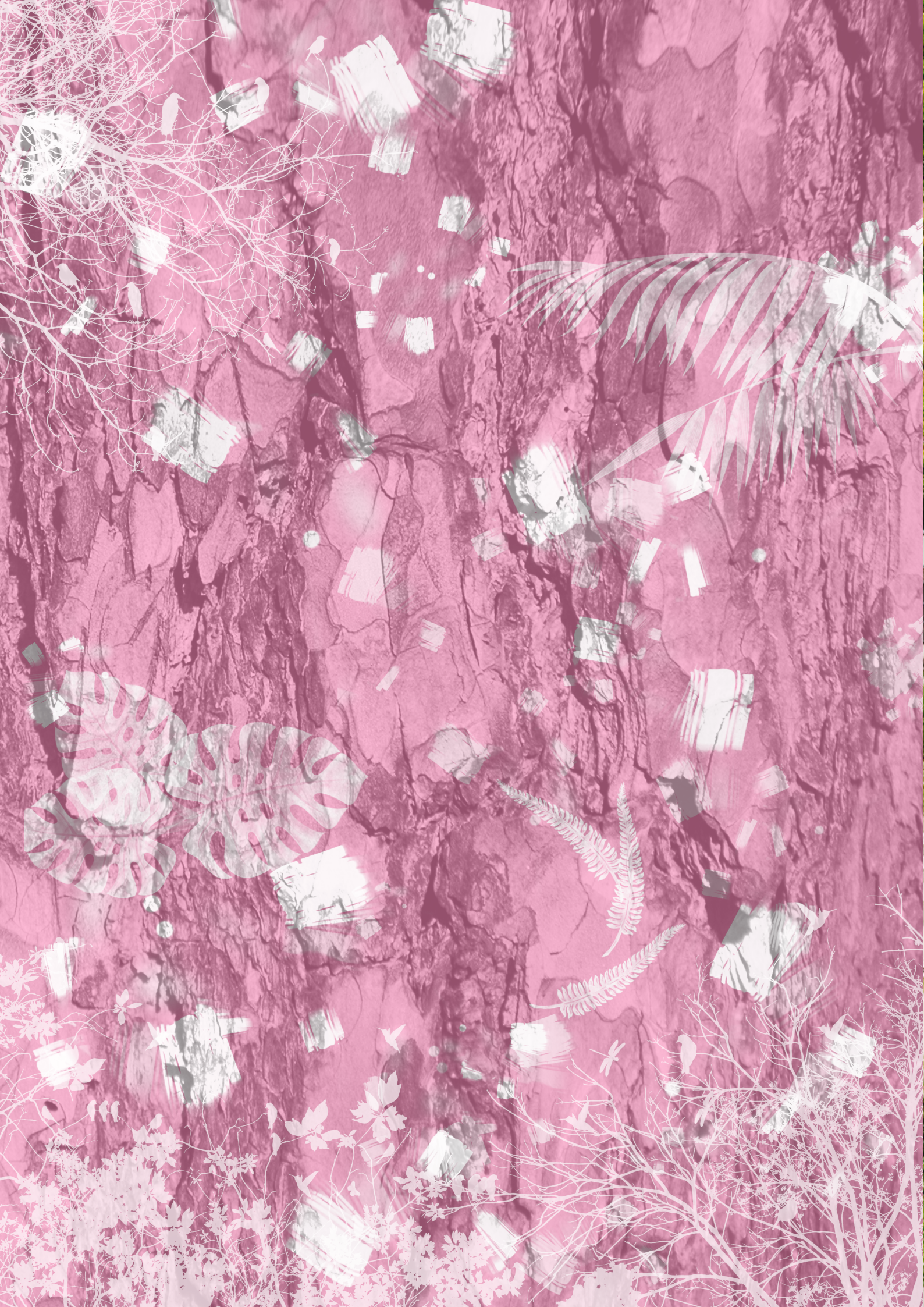
→ Le groupe de travail Culture est né récemment suite à la réforme des Parcs nationaux et notamment des chartes de Parc qui donne à la thématique Culture et Patrimoine un regain d'intérêt. Pour autant, cette compétence traditionnellement partagée entre l'État et les collectivités régionale et départementale laisse une marge de manœuvre relativement réduite aux Parcs nationaux. Le Parc participe à l'élaboration d'une feuille de route visant à identifier quelle plus-value peuvent apporter les Parcs nationaux dans ce domaine et ce qui fait sens dans le cadre d'un projet de territoire.

→ En 2021, le groupe de travail Charte a conduit l'évaluation des chartes des Parcs nationaux en « s'appuyant sur une méthode commune déjà engagée dans certains parcs » tel que précisé dans la convention de mise en œuvre du rattachement du 13 mars 2018. Afin de renforcer la méthodologie du suivi-évaluation, les 11 parcs nationaux se sont réunis 5 fois en 2021 autour d'un groupe de travail animé par l'OFB. Au cours de ces temps réservés, ils ont abordé les thématiques suivantes : étude sur la gouvernance de l'outil de suivi EVA, amélioration tableau de bord de suivi de la politique des parcs nationaux, développement nouveaux indicateurs et enseignement sur « l'évaluation à mi-parcours », production de note d'alerte : modification, révision de la Charte.

Enfin, un webinaire et une action de formation traitant du « suivi évaluation de la charte » renforcés par un accompagnement collectif et individuel dispensé par un expert en évaluation des politiques publiques, sont venus compléter le processus entamé.

- Le groupe Tourisme dont l'animation est assurée au niveau de la direction du Parc, a travaillé essentiellement sur les questions de sport et nature dans les parcs nationaux et sur la problématique de la fréquentation des espaces naturels. Il s'agissait de faire le point sur les difficultés rencontrées par les parcs nationaux en raison de l'affluence accrue sur leurs espaces suite au déconfinement. En 2022, après un diagnostic de la situation de chaque parc sur les questions de fréquentations, de proposer chaque fois que cela est possible des réponses communes pour traiter les difficultés rencontrées.
- Le groupe Informatique et Géomatique (GT SI) regroupe les informaticiens et les géomaticiens ; en 2021, les principaux événements ont été le renouvellement du marché de messagerie, la migration de CISCO vers Zoom comme outil de visioconférence, l'uniformisation des annuaires pour interconnexion, la connexion au réseau interministériel de l'État, la migration sur l'outil Céleste pour la liaison intersites ; une réunion s'est tenue en présentiel au Parc national de Port-Cros à Hyeres (83) du 18 au 20 octobre 2021 ; les faits marquants pour les géomaticiens en 2021 sont le déploiement de la solution GeoNature web et mobile pour les Parcs nationaux de Guadeloupe, des Calanques, Port-Cros et Pyrénées (hébergement BRGM), la maintenance de l'application mobile GeoNature pour compatibilité avec Android 11, l'ouverture d'un service commun autour d'une solution de cartographie dynamique avec Liz-map (hébergement BRGM).
- Le groupe Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) a finalisé la construction de la carte stratégique pour la période 2021-2024. En parallèle, il a œuvré à la mutualisation des ressources, outils et savoirs-faire entre les Parcs, à l'amélioration des compétences des agents en charge de l'EEDD et à la co-construction de projets avec l'OFB.
- Pour les groupes Esprit Parc national (GT EPN) et Communication de la marque, l'année 2021 a été consacrée à l'évaluation de la marque, la poursuite du développement de la nouvelle base de données de gestion et du site internet associé, au lancement de l'accompagnement des bénéficiaires à la communication de la marque, à la diffusion du guide inspiration 2021. Derrière ces actions « phares », sont menés des travaux réguliers d'accompagnement, d'écriture des règlements d'usage catégoriel (RUC), de gestion du contrôle intermédiaire, de communication, de réunions, qui sont fondamentaux pour la vie de la marque. Malgré le contexte sanitaire impactant pour de nombreux bénéficiaires, le fonctionnement collectif autour du GT EPN (GP com-marque et séances dédiées en GT tourisme et agriculture) permet de suivre et coordonner les projets et préparer les réunions du Comité de gestion de la marque.
- Dans le cadre du groupe Police, un travail collaboratif a été mené pour la mise en œuvre efficiente de la plateforme PATBioDiv. Le projet de procédure de traitement interne des avis et autorisations a été repris en vue d'une mise en route dans les délais les plus courts. Le groupe de travail s'est réuni en présentiel, du 14 au 16 septembre 2021 au Centre de formation OFB du Bouchet. C'était l'occasion d'un important travail de collaboration et de rapprochement entre les Parcs nationaux et l'OFB autour de nombreux sujets communs : réglementation sur les VTT en cœur de Parc, le procès verbal électronique, stratégie nationale de contrôle, formation, etc. Les Parcs nationaux ont un intérêt particulier à tirer profit de l'expertise forte proposée par l'OFB sur plusieurs de ces sujets. Les ateliers terrain du 15 septembre ont été particulièrement appréciés par les participants.

INDICATEURS 5	CIBLE 2020	ATTEINTS 2020
5-1 : % d'actions mises en œuvre dans les conventions d'application de la charte	40	60
5-2 : Nombre de participations aux commissions et événements régionaux et nationaux	10	3
5-3 : Nombre de participation aux réseaux et événements européens et internationaux	4	2
5-5 : Nombre de protocoles inter-parcs mis en œuvre	2	2





6.

GÉRER

- P.82** *Management général*
- P.86** *Gestion financière*
- P.89** *Fonctionnement général de l'établissement*
- P.90** *Gestion des ressources humaines*

6.1 Gérer l'établissement public

En 2021, la mise en œuvre de la stratégie Horizon 2020 s'est poursuivie avec notamment une nouvelle organisation fonctionnelle générale autour de deux pôles territoriaux, le redéploiement des missions transverses en matière de développement durable et le renfort des fonctions du secrétaire général permettant de mieux répondre aux besoins de l'établissement.

La gestion des ressources humaines constitue un levier de performance de l'établissement, avec le souci constant de mobiliser, communiquer, mesurer la compréhension et l'adhésion des personnels aux nouveaux défis de l'établissement.

Management général

INSTANCES DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2021, le Conseil d'administration du Parc s'est réuni à 5 reprises, dont quatre séances en visio-conférence, avec comme points marquants :

- **12 février**

- ➔ Convention relative à l'utilisation et à la gestion des crédits du plan "France relance" ;
- ➔ Convention de création d'un service facturier entre le PNG et l'agent comptable de l'OFB, des PNX et de l'établissement public du Marais poitevin ;
- ➔ Demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public pour la Maison des Bains jaunes.

Dans le cadre du plan « France Relance », 1,7 M€ a été attribué au PNG

Le conseil d'administration a pris une motion demandant à la Ministre de la transition écologique de maintenir les ETP/ETPT du Parc national de la Guadeloupe, soit 68,5 pour l'année 2021.

- **12 mars**

- ➔ Adhésion à la charte de territoire des communes de Baie-Mahault et Basse-Terre ;
- ➔ Approbation du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021 et du compte financier 2020 ; affectation du résultat ;
- ➔ Modification et approbation du plan de financement des projets ABC, GUAD3E, PROTÉGER

Avec ces deux nouvelles adhésions, le Parc national fait passer son pourcentage d'adhésion à la charte de territoire à 95 % des communes concernées par l'aire optimale d'adhésion.

- **8 juillet**

- ➔ Approbation du budget rectificatif n°2 à l'exercice 2021 et plan de relance ;
- ➔ Apurement des pensions civiles ;
- ➔ Dématérialisation des bulletins de paie ;
- ➔ Levée du délai des prescriptions des retenues de garantie ;
- ➔ Approbation du Rapport d'activités 2020 ;
- ➔ Conditions d'attribution de subventions de l'appel à projet : « Pwojé pou la-liwondaj » et les projets récurrents ;
- ➔ Avancement des dossiers FEDER pour les projets MELIGUA, PROTÉGER, GUAD3E ;
- ➔ Stratégie sur le dossier ABC ;

- ➔ Stratégie immobilière de l'établissement public du Parc ;
- ➔ Autorisation des activités commerciales en cœur de Parc ;
- ➔ Avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le Conseil d'administration a particulièrement apprécié le rapport d'activités à travers la densité des travaux réalisés. L'accent a été mis sur la faculté d'adaptation du Parc au contexte sanitaire sans précédent.

• 26 octobre

Sur convocation du Préfet de Région, ce CA est consacré à l'élection du président, des vice-présidents et du bureau du CA.

Ce renouvellement avait fait l'objet de réunions de préparation menées par la Direction, conjointement avec les services juridiques de la Préfecture, les services du Conseil départemental et du Conseil régional.

- ➔ M. Ferdy Louisy a été réélu pour un 4ème mandat consécutif, Président du Conseil d'administration pour une nouvelle période de 6 années.
- ➔ Le 1er Vice-Président est M. Charly Vincent.
- ➔ La 2ème vice-présidente, Mme Nicole Erdan.

Le Bureau compte 13 membres parmi lesquels :

- la présidente du Conseil Scientifique,
- le président du Conseil régional,
- le président du Conseil départemental,
- le directeur de l'Environnement, de l'aménagement et du logement,
- le directeur de la Mer,
- la directrice régionale de l'Office national des forêts,
- le représentant du personnel,
- l'élu de la ville de Baillif,
- l'élu de la ville des Abymes,
- le représentant des associations de l'environnement, M. Gérard Berry.

• 25 novembre

- ➔ Approbation du budget rectificatif n°3 à l'exercice 2021 et du budget initial 2022 ;
- ➔ Apurement des écritures liées aux rejets de virements;
- ➔ Accueil des jeunes volontaires en mission de service civique ;
- ➔ Point sur la concession des Chutes du Carbet / Grand-Étang.

Ce conseil a déploré le sabotage de 13 bouées installées afin de faciliter le mouillage écologique des bateaux. Ces travaux ont coûté pas moins de 140 000 €.

Le 20 avril, une réunion de bureau du CA s'est tenue pour acter le renouvellement du contrat de concession relatif à la gestion du site « Chutes du Carbet / Grand-Étang », pour lequel la société Maranatha Tours a été retenue.

En poste au 1er décembre 2020, la directrice s'est également attachée à rencontrer les partenaires afin d'échanger sur les dossiers en commun : Comité du Tourisme Iles de Guadeloupe (CTIG), Association Verte Vallée, Cluster maritime, Agence régionale de la Biodiversité, Section Guadeloupe des syndicats des accompagnateurs en montagne (SNAM), associations de randonnée pédestre, Gendarmerie, Agence française de développement, Programme Interreg en Caraïbe, DEAL, ONF, DRAJES dans le cadre des emplois aidés, OVSG, Routes de Guadeloupe, CAUE, BRGM.

Le personnel de direction du Parc a pris part au Conseil d'administration de l'Office de l'eau, de l'Agence régionale de Biodiversité et du CEB et de l'Agence régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe.

Dans le cadre de projets de conventions et autres partenariats, des rencontres se sont déroulées avec :

- le proviseur du Lycée agricole de Baie-Mahault,
- le Conservatoire du littoral quant au devenir du site de Blachon,
- le CMUBA s'agissant du document stratégique de bassin des Antilles,
- la CMA-CGM dans le cadre de la plantation dans la forêt marécageuse de Golconde.

UNITÉ JURIDIQUE

L'activité juridique a été principalement marquée par le traitement de dossiers relatifs aux autorisations d'activités commerciales dans les espaces marins classés en cœur de parc et à la procédure de renouvellement de la concession de service public pour la gestion des activités d'accueil et d'animation aux Chutes du Carbet et au Grand-Étang.

La complexité de certains dossiers a nécessité l'intervention de juristes spécialisés pour accompagner l'établissement public dans la défense de ses intérêts, en tant que garant de la protection et de la préservation des espaces naturels protégés dont il a la gestion.

• *Recours contentieux*

Quatre nouvelles requêtes ont été déposées devant le tribunal administratif dont deux en référé. Ces dernières concernent deux demandes de suspension ; l'une relative à la décision d'attribution du contrat de concession de service public pour la gestion du site d'accueil des chutes du Carbet et du Grand-Étang et l'autre à l'arrêté définissant les modalités de délivrance des autorisations d'activités commerciales dans les espaces marins classés au cœur de parc.

Un recours de plein contentieux de 2019 visant l'annulation d'une décision portant sur le régime indemnitaire s'est soldé par un rejet du tribunal administratif en 2021.

Une requête de 2017 attaquant une décision individuelle du Parc interdisant une activité commerciale dans l'espace marin classé cœur de parc aux Îlets Pigeon, a fait l'objet d'un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'État qui a annulé le jugement de la cour administrative d'appel et renvoyé le dossier devant cette même cour.

• *Recours administratifs*

Deux recours gracieux formulés sur les modalités de délivrance des autorisations d'activités commerciales dans les espaces marins classés au cœur du parc ont également été portés devant la juridiction administrative compétente.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de recours hiérarchique.

• *Veille juridique*

Dans un premier temps, des veilles thématiques ont été régulièrement diffusées sur le réseau informatique puis certains articles sélectionnés en fonction de leur intérêt ont été publiés sur le site intranet du Parc. Les thèmes abordés étaient en lien avec l'environnement, les marchés publics, les ressources humaines, les finances et la comptabilité.

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – SPSI

L'accent a été mis sur la sécurisation des biens à travers le contrôle d'accès et la remise en service du système d'alarme au siège du Parc. Afin de garantir la sécurité des personnes, le siège et le bâtiment de Baie-Mahault ont aussi fait l'objet de travaux en particulier au niveau des issues de secours. De même, des travaux de sécurisation et de remise au goût du jour du bâtiment de Baie-Mahault (reprise béton, peinture, rénovation des portes) ont été effectués en partenariat avec le représentant du propriétaire.

Une commande du bardage en bois naturel a été passée avec une attention toute particulière sur la nature du produit ainsi que sur son lieu de prélèvement, pour procéder au remplacement des équipements existants.

En outre, les entretiens courants et curatifs sur l'électricité, la plomberie ont été effectués sur tous nos sites

Un robinet poussoir au pied a été mis en place dans les toilettes publiques de la Maison de la

Forêt afin de réduire la consommation en eau ainsi que les risques de transmissions des différents virus et bactéries.

La première étape de mise à jour de la stratégie immobilière a été atteinte : définition des besoins et des orientations du Parc. Elle a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du mois de juillet 2021. A ce jour, la stratégie pluriannuelle de l'établissement est en cours de rédaction sur le support documentaire actualisé.

Parallèlement, l'occupation du site du siège à Saint-Claude a fait l'objet de présentations aux instances du dialogue social au dernier trimestre 2021. Les modifications d'occupation des bureaux ont débuté fin 2021. Deux bureaux font l'objet d'une occupation temporaire par le Pôle Relais Zones humides tropicales (PRZHT) de l'Union internationale pour la Conservation de la nature en cette fin d'année pour environ 3 ans.

• Marchés Publics

L'établissement a passé en 2021, 9 marchés publics à procédure adaptée et 1 marché en procédure formalisée.

SERVICES	OBJETS
Pôle Terrestre (PT)/ Secrétariat Général (SG)	→ Acquisition d'un camion ISUZU L35
Département Communication Accueil et Pédagogie (DCAP)	→ Mission de maîtrise d'œuvre concernant la muséographie, la scénographie et l'équipement intérieur de la maison de la forêt
Pôle Marin (PM)/SG	→ Achat d'un 4x4 utilitaire
DCAP	→ Conception et réalisation de visites virtuelles 360°
Département Patrimoine Appui aux Territoires	→ Réalisation de chantiers de restauration de la forêt marécageuse aux lieux-dits Golconde et Belle-plaine.
DPAT	→ Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale
PT	→ Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de dispositifs épuratoires sur trois aires d'accueil, en cœur forestier du parc national de la Guadeloupe.
DCAP	→ Développement du site marchand de la boutique du Parc national de la Guadeloupe
DIR	→ Étude des risques encourus par le chef de l'établissement public du Parc national de la Guadeloupe en cas d'incident ou d'accident sur les sentiers à risques

6.2 Gestion financière

Au 1^{er} janvier 2021, la convention de création d'un service facturier (SFACT) entre le Parc et l'Agent comptable de l'OFB et de parcs nationaux a été mise en œuvre. En créant un pôle unique de réception et de traitement des factures, le SFACT supprime les contrôles redondants effectués auparavant par l'ordonnateur et l'agent comptable. La qualité et l'efficacité des contrôles réalisés par l'agent comptable seront préservées par cette mise en place.

Le compte financier présente les niveaux d'exécution du budget 2021 du Parc ; Outre le budget initial, 3 budgets rectificatifs ont été présentés et votés en conseil d'administration.

Parmi les faits qui ont marqué l'année 2021, on note :

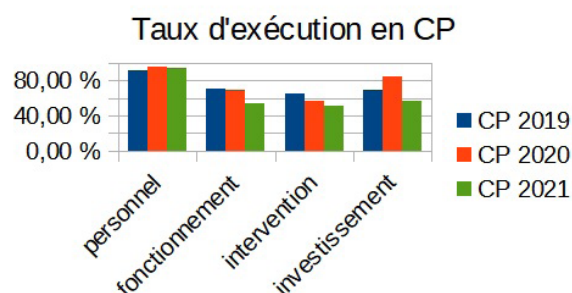
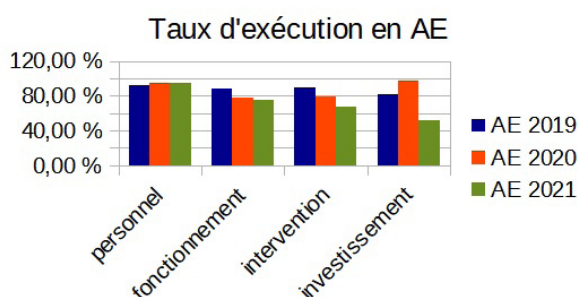
- les processus de renouvellement des conventions d'application avec les communes
- la mise en œuvre des conventions avec les communes nouvellement adhérentes à la charte,
- les actions partenariales engageant l'établissement par le biais d'avenants de prolongation et de nouvelles conventions ;
- la signature de la convention relative à l'utilisation et à la gestion des crédits du plan « France Relance » au titre de la mesure « biodiversité sur les territoire, prévention des risques et renforcement de la résilience », soit environ 1,7 million d'euros pour le Parc (2021-2023).

Le compte financier 2021 présente en exécution :

- des recettes à hauteur de 94,16 %
- des autorisations d'engagement (AE) consommées à hauteur de 83,06%
- des crédits de paiement (CP) consommés à hauteur de 77,94 %

Tableau des dépenses (par destination) par domaine du contrat d'objectif et de performance :

Budget	DEPENSES		
	Personnel	Total des enveloppes de fonctionnement, d'intervention et d'investissement	
	AE/CP	AE (A)	CP (B)
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	421 239,41	479 038,41	452 001,26
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	727 208,42	818 444,60	814 870,46
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	300 873,07	518 000,51	483 260,23
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	1 520 891,92	2 452 523,11	2 282 474,94
5 Piloter la politique du Parc national	621 692,45	670 658,42	643 059,71
6 Gérer l'établissement public	1 409 683,90	2 940 122,56	2 388 643,54
TOTAL	5 001 589,17	7 878 787,61	7 064 310,14



Par ailleurs, les taux d'exécution en AE et CP observés sont le reflet de difficultés contextuelles. Des opérations programmées financées sur le BOP 113 du Ministère de la Transition écologique en 2021 ont été reportées en 2022. De même, les notifications des marchés liées aux crédits « France relance » ont été réalisés en tout début d'année 2022.

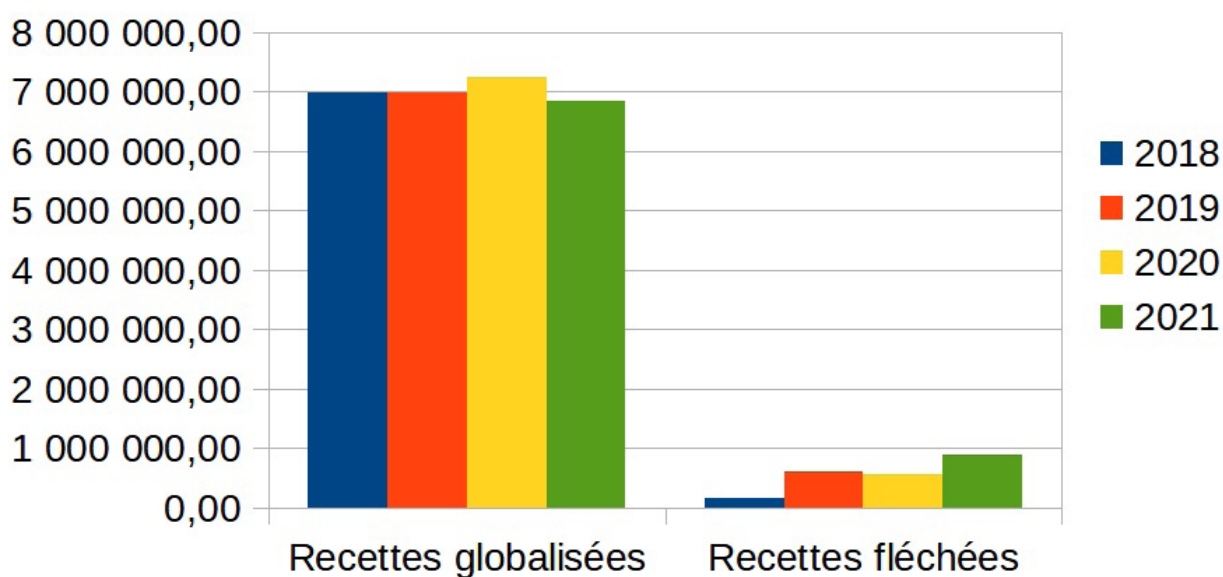
Le Parc a réalisé une dizaine d'opérations par le financement des crédits de « France Relance ». Les opérations sélectionnées sont décrites ci-après :

Opération	Montants plan de relance		Montants globaux
	AE 2021	CP 2021	
20-03 – Programme d'animation, d'interprétation et d'outils pédagogiques	75 000,00	30 000,00	Coût total : 340K€ Plan de relance : 36% CR : 23% CD : 23% Autofinancement : 18%
21-03 – Aménagements et entretien des sentiers de randonnée	98 000,00	20 000,00	Coût total : 559 518€ Plan de relance : 35,7% CD : 27,1% Autofinancement : 37,1%
21-04 – Modernisation des outils numériques dont les visites virtuelles des sites majeurs du PNG	169 534,40	90 325,40	Coût total : 493,9K€ Plan de relance : 60,5 % Autofinancement : 39,5 %
21-05 – Réalisation d'un espace muséographique et sentier d'interprétation, rénovation toiture et création sentier de la maison de la forêt	316 224,00	15 000,00	Coût total : 427 329€ Plan de relance : 85,3% Autofinancement : 14,7%
21-06 – Mise en œuvre du schéma d'intervention opérationnel dans le Grand Cul de Sac marin	30 000,00	22 500,00	Coût total : 255K€ Plan de relance : 82% Autofinancement : 18%
21-07 – Cartographie des zones sensibles aux mouvements de terrain – BRGM	12 878,00	12 878,00	Plan de relance : 33,8% BRGM : 20% ONF : 11,55% DEAL : 11,55% CD : 11,55%
21-09 – Appel à projets – Laliwondaj	20 000,00	14 678,40	Coût total : 178,8 K€ Plan de relance : 62% Autofinancement : 38%
21-10 – Restauration de la forêt marécageuse dont Golconde	60 000,00	45 500,00	Coût total : 117 200€ Plan de relance : 85,3% Autofinancement : 14,7%
21-11 – Programme de lutte contre les EEE	60 000,00	27 000,00	Coût total : 214,5K€ Plan de relance : 57,4% Autofinancement : 42,6%
21-12 – Appel à projets – Recherche scientifique	22 000,00	10 000,00	Coût total : 167 850€ Plan de relance : 60K€ 35,75 % Autofinancement : 107 850€ soit 64,25 %
TOTAL	863 636,40	272 881,80	

S'agissant des recettes, le taux de recouvrement est de 94,16% par rapport au dernier Budget rectificatif de l'année. Malgré un taux de recouvrement plus bas que celui du compte financier de l'an dernier (97,07%), l'ensemble des recettes a permis au Parc de terminer l'année 2021 avec un très bon niveau de trésorerie : 4 016 607,32€.

Le Parc fait appel à divers partenaires afin de mobiliser des ressources financières complémentaires : Collectivités locales, services de l'État via la Préfecture, la DEAL, ou autres établissements publics d'État, Office de l'Eau, OFB, etc. De façon générale, le Parc opte pour la diversité de ses sources de financement en application du contrat d'objectifs et de performance 2019-2023. Les crédits du plan de relance ont représenté à eux seuls plus de 40 % des financements fléchés de l'État.

Exécution des recettes entre 2018 et 2021



6.3 Fonctionnement général de l'établissement

Le Conseil scientifique du Parc national s'est réuni à deux reprises en 2021. Les sujets majeurs traités lors de ces réunions sont les maladies émergentes sur les coraux et les éponges menant les membres à se questionner sur l'influence de la qualité de l'eau dégradée dans l'archipel, et ses conséquences sur la biodiversité. Le CS s'est donc proposé pour 2022 de proposer une motion d'alerte sur la qualité de l'eau.

Deux sujets ont requis un vote du CS :

- la mention de la nécessité de protection du champ d'Acropores dans le cœur de parc national de Fajou. Cette action sera mise en place en 2022 ;
- la pratique des kites et foils en tant qu'activités commerciales dans les cœurs marins, qui a été votée à l'unanimité contre l'autorisation de cette nouvelle activité.

Les membres du conseil scientifique ont émis deux avis sur la coupe d'arbre dans le cadre des travaux d'agrandissement du parking de la Cascade aux Écrevisses et sur un forage à la Savane à Mulets dans le cadre des études scientifiques de l'Observatoire Volcanologique et sismique.

Fin 2019, le bureau du CS comptait 3 membres, la présidente du Conseil scientifique ayant démissionné, ainsi qu'un autre membre. Des élections devront se dérouler lors du premier CS de l'année 2022 afin de les remplacer et d'élire une nouvelle présidence.

Le Conseil économique, social et culturel s'est réuni à 2 reprises, les 26 février et 2 juin.

Il a émis un avis sur :

- Des projets de gestion des milieux et des espèces internes Parc (PROTÉGER, crabes, forêt marécageuse) et dans lequel le Parc est partenaire (SDAGE)
- Des dispositifs de partenariat en chantier de rénovation (politique scientifique, appels à projets scientifique et Laliwondaj')
- Deux dispositifs de gestion des cœurs (taxe Barnier et procédure d'autorisation d'activités commerciales en cœur de parc)
- Deux productions de bilans (CESC 2016-2020 et Évaluation de la Charte sur l'économie touristique éco-responsable).

6.4 Gestion des ressources humaines

GESTION DES EMPLOIS

Le Parc fait apparaître une consommation en équivalent temps travaillé (ETP-ETPT) de :

- 98,98 % soit 68,10 ETP sous plafond sur 68,8 ETP notifiés par le Ministère de tutelle ;
- 99,75 % soit 69,13 ETPT sous plafond sur 69,3 ETPT notifiés par le Ministère de tutelle ;
- 1 ETP hors plafond ;
- 1 ETPT hors plafond.

Cet ETP/ETPT hors plafond correspond au contrat de projet du chargé de mission de l'opération « PROTÉGER » dont la rémunération est prise en charge par les fonds européens « FEDER ». Le Parc n'a pas d'agent rémunéré décomptant son plafond d'emploi en fonction dans une autre entité.

La masse salariale globale consommée au 31 décembre 2021 en « dépenses de personnels » s'élève à 5 003 404,45 €.

- 2 658 989,23 € pour les emplois « Titulaires » sous plafond ;
- 1 996 338,27 € pour les emplois « Contractuels » sous plafond et hors plafond ;
- 348 076,95 € pour autres dépenses parmi lesquelles :
 - environ 7 volontaires de service civique (VSC) : 95 698,93 € ;
 - aide au retour à l'emploi (ARE) : 69 281,13 € ;
 - promotions et avancement d'échelons : 17 146,81 € ;

Le PNG n'a pas enregistré de départ à la retraite durant l'année 2021. Le contrat de projet, hors plafond d'emploi arrivé à échéance au 31 décembre 2021 a été renouvelé après validation du service instructeur du fond européen FEDER.

Le plafond d'emploi notifié par le Ministère de tutelle du PNG en février 2021 prévoyait une diminution des effectifs de 1ETP/ETPT. Pour pallier cette baisse d'effectif notifiée, l'établissement a choisi de différer les prises de postes vacants par rapport au départ de poste des titulaires (fin de détachement - changement de poste, départ anticipé). La décision ministérielle notifiée le 20 avril est venue attribuer de nouveau cet ETP/ETPT, assorti d'une augmentation de 0,8 ETP/ETPT par rapport à 2020.

Ont été élus représentants du personnel au Conseil d'administration du Parc le 2 septembre 2021, M. André Galaya titulaire et Mme Sarah Boucard suppléante.

Par ailleurs, le PNG a recruté 6 Volontaires de Service civique, de SNU, 2 engagés de Service civique et 12 stagiaires.

La référente de l'égalité professionnelle femme/homme a été désignée au sein de l'établissement, en la personne de Lucie Labbouz et un accord a été signé avec les organisations syndicales en 2021. Sa lettre de mission précise qu'elle représente l'établissement au sein du réseau des référent(e)s du ministère de tutelle, qu'elle informe et sensibilise les personnels aux risques de discrimination, par l'écoute, l'information et l'orientation, contribue aux différents diagnostics internes et à la préparation des négociations et concertations relatives à l'application de cet accord.

On note le recrutement du Chef de pôle terrestre, du directeur-adjoint au cours de cette année.

Malheureusement, le personnel a été durement éprouvé par le décès brutal d'un agent, M. Philippe Moreau.

Comité Technique

DATES	THÉMATIQUES
09/02/2021	- Mise en œuvre des lignes directrices de gestion de la mobilité ; - Mise en œuvre des lignes directrices de gestion de la promotion ; - Avancées du groupe de travail sur le télétravail - Proposition d'un nouveau calendrier d'instances du dialogue social
27/04/2021	- Mise en œuvre des lignes directrices de gestion de la mobilité ; - Horizon 2020 : finalisation des mesures de réorganisation des services (FDP/mouvements) ; - Proposition d'harmonisation du protocole égalité professionnelle femmes-hommes ; - Présentation du Bilan social 2019 ; - Mise en œuvre du RIPSEEP pour les agents appartenant aux corps techniques des fonctionnaires en poste dans les Parcs nationaux ; - Gestion des effectifs : flux du personnel ; - Les élections professionnelles de 2022 ; - Avancées du groupe de travail sur le télétravail
06/07/2021	- Proposition grille de modulation des primes et indemnités ; - Validation de la note de cohérence inter-parcs -modifiée pour les groupes de fonction des corps suivants : IAE / TE / TSDD / ATE ; - Validation des fiches de poste modifiées lors des entretiens d'évaluation, et visées par la note de cohérence inter-parcs pour les groupes de fonction ; - Signature du protocole « parité Femmes-Hommes » et calendrier de mise en œuvre ; - Lignes directrices de gestion de la mobilité ; - Consignes cycloniques ;
19/07/2021	- Cf. Ordre du jour de la réunion du 06 juillet où seuls les points d'information ont été abordés.
07/10/2021	- Validation des fiches de poste du Pôle Terrestre ; Organisation du télétravail de droit commun : - Présentation de l'accord national relatif à la mise en œuvre du télé-travail dans la Fonction publique ; - Restitution du groupe de travail de l'établissement en séance ; Régime indemnitaire : - Note de service sur le coefficient de modulation individuelle (CMI) des primes ; - Note de gestion du 03/08/2021, clause de réexamen de l'IFSE 2020 et 2021 ; - Projet d'affectation des bureaux ; - Bilan social 2019 et le rapport social unique 2020 ; - Nomination de la référente femmes/hommes et présentation de sa lettre de mission ; - Point sur les flux du personnel du dernier semestre ;

DATES	THÉMATIQUES
28/09/2021	- Validation des fiches de poste du Pôle Terrestre ; Organisation du télétravail de droit commun : - Présentation de l'accord national relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique ; - Restitution du groupe de travail de l'établissement en séance. Régime indemnitaire : - Note de service sur le coefficient de modulation individuelle (CMI) des primes ; - Note de gestion du 03/08/2021, clause de réexamen de l'IFSE 2020 et 2021. - Projet d'affectation des bureaux ; - Bilan social 2019 et le rapport social unique 2020 ; - Nomination de la référente femmes/hommes et présentation de sa lettre de mission ; - Point sur les flux du personnel du dernier semestre ;
14/12/2021	- Fiches de poste des personnels nouvellement commissionnés ; - Calendrier annuel des visites, et des instances du dialogue social ; - Présentation des lignes directrices de gestion de la mobilité pour le PNG ; - Retour d'expérience des lignes directrices de gestion du parcours professionnel et des promotions ; - Appel à candidature protocole de l'égalité professionnelle femmes/hommes ; - Point sur les flux du personnel du dernier semestre et présentation des fiches d'emploi 2022 ; - Convention de rattachement à l'OFB ; - Organisation du télétravail de droit commun ; Avancées du groupe de travail ;

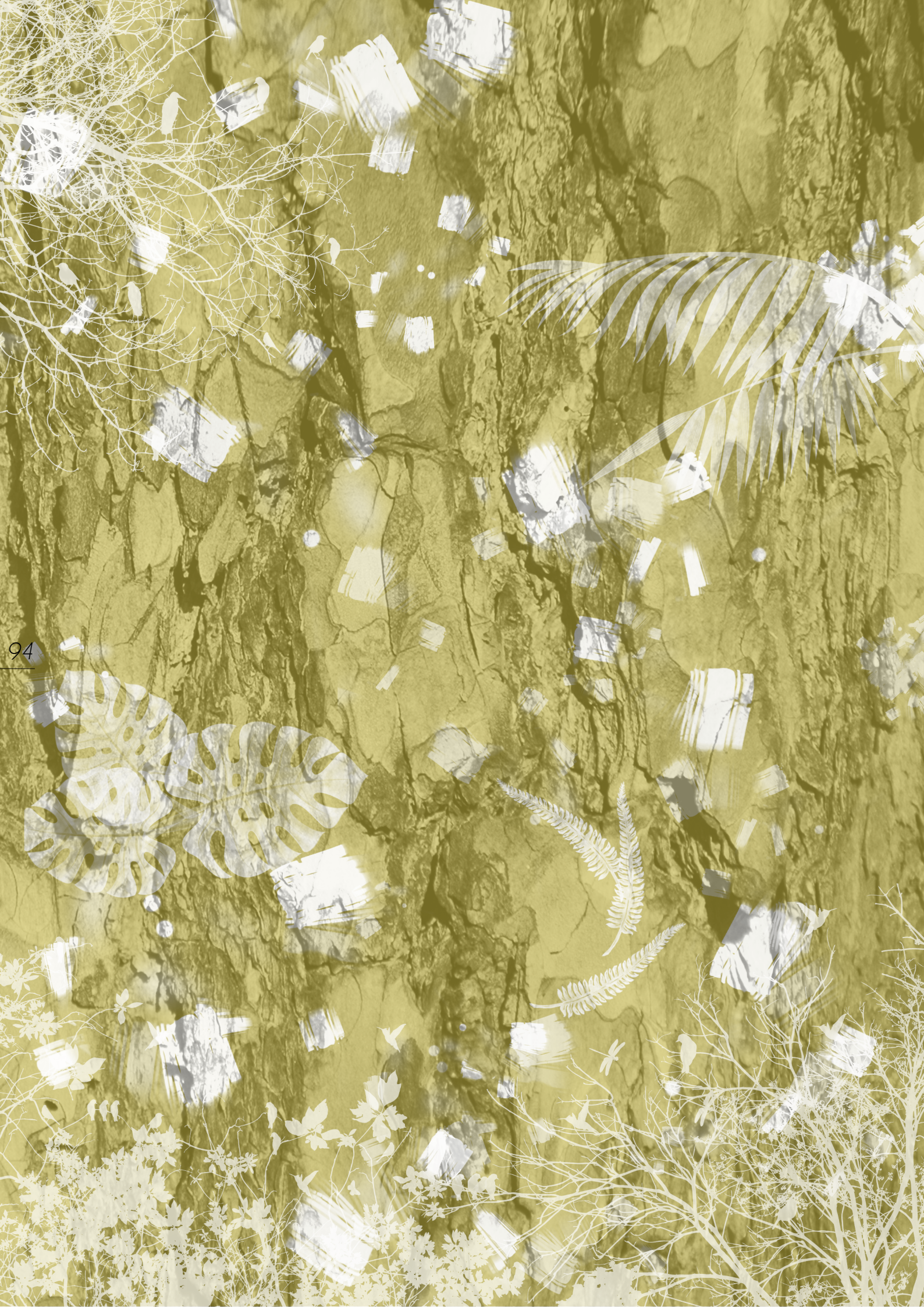
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - (CHSCT)

DATES	THÉMATIQUES
02/03/2021 (comité exceptionnel)	- Les mesures sanitaires liées au COVID
20/04/2021	- Point sur l'évolution de la pandémie et des mesures préconisées au niveau national et local ; - État des accidents de services et maladies professionnelles du 2ème semestre 2020 et du 1er trimestre 2021 ; - Examen des registres de santé et sécurité au travail ; - Suivi du tableau des décisions et actions ; - Examen du relevé de décision du groupe de gestion des risques psychosociaux ; - Rapport de visite du 16 mars 2021 des sites de Vieux-Habitants et de la maison de la forêt ;
26/04/2021 (comité exceptionnel)	- Les mesures sanitaires liées au COVID - "Variants"
22/06/2021 (comité exceptionnel)	Point sur les mesures sanitaires liées au COVID

DATES	THÉMATIQUES
29/06/2021	- Suivi des décisions du CHSCT prises en instance ; - Examen des registres de santé et sécurité au travail ; - Fiche d'entreprise du site de Baie-Mahault ; - Suivi des actions mise en œuvre suite aux visites du 16 mars 2021 des sites de Vieux-Habitants et de la maison de la forêt ; - Stratégie immobilière ; - Point sur la gestion des risques psychosociaux (info sur le plan d'action ministériel) ; - Point sur l'évolution de la pandémie et des mesures préconisées au niveau national et local ; - Protocole et désignation du référent : égalité femmes-hommes ; - Demande de reconnaissance de maladie professionnelle d'un agent ; - Demande de réaffectation d'un agent du Pôle Terrestre ; - Présentation du Bilan social 2019 ; - Présentation du document de gestion de crise pour la période cyclonique ;
13/08/2021 (comité exceptionnel)	Point sur les mesures sanitaires liées au COVID
16/11/2021	- Examen des registres de santé et sécurité au travail ; - Fiche d'entreprise du site de Vieux-Habitants ; - Stratégie immobilière et occupation des bureaux au siège ; - Point sur l'évolution de la pandémie et des mesures préconisées au niveau national et local ; - Présentation du Bilan social 2019 et du Rapport social Universel 2020 ; - Suivi des décisions du CHSCT prises en instance ; - Suivi des actions mise en œuvre suite à la visite du Siège du 18 juin 2021 ; - Gestion des risques psychosociaux (info sur le plan d'action ministériel) ; - Etat des accidents de services et maladies professionnelles du 2ème et 3ème trimestre 2021 ; - Analyse des causes suite aux accidents de service et de travail GT du 7 juillet 2021 ; - Protocole et désignation du référent : égalité femmes-hommes ; - Plan d'action mettant en œuvre les recommandations du dernier GT-SST ;
30/11/2021 (comité exceptionnel)	Point sur les décisions de mesures organisationnelles liées aux mouvements sociaux

Les bilans sociaux de 2019 et 2020 ont été réalisés en 2021. Les documents sont disponibles sur le lien « bilans sociaux ». Le bilan 2021 est attendu à la fin du 1er trimestre 2022 et présentera le bilan de la formation professionnelle et le suivi des effectifs.

INDICATEURS 6	CIBLE 2021	ATTEINTS 2021
6-1 : % de marchés mutualisés (AFB ou local)/au nombre total de marchés réalisés par le PNG seul	30 %	75.41%
6-2a : % d'opérations cofinancées/Nombre d'opération sur ressources propres du PNG hors management	60 %	100 %
6-3 : % des charges fixes permanentes dans le budget fonctionnement du parc (part restante pour l'action sur le terrain des parcs) Cf annexe 4 avec liste des charges fixes	50 %	52,43 %
6-4 : Nombre moyen de jours de formation continue par agent et par an	7	5



CONCLUSION

L'activité du Parc a été fortement impactée sous les effets conjugués de la crise sanitaire et des mouvements sociaux qui ont marqué ces deux dernières années et en particulier en fin d'année 2021.

Les tensions sociales qui ont affecté plusieurs communes de notre aire d'adhésion, ont largement perturbé la mise en œuvre concrète nos actions : conventions d'application de la charte du parc, événements publics, accueil de scolaires, etc.

Pour autant, le rôle fédérateur du Parc reste incontestable pour tous les acteurs du territoire, publics ou privés, agissant en faveur d'un développement endogène et durable.

Le Parc national compte 20 communes adhérentes à la charte sur les 21 concernées par son aire d'adhésion, soit 95 % de son aire d'adhésion optimale.

En début d'année 2022, trois nouvelles communes ont signé leur convention d'application : Baie-Mahault, Sainte-Rose et plus récemment Lamentin, ce qui porte à 15, le nombre de communes signataires.

Outre les actions génériques, ces conventions comportent également des fiches spécifiques élaborées en concertation avec les communes afin de répondre à leurs besoins. 60 fiches ont été à ce jour élaborées.

2022 sera aussi une année charnière pour la mise en œuvre du Contrat d'objectifs

et de performance du Parc qui arrivera à échéance en 2023.

Avec soutien financier du plan France relance, le Parc national de la Guadeloupe dispose d'environ 1,7 million d'euros de crédits permettant le financement de projets structurants : visites virtuelles sur 7 sites emblématiques du Parc, sentiers d'interprétation, muséographie de la maison de la forêt, restauration de la forêt marécageuse de Golconde, appel à projets LALIWONDAJ, plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, mise en œuvre du schéma d'intervention opérationnel dans le Grand Cul-de-sac marin, programme d'animations grand public, etc.

La refonte de la politique scientifique du Parc se poursuivra en même temps que la mise en œuvre et l'évaluation des protocoles scientifiques en cours.

En 2022, les agents du Parc resteront entièrement mobilisés par leur mission de protection et de valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager de la Guadeloupe.

L'année 2022 s'annonce donc comme une année de transition pour le Parc et ses équipes, avec un retour à une situation « normale » d'avant crise attendu pour 2023.



- Cœur terrestre
- Cœur marin
- Aire d'adhésion
- Aire marine adjacente
- Périmètre d'étude de la charte
- Maison du Parc national